

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG

Actualité
le 5 décembre
pour les retraites

Dossier
Inégalités sociales,
que peut l'école ?

Entretien
Martin Winckler



LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

POUR LES
ADHÉRENTS



-20%*

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION

-10%**

SUR VOTRE ASSURANCE
VIE PRO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{er} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Karine,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECOOREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute première adhésion à GMF par la souscription d'un contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 20 % appliquée sur la 1^{ère} cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre valable une seule fois non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

**Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECOOREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute souscription d'un contrat VIE PRO entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 10 % appliquée sur la cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



32 Sur le terrain
Privé hors contrat

21 Dossier
Inégalités sociales :
que peut l'école ?

6
Portrait
Le Cirque Plume



Édito

La précarité tue

S'immoler par le feu est un geste politique, n'en déplaise aux émissaires du gouvernement. Ils ont beau avoir bien appris leur leçon et répété en boucle leurs éléments de langage, ils n'ont aucune crédibilité. Le geste désespéré, un de plus, du jeune étudiant lyonnais a fait surgir au grand jour une réalité terrible, celle de la pauvreté croissante de toute une partie de la population. Qu'il s'agisse de poursuivre des études ou de trouver un emploi, la jeunesse est en première ligne. Elle exprime sa révolte face à une société minée par les inégalités et menacée par les problèmes environnementaux. Et quelles perspectives lui offre le gouvernement ? Le message est clair puisqu'une partie des crédits de l'enseignement supérieur, déjà bien insuffisants, viennent d'être amputés pour financer les start-up...

Tout pour les premiers de cordée. Pour les étudiants des classes populaires, révoltés par leur condition, la police !



Frédérique Rolet
secrétaire générale

Enquête de lectorat L'US MAG

La formule de L'US tabloïd a changé en septembre 2017 pour mieux s'adapter à nos nouvelles habitudes de lecture. Traitant d'actualité dans le fond, il lui fallait aussi adopter une forme actuelle. Dans le même esprit, afin de faire évoluer L'US MAG, il nous faut connaître votre avis et vos préférences de lecture.

Une enquête est mise en ligne à cet effet. Elle est disponible sur votre espace adhérent :



SOMMAIRE

30 jours

Dans la classe

- Les évaluations nationales

Portrait

- Le Cirque Plume

Actualité

- Mobilisations en novembre et décembre
- Enquête métier : conditions de travail
- Retraite : une dégradation continue
- Loi de transformation de la FP
- Mutation inter
- Lycée à la carte
- E3C : situation inacceptable
- Programmes inadaptés
- Programme de Lettres
- Rapport sur l'éducation prioritaire
- Plan Seine-Saint-Denis
- Congrès FSU, thème 4
- Réforme de l'assurance chômage

Changer d'ère

- L'intelligence artificielle

Rattrapage

- Santé au travail : défendre ses droits

Éco/social

- Chômage, une réforme sans pitié
- L'OIT fête ses 100 ans
- Avenir de l'Europe

Dossier

- Inégalités sociales : que peut l'école ?

4

Métier

- Bac 2021 et handicap
- Journée contre le harcèlement
- Réforme de la formation initiale des enseignants et CPE
- Rencontres de Blois 2019

5

6

8

Catégories

- Rapport sur le grand âge
- Non-titulaires
- Stagiaires : retour de l'enquête métier
- Revalorisation des enseignants ?

Sur le terrain

- Privé hors contrat : Espérance banlieue

Fenêtre sur

- Les privatisations

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Le temps de lire, d'écouter et de voir

16

17

Entretien

- Martin Winckler

18

International

- Intégration des migrants et des réfugiés
- La jeunesse mobilisée pour l'environnement

21

Droits et libertés

- Immigration
- Féminicides

28

30

32

34

36

42

44

46



© Christine Garbage / Flickr.com

Mourir d'être femme...

« **O**n ne naît pas femme... » mais, le devenant, on peut en mourir. Simone de Beauvoir n'aurait pas pu écrire cet aphorisme en 1949, parce que les féminicides, considérés alors comme des « crimes passionnels », étaient systématiquement occultés. Depuis la parution du *Deuxième sexe*, la continuité des mouvements féministes a changé la donne avec, entre autres, les mobilisations de masse de l'après-Mai et le mouvement #MeToo lancé à la suite de la révélation de l'affaire Weinstein. Le sentiment trompeur que la victoire était définitivement acquise vole en éclats. Nous disions, l'an dernier, que plus rien ne serait comme avant ; que les harceleurs et les pervers, enfin reconnus comme tels, allaient devoir réfréner leurs pulsions prétendument irrépessibles. La vigilance permanente est un gage de protection pour les femmes.

Le 12 novembre, la France entière a appris que le 131^e féminicide depuis le début de l'année venait d'être perpétré. Ce décompte macabre est presque insoutenable. Mais il permet de mener la bataille contre les violences sexuelles et conjugales : le mot « féminicide », qui caractérise comme un crime spécifique tout meurtre misogyne, est en passe de s'imposer dans le débat public. C'est un levier pour que la France reconnaisse au plus vite dans le Droit les meurtres de femmes, parce qu'elles sont des femmes, comme en Italie, en Espagne, au Mexique ou encore en Bolivie. À ce titre, la marche organisée par le collectif #NousToutes le 23 novembre sera décisive.

13 oct. **Orban plus Urbi.** Municipales en Hongrie : l'opposition victorieuse à Budapest.

14 oct. **La roue de l'infortune** Nucléaire : l'État songerait à construire six EPR.

15 oct. **Qu'à un fil... d'Écosse.** La Première ministre écossaise veut un référendum d'autodétermination en 2020.

16 oct. **Mal logés.** Les députés justifient leur choix d'augmenter leur indemnité logement.

19 oct. **Espace partagé.** Deux astronautes américaines effectuent la première sortie dans l'espace 100 % féminine.

21 oct. **Droit de se taire.** E. Philippe dénonce un détournement du droit de retrait à la SNCF.

24 oct. **Têtu.** E. Macron défend le choix de T. Breton pour la Commission européenne.

26 oct. **Nauséeux.** La justice annule l'arrêté anti-pesticides d'une commune bretonne estimant qu'un tel arrêté ne relevait pas de la compétence d'un maire.

27 oct. **Aqui.** Près d'un million de Chiliens manifestent contre les inégalités économiques.

28 oct. **Saint Glinglin.** L'Union européenne d'accord pour reporter la date butoir du Brexit au 31 janvier.

30 oct. **Il était temps !** La Chambre des représentants US reconnaît le génocide arménien, Ankara mécontente.

31 oct. **En route.** Peugeot et Fiat Chrysler officialisent leur projet de fusion.

2 nov. **Jamais mieux servi.** Le gouverneur de la banque centrale lettone comparait pour corruption.

3 nov. **Pas d'accord.** Climat : les USA informent l'ONU de leur retrait de l'accord de Paris.

4 nov. **L'excentration.** Après Malaga et Bruxelles, le Centre Pompidou s'installe à Shanghai.

5 nov. **Mal informés.** Les autorités du comté de Citrus, en Floride, rejettent une demande d'abonnement des bibliothèques publiques au *New York Times*, reprenant à leur compte les accusations de Trump qui affirme que le journal relaie des « fake news ».

11 nov. **Se puede.** Espagne : accord entre socialistes et Podemos pour jeter les bases d'une coalition.

12 nov. **Et ta sœur !** J.-P. Delevoye consent une ouverture sur la « clause du grand-père ».

13 nov. **Aqua alta.** Fortes pluies en Italie, Venise sous les eaux.

BILLET D'HUMEUR

Sans valeur

« Il faut parler à tout le monde. » Ainsi Emmanuel Macron répondait-il à une passante qui l'interpellait de manière virulente lui reprochant l'interview donnée au magazine de droite ultra-conservateur *Valeurs actuelles*. Que ne ferait-on pas pour apparaître en Une ?

Cet entretien, voulu par Emmanuel Macron, confirme, s'il en était besoin, le virage à droite amorcé depuis quelques semaines. Parlons-en de ce virage ! Dans sa politique migra-

toire, le Président a fait le choix d'instaurer des quotas d'immigration économique tout en durcissant les conditions du regroupement familial. Dans sa politique sociale, notamment sur l'assurance chômage, il a fait le choix d'un contrôle accru des chômeurs : plus de sanctions, moins d'indemnisation...

Bref, il faut parler à tout le monde mais surtout aux électeurs du Rassemblement national. ■

Thierry Pétrault

LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Outil pertinent ou machine à classer ?

Les évaluations nationales sont de retour. On sait que le ministre adore collecter les indicateurs les plus variés. Mais quelle peut bien être l'utilité de ces nouveaux tests pour la profession ?

Avant les vacances d'automne, l'ensemble des élèves de Sixième ont été soumis aux évaluations de français et de mathématiques, tandis que les lycéens de Seconde avaient, eux, planché dès septembre sur les tests de positionnement dans ces deux disciplines.

Procédure et objectifs

Les évaluations de Sixième et les tests de positionnement de Seconde ont de nombreuses caractéristiques communes. Les exercices sont réalisés exclusivement sur une plateforme numérique, où les réponses aux questions ne nécessitent pas de rédaction. Tant en français qu'en mathématiques, le processus se veut « adaptatif », puisque, après une première série d'exercices, l'élève est orienté vers une seconde série en fonction de ses résultats initiaux. La correction est automatisée en Sixième comme en Seconde.

Selon Michel Fayol, professeur en psychologie du développement à l'université de Clermont-Auvergne, l'objectif de ces évaluations *new look* est « de permettre aux enseignants de disposer d'informations sur le niveau des élèves afin de les aider à piloter leur démarche pédagogique ». Pour Franck Camus, le projet ministériel « aura également comme conséquence d'offrir

aux enseignants, aux chefs d'établissement, aux inspecteurs et aux recteurs un état des lieux fiable des compétences des enfants dont ils s'occupent ».

Questions en suspens

La première est celle de la pertinence d'une batterie de tests supplémentaire dans un monde éducatif déjà atteint d'une évaluationnisme aiguë. La journaliste de l'éducation Louise Tourret note que, « si le but affiché des évaluations [...] est d'estimer globalement le niveau des élèves, force est de constater que nous disposons en l'état de tous les outils nécessaires ». D'ailleurs, le rendu pour le moins lapidaire prévu pour les tests *made in* Blanquer en fait de piètres instruments de mesure en la matière...

La deuxième question porte sur l'externalisation de l'évaluation des élèves à des prestataires privés. En effet, pour ces tests sur support numérique, le ministère a recours aux services de l'entreprise OAT, « spécialiste reconnu internationalement en matière d'évaluation, [...] qui utilise les services techniques d'Amazon Web Services pour héberger sa plateforme ». Les serveurs de ce prestataire sont installés en Irlande... où la célèbre firme transnationale veille scrupuleusement à ne pas payer d'impôts ! Qui a dit que l'école



© Olivier Teyraud

ne savait pas s'adapter à la mondialisation ?

Mais l'essentiel est ailleurs. Sous couvert de lutte contre les difficultés de nos élèves, le ministère ne cherche-t-il pas plutôt à évaluer et, au final, à classer les équipes enseignantes, ainsi que les collèges, comme il le fait pour les lycées avec l'indicateur IVAL ? Ces tests nationaux lui permettent en effet de constituer une véritable banque de données sur les établissements scolaires. Et il va sans dire que, rendue publique, cette base encouragerait les stratégies d'évitement et la mise en concurrence des établissements, réduisant d'autant cette mixité sociale qui fait la richesse de l'école publique. ■

* Louise Tourret, « Dans l'Éducation nationale, aucune évaluation n'est innocente », slate.fr, 19 septembre 2018.



TÉMOIGNAGE

« Faire passer les évaluations en Sixième reste un défi »

Amandine Receveur est professeur de lettres modernes au collège Valcourt de Toul (54).

« Dans notre collège, le côté « technique » de la passation (réservation de la salle info, récupération des mots de passe...) est entièrement pris en charge par la principale adjointe. Les enseignants ont donc juste à « sacrifier » une heure de cours. Faire passer les évaluations à une classe de Sixième sur une heure reste cependant un défi : les mots de passe très complexes, la lecture des consignes préalables ne laissent pas les cinquante minutes nécessaires pour passer tous les items. Certains élèves de ma classe n'ont pu terminer ou ont fini en bâclant le travail. De même, si les questions sont abordables, elles nécessitent beaucoup de lecture (avec parfois

plusieurs onglets à consulter pour un seul document) et les différents modes de réponses sont déstabilisants. Si un élève se trompe, il ne peut revenir en arrière pour se corriger. Tout cela est donc préjudiciable pour les élèves qui ne sont pas à l'aise face à un ordinateur ou qui sont un peu lents en lecture. Pour ce qui est des résultats, ils peuvent certes être intéressants pour créer des groupes d'accompagnement personnalisé, mais, à quelques exceptions près, la connaissance de l'élève et les évaluations propres à l'enseignant permettent d'arriver aux mêmes conclusions. » ■

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon

Repères

- **1974** : premières expérimentations dans la perspective de la mise en place du « collège unique ».
- **1989** : généralisation des évaluations nationales en CE2 et en Sixième.
- **1992-2001** : période où les évaluations à l'entrée de Seconde ont lieu en continu.
- **1993** : sept enseignants sur dix considèrent les évaluations comme un moyen efficace pour déceler la difficulté scolaire (Source : *francetvinfo.fr*).
- **2013** : abandon du principe des évaluations nationales.
- **2017-2018** : retour progressif des évaluations avec J.-M. Blanquer.

Statistiques en Sixième*

810 000

élèves de Sixième ont passé l'évaluation d'entrée au collège en octobre 2018.

86,7 %

des collégiens étaient dotés, l'an dernier, d'une maîtrise satisfaisante en français.

72,3 %

c'était le taux de « réussite » des élèves de Sixième en mathématiques.

Disparités ou inégalités ?*

► **89,4 vs 84,6 %**

L'an dernier, les filles ont nettement mieux réussi les évaluations de français à l'entrée de la Sixième que les garçons.

► **91,6 et 90,8 %**

Pour le français, les plus forts taux de maîtrise se retrouvent respectivement dans les académies de Paris et de Rennes. En mathématiques, le niveau satisfaisant est également obtenu par plus de trois élèves sur quatre dans les académies de Clermont-Ferrand et de Grenoble. Le ministère note pudiquement que « les disparités de maîtrise sont également très marquées selon le profil social du collège ».

Et en Seconde ?*

550 000

néo-lycéens ont passé les tests de positionnement l'an dernier. Les résultats au niveau national des tests 2018 n'ont pas été rendus publics par le ministère.

* Références et statistiques 2019.

APRÈS TRENTE-CINQ ANS D'EXISTENCE le Cirque Plume tire sa révérence. Derrière ce nom douillet se cache une compagnie de plus d'une cinquantaine de personnes qui, sous son chapiteau, rassemble petits et grands autour de spectacles poétiques.

L'utopie faite cirque

Le Cirque Plume fait ses adieux à la scène dans un spectacle intitulé *La Dernière Saison*. « *Le titre est intimement lié à la nature* » explique B. Kudlak, le directeur de la compagnie (entretien de B. Kudlak avec Erika Lamy, Sparse, 20/09/2019). À l'automne et ses feuilles jaunies succèdent l'hiver et ses plumes de neige, le printemps, l'été et la cinquième saison... celle du plastique. Il « *faut arrêter nos conneries* » et écouter ce que dit Greta Thunberg poursuit B. Kudlak. La politique s'invite ainsi au cirque. C'est que Plume n'est pas un cirque comme les autres. « *La recherche d'un spectacle exigeant et populaire m'a mené sur les terrains du cirque. Quand on a découvert le cirque, il y a à peu près vingt-cinq ans, il était quelque peu en friche. On parlait même de la mort du cirque. Puis, on a découvert un répertoire et un monde extraordinaire où il était très intéressant de se promener* » (entretien de B. Kudlak avec Patricia Collier, 2004-2005). La popularité du Cirque Plume (festival d'Avignon 1986, Besançon 1988) fait grincer quelques dents au sein des grandes compagnies. Le cirque c'est la sciure, les clowns et les animaux rappelle alors le patron du Cirque Pinder. Sous leur chapiteau les Plume développent un autre langage, celui du « nouveau cirque ». Le dompteur ne met plus sa tête dans la gueule d'un tigre mais dans celle d'un trombone, l'écuyère ne monte pas un cheval mais un vélo, le clown cherche désespérément son nez rouge. Les spectateurs s'en trouvent désarçonnés qui ne savent jamais s'ils assistent à du cirque, du théâtre, de la danse ou un concert.

Une aventure collective

Au début il y a toujours une date. Pour le Cirque Plume ce sera 1984. Ils sont neuf, comme les Muses : Hervé Canaud, Michèle Faivre, Vincent Filliozat, Jean-Marie Jacquet, Bernard Kudlak, Pierre Kudlak, Jacques Marquès, Robert Miny et Brigitte Sepaser. Bernard Kudlak propose alors « *de créer un cirque, un projet qui réunirait l'esprit de la fête, la politique, le rêve, les anges vagabonds, le voyage, la poésie, la musique, les corps, dans une envie fraternelle, non violente et populaire* » (cirqueplume.com). Tous nés dans les années 1950 et ressentent la néces-



© Cirque Plume

« Chaque fois que l'on dresse un chapiteau, on célèbre le début du monde »

sité de faire autre chose de leur vie après les désastres de cette longue guerre de trente ans qui a détruit l'Europe (la période 1914-1945). S'ajoute à cela une pointe d'esprit libertaire et la volonté de ne pas s'inscrire dans la société industrielle triomphante. « *On ne voulait pas intégrer le monde normal et giscardien* » explique ainsi B. Kudlak. Ces jeunes gens voient dans les arts de la rue la possibilité d'inventer des mondes, de créer du rêve et surtout de faire la fête. Les liens

se tissent au gré des fanfares, des fêtes rurales, du théâtre et finalement d'un spectacle de cirque monté en 1983 (*Amours, jonglages et falbalas*). Quelques semaines plus tard Bernard Kudlak propose à ses amis d'acheter un chapiteau et de vivre leur rêve. « *On est partis du fond des années 1970 d'un endroit de révolte, de suite à la révolte de 1968, de suite à la révolution musicale des années 1970 et on a essayé de trouver un chemin pour notre vie qui était créatif, musical, pas forcément révolutionnaire* » explique Bernard Kudlak (grands entretiens, mémoire de théâtre). Il sent assez rapidement que le cirque est un art à part entière abritant un « trésor inimaginable » réunissant plusieurs éléments : la marginalité, la poésie, l'émotion, les mythologies de l'espèce humaine. Dans le cirque il y a quarante mille ans d'histoire humaine rappelle-t-il. Dans son histoire des mythes et des religions Mircea Eliade montre que partout sur la terre les sociétés humaines rejouent les débuts du monde dans des cabanes secrètes, le plus

souvent dans un cercle. « *Chaque fois que l'on dresse un chapiteau, on célèbre le début du monde* » souligne B. Kudlak.

Si l'aventure du Cirque Plume a été collective, Bernard Kudlak y a joué un rôle déterminant. À l'écouter, l'aventure du Cirque Plume apparaît tout autant comme un pari audacieux et utopique que comme une nécessité, sinon un défi. « *Né dans le pays de Montbéliard, fief des usines Peugeot* » (Parcours d'artiste, Artcena), B. Kudlak est issu d'un milieu

À PROPOS DU SPECTACLE LA DERNIÈRE SAISON

Partir.	Un spectacle de joie,	avec « La dernière
Préparer son départ.	[simple et coloré.	[saison] ? Oui !
Partager son départ.	Une fête.	C'est le projet.
Ne pas partir, rester avec	Un pot de retraite ?	Le seul vrai projet.
vous, partager ce moment	Aurons-nous de la peine ?	Un spectacle qui traverse
où nous ne sommes pas	[Je ne le pense pas.	les saisons, comme on
[partis, avec vous.	Faire le chemin de tout ce	[traverse les âges.
Dire au revoir.	temps de créations et	Que l'on soit humain ou
Une dernière tournée,	[de représentations ? Non !	humanité ou planète terre
[une dernière saison.	Faire le chemin de tout ce	[ou galaxie ou univers.
Un spectacle de finesse si	présent de représentation,	Humains ou divins.
[on peut.	ici, aujourd'hui, avec vous,	Un début, une fin. [...]

Bernard Kudlak

ouvrier, il grandit dans un quartier marqué par l'immigration du travail. Les enfants d'Espagnols, de Catalans, d'Italiens, de Marocains, d'Ukrainiens se mélangent au sein de la petite école primaire. Le fondateur du Cirque Plume rappelle souvent que rien ne le prédisposait à se diriger vers les arts du spectacle. « *Quand on est enfant de ces milieux-là il est difficile de s'en échapper. Adolescent à l'âge de 25 ans j'ai compté mes amis morts, il y en avait 30.* » Il rêve pourtant très tôt d'être peintre, artiste, poète. « *Est-ce que quand on est fils d'ouvrier on a droit d'être quelque chose ?* » s'interroge-t-il alors. Orienté en CAP parce que « trop dissipé », il passe un bac de technicien et s'oriente vers des études de chimie. À 17 ans à l'occasion d'une sortie scolaire il voit *Andrei Roublev* d'André Tarkovski. « *J'ai été happé par ce film du début à la fin* ». Malgré la mort de son père et sans que ce dernier ait eu le temps de lui transmettre son savoir, un jeune fondeur de cloches parvient à en fabriquer une avec l'aide d'Andrei Roublev. « *Ce film m'a dit, si tes pères ne t'ont pas appris, tu peux quand même faire sonner une cloche. Une porte s'était ouverte et là j'ai su que j'étais autorisé à être artiste.* »

Plume : « un poème en acte »

Le Cirque Plume répond parfaitement à la définition du cirque comme « poème en acte » d'Henry Miller. Les idées de spectacles trouvent leur point de départ dans le quotidien. Au début des années 1990, B. Kudlak observe sur son écran de télévision la guerre des Balkans avec des femmes et des enfants fuyant leur village sur des charrettes, victimes de la violence des hommes. Il imagine alors un homme qui a une ombre de femme et monte un spectacle dans lequel il questionne l'identité masculine. Ce sera *L'Harmonie est-elle municipale ?* (1996) qui montre que les relations hommes/femmes ne sont pas toujours harmonieuses et que, peut-être, l'homme gagnerait à découvrir sa part féminine. *Plic-ploc* (2004-2008) naît lors d'une tournée aux États-Unis : canicule, climatiseur sous le chapiteau, dérèglement climatique, protocole de Kyoto... et si la clim du cirque se déréglaît ? Voilà la trame du spectacle posé. Les Plumes composeront avec l'eau donnant naissance à des numéros plongeant les spectateurs dans un autre monde : jonglage avec des jets d'eau, voltige sur tuyau d'arrosage, dompteur avalé par un monstre-parapluie. « *Ce n'est pas du cirque, ce n'est pas de l'acrobatie, ce n'est pas du théâtre, ce n'est pas le souk et pourtant c'est un peu tout cela* » (Süddeutsche Zeitung, 1996).

On peut faire sans savoir

« *Toute l'expérience du Cirque Plume a été de faire sans savoir* » rappelle B. Kudlak. Comme ses compagnons, ce dernier vient au cirque un peu par hasard. Lui-même commence par du théâtre amateur et apprend le jonglage dans un livre pour enfants. Les spectacles du Cirque Plume participent d'une construction collective. Si B. Kudlak écrit



la trame des spectacles, la création en tant que telle repose sur des « improvisations pour lesquelles chacun devient créateur » (entretien B. Kudlak, Patricia Coller, 2004-2005). La poésie occupe une place essentielle dans les œuvres du Cirque Plume. « *Créer des choses qui n'ont pas existé représente le fond même du travail artistique* » (*Ibid.*). Comme au théâtre ceci suppose une machinerie et des compétences techniques spécifiques. De là, le rôle fondamental des techniciens et des ouvriers

« Est-ce que quand on est fils d'ouvrier on a droit d'être quelque chose ? »

spécialisés (soudeurs, menuisiers, décorateurs, costumiers...). Le Cirque Plume poursuit un peu le rêve de Jean Vilar : conjuguer exigence artistique et spectacle populaire. Il est important d'« *essayer d'avoir un langage ouvert à un grand nombre de personnes, de faire du spectacle de partage* » rappelle B. Kudlak. « *Encore de nos jours, le théâtre, par exemple, sert très souvent d'identifiant social, et se cantonne dans ce*



SPECTACLES

- ▶ 1990-1992 : *No Animo mas anima*
- ▶ 1993-1995 : *Toiles*
- ▶ 1996-1998 : *L'Harmonie est-elle municipale ?*
- ▶ 1999-2001 : *Mélanges* (opéra Plume)
- ▶ 2002-2003 : *Récréation*
- ▶ 2004-2008 : *Plic Ploc*
- ▶ 2009-2012 : *L'Atelier du peintre*
- ▶ 2013-2016 : *Tempus fugit*

Sources :

https://www.cirqueplume.com/index_fr.html

rôle-là : présenter du savoir à ceux qui ont déjà le savoir et qui sont très fiers d'avoir le savoir à côté de gens qui n'ont pas le savoir. On va au théâtre pour voir des pièces mais aussi pour montrer qu'on en fait partie, qu'on en est » (B. Kudlak, entretien avec Laurent Gachet). L'objectif est bel et bien, le temps d'un spectacle, de rassembler un public de tous âges, de tous horizons et de toute classe sociale. Le temps d'une représentation on se retrouve à passer un moment ensemble (B. Kudlak, *JDD*, 7/11/1999). Chez les Plumes les barrières culturelles explosent. Dans l'atelier du peintre la peinture s'invite ainsi sous le chapiteau, la troupe proposant des variations autour de quelques tableaux. Poésie et imagination sont omniprésentes, toujours rythmées par la musique de Robert Miny décédé en 2012. Celle-ci habite littéralement tous les spectacles des Plumes : trombones, percussions, saxos, accordéons, pianos sont

sur la piste. Dans *Mélanges* (opéra Plume), les rythmes de rock croisent ceux du tango et des chants Yiddish, les contrebasses se mêlent aux sonneries de portable. Les sons sont ceux d'une musique à la fois populaire et savante : rythme rock, valse musette. Au rythme des spectacles on croise ainsi Erik Satie, les Beatles, le jazz et le rock'n'roll. La culture célébrée par les Plumes est celle du partage. ■

Portrait réalisé par Nicolas Sueur

MOBILISATIONS : AUX ACTES, CITOYENS !

Les chiffres révélés par l'enquête du SNES-FSU, rendue publique le 6 novembre, ont permis aux journalistes et à l'opinion publique de prendre la mesure de la souffrance au travail des personnels.

Le SNES-FSU a alerté maintes fois sur l'effet de réformes faisant peu de cas des métiers, sur une gouvernance agressive faite à coup d'injonctions et sur le peu de reconnaissance devant l'intensification du travail.

S'agissant du sentiment d'exercer correctement son métier, le sondage* commandé par le SNES-FSU en mars 2018 est sans appel : le taux de satisfaction est très faible et baisse continûment depuis vingt ans (perte de 20 points).

La situation s'est aggravée sous l'effet des suppressions de postes touchant toutes les catégories de personnels, d'une réforme du lycée mettant à mal les disciplines et faisant éclater le groupe classe, et d'une mise en concurrence généralisée des établissements, des collègues, des enseignements.

Ajoutons à cela des salaires insuffisants, une gestion particulièrement autoritaire de Jean-Michel Blanquer qui, se payant de mots, brode sur le « bien-être » des enseignants tout en niant les problèmes qui partout affluent.

Rendez-vous

Le 6 novembre, à l'occasion de la tenue du CHSCT ministériel demandé par les syndicats après le suicide de notre collègue Christine Renon, des rassemblements se sont tenus à travers toute la France. Le ministre a été vivement interpellé.

Une fois de plus, sa communication a confiné au mépris. Non content de minimiser les chiffres des suicides touchant des personnels de l'Éducation nationale, il s'apprête à démanteler en partie l'éducation prioritaire en s'appuyant sur les conclusions du rapport Mathiot-Azéma qui propose la suppression de la labellisation des REP. Ne s'arrêtant pas en si bon chemin, il théorise l'idée que toute compensation de la perte du niveau de pensions, consécutive à la réforme, devrait s'inscrire dans une refonte du métier d'enseignant, ouvrant ainsi de nouveau la porte à des missions supplémentaires, à un accroissement du temps de travail et à des primes différenciées au mérite.



© Clément Martin

Alors oui, il faut se mobiliser et le faire très largement en se préparant à un combat durable. Le gouvernement, par une politique profondément injuste, fossoyeuse des services publics et des protections collectives, a réussi le tour de force d'agréger les mécontentements.

Le 5 décembre, après la RATP et la SNCF, les fédérations de fonctionnaires, celles de l'Éducation, les organisations de jeunesse et les Gilets jaunes ont appelé à la grève et aux manifestations. Le pouvoir, ébranlé, tente différentes manœuvres : « clause du grand-père » qui réserve aux nouveaux entrants sur le marché du travail la brutalité du futur système des retraites, discours rassurants envers certaines catégories, mesures diverses, comme le paiement des HSA pour les policiers.

C'est le moment d'accentuer la pression si nous voulons éviter que les personnels de l'Éducation nationale ne soient particulière-

ment lésés par la réforme des retraites et oubliés de toute revalorisation. ■

Frédérique Rolet

* Sondage IPSOS sur un échantillon représentatif de 603 enseignants du second degré

AESH mobilisés le 20 novembre

Salaires non versés, temps incomplets subis, mutualisation forcée (PIAL), affectations aberrantes, absence de reconnaissance du métier... Malgré les promesses du ministre, la situation des AESH est fortement dégradée à cette rentrée.

L'intersyndicale FSU (SNES-SNUipp-SNUEP), CGT, SUD, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, FO appelle à des rassemblements départementaux pour exiger de meilleures conditions de travail, d'emploi et de salaire, et la création d'un statut de la Fonction publique pour les AESH.

14 NOVEMBRE, MOBILISATIONS POUR LE SYSTÈME HOSPITALIER

Le 14 novembre, les personnels des hôpitaux se sont mobilisés pour défendre l'hôpital et le système de santé et d'action sociale.

L'hôpital est au bord du gouffre mais le gouvernement est sourd. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit pour 2020 une augmentation de 2,1 % de la dépense hospitalière alors qu'il faudrait 5 %. Cette différence va forcer les hôpitaux, dont les financements ont été déjà mis à mal, à réaliser plus de 800 M€ « d'économies ». C'est impensable et proprement scandaleux. Les patients et les personnels vont payer le prix fort. Les personnels des urgences sont

mobilisés depuis le printemps pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail. Ces revendications se sont étendues à l'ensemble des professionnels des hôpitaux et des établissements de santé et d'action sociale.

Ce mouvement qui réunit de nombreux collectifs et une intersyndicale très large est soutenu par la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité et, dans le cadre de cette coordination, par la FSU qui appelle à participer aux actions menées localement.

Hervé Moreau



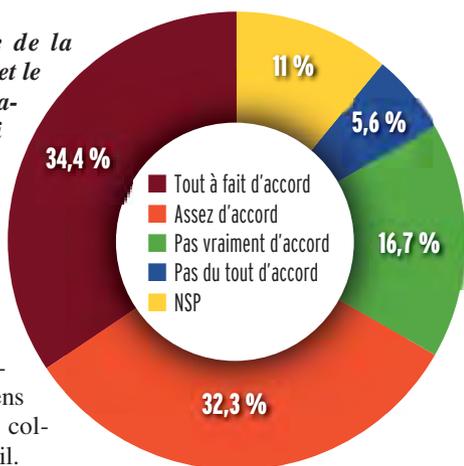
MÉTIER – CONDITIONS DE TRAVAIL #MAINTENANDURESPECT

En complément du fascicule joint à ce magazine, voici quelques éléments supplémentaires tirés de l'enquête menée par le SNES-FSU. Ils confirment la dégradation des conditions de travail des personnels.

FOCUS COLLÈGE

La mise en place de la réforme du collège et le cortège de modifications qui l'ont suivi se traduisent pour vous par des tensions dans les équipes éducatives.

La mise en concurrence des disciplines pour l'obtention des moyens met à mal le collectif de travail.

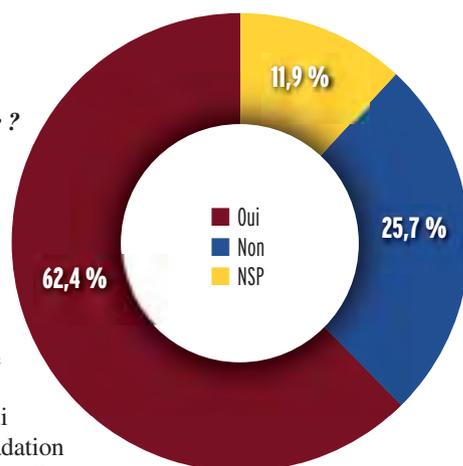


FOCUS LYCÉE

La réforme du lycée se traduit-elle par davantage d'élèves à prendre en charge ?



Le ministre s'en était défendu, mais la réforme du lycée absorbe sans surprise une partie des suppressions de moyens dans le second degré, ce qui contribue à la dégradation des conditions de travail.



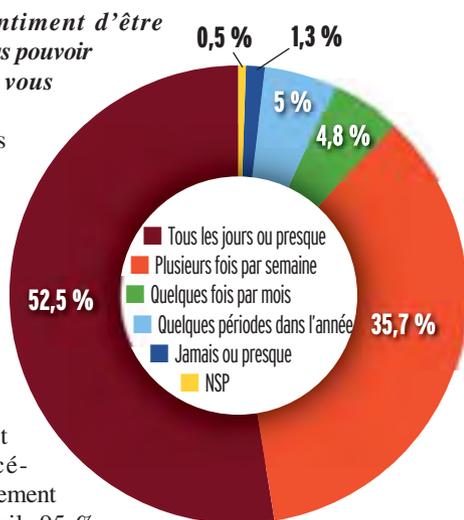
FOCUS CPE

Avez-vous le sentiment d'être débordé et de ne pas pouvoir faire tout ce que vous avez à faire ?

Plus de 88 % des CPE déclarent être débordés



au moins plusieurs fois par semaine (76 % pour les professeurs). 81 % notent d'ailleurs, par rapport aux années précédentes, un accroissement du temps de travail. 95 % affirment ne pas avoir la reconnaissance financière de leur travail. 80,8 % déclarent que leur état de santé s'est dégradé en 2018-2019 et depuis la rentrée du fait de leur travail (73 % pour les professeurs).

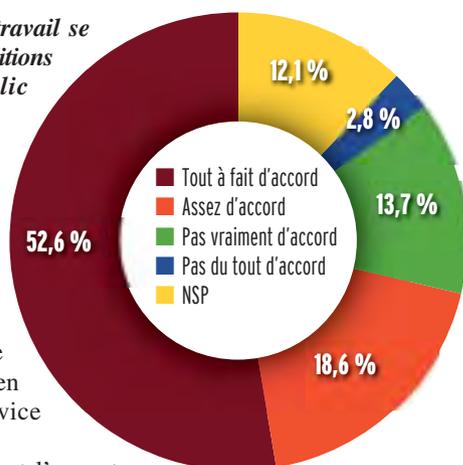


FOCUS PSY-ÉN

Les conditions de travail se détériorent, les conditions d'accueil du public aussi.



La situation des Psy-ÉN et DCIO doit être regardée avec une attention particulière au regard de la volonté ministérielle de restructuration en profondeur du service public d'orientation. Les réponses mettent l'accent sur une dégradation des conditions matérielles de travail (téléphone, internet, photocopiers, partage de bureau, temps de trajet...).



VOIR LES RÉSULTATS ET LA MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE SUR
www.snes.edu/Grande-enquete-metier-resultats.html

CHSCTM EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE

C'est avec gravité et colère que le SNES avec la FSU avait demandé la réunion d'un CHSCT extraordinaire sur les actes suicidaires. Le ministre était absent comme à son habitude. Ses services ont, pour la première fois, présenté un recensement des suicides dans notre ministère, largement commenté dans les médias. Nos informations permettent de penser que les données minimisent la réalité, mais il n'est pas question de débattre pour savoir s'il y a plus ou moins de suicides qu'ailleurs. Quel que soit le

nombre, il n'est pas admissible que le travail conduise au suicide. Nous avons fermement rappelé les causes du mal-être au travail, management, manque de moyens et réformes insensées. Nous avons en particulier exigé que les réformes ne soient plus conçues et menées au rythme des agendas politiques, sans prise en compte de l'expertise et de la parole des personnels et qu'elles ne soient plus conçues sans aucune considération a priori des besoins d'amélioration des conditions de travail.

Hervé Moreau

RETRAITE : LA DÉGRADATION CONTINUE

Depuis la réforme Balladur de 1993, au nom de l'équilibre du système, les réformes produisent mécaniquement des baisses de prestations. Les questions de fond, dont celle du financement, sont perpétuellement écartées.

À nouveau, le gouvernement envisage de poursuivre de dégrader les droits à pension avec un calcul sur toutes les années de la vie active et en écartant très clairement, comme l'a redit Jean-Paul Delevoye (France Inter, le 5 novembre), la prise en compte des années d'étude sous prétexte qu'études longues signifient par la suite hauts revenus...

Les prévisions alarmistes du CSR

Pourtant en juillet 2019, le CSR (Comité de suivi des retraites) n'hésite pas à écrire que dans le système actuel « quel que soit le scénario (de croissance entre 1 % et 1,8 %) envisagé par le COR, le niveau de vie relatif des retraités par rapport à celui de l'ensemble de la population devrait se dégrader de façon continue durant les 50 prochaines années. [...] le niveau de vie relatif des retraités devrait retrouver, en 2070, son niveau des années 1980-1990, soit, selon les scénarios, entre 78 % et 87 % du niveau de vie de l'ensemble de la population ».

En effet, toutes les réformes – 1993, 2003, 2010 et 2014 – contribuent, d'année en année, à abaisser le niveau des pensions : sous-indexation par rapport aux salaires,



Toutes les réformes découlent de ce diktat, qui ne peut que mener à une paupérisation des retraités. ■ **Erick Staëlen**

calcul sur la base des 25 meilleures années au lieu des 10 pour les salariés du privé, départ à 62 ans, instauration d'une décote et allongement de la durée de cotisation qui contribue à généraliser et accroître la décote (voir ci-dessous), suppression de la bonification pour enfants. Tout cela au nom de l'allongement de l'espérance de vie.

Accroître les financements

Une société bien plus riche qu'en 1945 doit pouvoir assurer un financement pérenne des retraites sans dégradations. Cela implique plus d'emplois et de meilleurs salaires, bases des cotisations. Cela pose la question de la crise d'un modèle économique et social, celui du capitalisme financiarisé et libéral à bout de souffle, qui révèle ses limites en termes de chômage et de stagnation des salaires.

Pour maintenir la priorité à la rémunération du capital – profits, intérêts... – par rapport au salaire, le gouvernement décide de bloquer la part des financements consacrée aux retraites à 13,8 % du PIB, alors que la part des retraités dans la population ne cessera d'augmenter.

LES SIMULATIONS DU GOUVERNEMENT TOUJOURS ABSENTES

Il n'y a rien de plus illisible qu'un système dans lequel on ne peut pas connaître à l'avance le montant de sa pension ! Il n'y a rien de plus simple, à l'opposé qu'un système qui assure un pourcentage du dernier traitement brut (des meilleurs salaires dans le privé). Le SNES-FSU a publié sur son site des simulations montrant une dégradation considérable des pertes en intégrant la totalité de la carrière (www.snes.edu/chronique-d-une-baisse-des-pensions-annoncee.html). Dans la vulgate qui présente le régime par points, la référence à l'âge disparaît car les assurés sont prétendument libres de leur choix du moment où ils partent à la retraite. De même, la durée d'assurance requise doit disparaître car la notion de pension au taux plein (75 % du dernier salaire) n'existe plus. Les exemples étrangers montrent que la disparition des critères sociaux, collectivement

maîtrisés pour tous, pour un choix individuel est une fiction. En fait la durée d'assurance d'explicite devient implicite car en points la pension dépend toujours de la durée de cotisation...

C'est pourquoi nos calculs intègrent la décote qui existe déjà dans le régime actuel. Le ministère a communiqué le 7 novembre qu'en 2018, 21 % des pensions de tous les enseignants du secteur public français (premier et second degrés) ont subi une décote pour un taux moyen de décote de 10 %, taux qui ne cesseront de se dégrader. Il ajoute que le taux moyen de liquidation (après décote et surcote) est de 66,1 % pour un indice moyen de 765.

Dans nos professions, à 62 ans, même si on totalise des trimestres correspondant à des « jobs d'étudiants » limitant la décote, il faudrait avoir cotisé dès 19 ans au titre de la

pension du fonctionnaire, donc avoir une prise en compte intégrale des années d'étude, pour obtenir un taux de liquidation de 75 % (43 ans dans la Fonction publique requis pour avoir 75 % de l'indice détenu dans les six derniers mois pour la génération 1973 et les suivantes). On comprend aisément pourquoi le gouvernement se garde de faire des simulations, tant sa réforme accentuera encore plus nettement la baisse des pensions.

Toutes ces raisons montrent l'importance que chacun informe et mobilise contre ce projet de réforme et rejoigne l'appel du SNES-FSU à la grève le 5 décembre, au sein de l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNL, UNEF, MNL, FIDL.

Informations et calculateur sur etmaretraite.fr

FONCTION PUBLIQUE : AVEC LE SNES-FSU, UNIS FACE À L'ADMINISTRATION !

Les modifications du Statut général adoptées au cœur de l'été ont des conséquences majeures sur les droits individuels et collectifs des personnels.

Ainsi, les CAP (commissions administratives paritaires) n'examineront plus les projets de mutation établis par l'administration, et ce dès janvier 2020. En 2021, ce sera le tour des carrières (avancements et promotions). Les Commissions administratives paritaires ont été créées à la Libération (Statut général de 1946). Elles permettent aux personnels de se voir garantir des droits, comme pour les autres salariés. La présence des élus des personnels, à parité avec l'administration, impose à l'État-employeur la transparence et l'égalité de traitement dans la gestion des mutations et des carrières, dans l'organisation et le fonctionnement des services. Le travail de contrôle et de vérification qu'effectuent en CAP les représentants des personnels, élus par le suffrage universel de la profession, est depuis reconnu par tous,

tant le nombre d'erreurs corrigées dans les projets de l'administration est important.

Régression

Ce modèle, réaffirmé par le Statut général de 1983-1984, incarne une vision démocratique de la Fonction publique. Il reflétait alors la nécessité de tourner la page de la collaboration d'État durant la guerre, et portait le besoin de renouveau social et démocratique, issu de la Résistance et incarné par l'idée toujours moderne du fonctionnaire-citoyen, acteur de l'intérêt général.

En termes de droit des personnels, la suppression des compétences des CAP constitue un retour en arrière de plus de 70 ans : on revient à la conception qui avait prévalu dans le Statut du 14 septembre 1941, celui de l'amiral Darlan, et portait la volonté du gou-



© Docods Dumaguang-Wikipedia

vernement d'alors de mettre au pas les fonctionnaires. Le retour à ce modèle de Fonction publique auquel procède l'actuel gouvernement, celui d'un fonctionnaire aux ordres, en dit long sur ses intentions.

Pour le SNES-FSU, personne ne doit rester seul face à l'administration et à ses décisions opaques. ■

Christophe Barbillat

MUTATIONS INTER : LE SNES-FSU TOUJOURS À VOS CÔTÉS

Dans le nouveau cadre imposé par la loi de transformation de la Fonction publique, le SNES-FSU est déterminé à tout mettre en œuvre pour aider et accompagner les participants au mouvement.

La loi ne change rien dans l'expertise reconvenue des commissaires paritaires et des militants du SNES-FSU. Ils continueront à vous apporter aide et conseils fiables dès la première étape qui débute en ce moment : la formulation des vœux. Le SNES-FSU met en place un important dispositif et différents outils dont le hors-série *L'US Mutations*, qui accompagne cet *US Mag*.

Détermination intacte

Les sections académiques ou départementales organisent des réunions mutations. C'est l'occasion de vous informer sur la meilleure stratégie possible en fonction de votre situation personnelle et de vos souhaits. Vous trouverez un grand nombre d'informations sur nos sites, national et académiques. Vous pouvez aussi contacter les élus et militants SNES-FSU pour des entretiens individuels. L'administration ne réunira plus vos élus lors de groupes de travail de vérification des vœux et barèmes et ne leur communiquera plus les documents préalablement aux décisions. Pourtant, ces GT étaient l'occasion pour les élus SNES-



FSU de repérer un nombre conséquent d'erreurs et d'en demander la correction. Désormais, le seul moyen dont vous disposez pour que votre dossier soit suivi efficacement,

c'est de le transmettre en intégralité à vos élus. Pour ce faire, à l'occasion de l'inter, le SNES-FSU met à votre disposition une fiche de suivi à saisir en ligne sur notre site. Les adhérents peuvent y accéder à partir de leur espace adhérents, où un certain nombre d'informations sont déjà enregistrées. Il est important de compléter la fiche avec le plus grand soin et de l'accompagner de la copie de l'ensemble du dossier de participation. Pour les mouvements spécifiques, la fiche papier est disponible dans *L'US Mutations* et téléchargeable sur notre site.

Plus encore qu'auparavant, il est nécessaire de se faire bien conseiller afin d'éviter les erreurs lors de la saisie des vœux et tout au long du processus. Le SNES-FSU est là pour vous aider et vous accompagner : contactez ses militants et ses élus ! Ne restez pas seuls face à l'administration. ■

**Thierry Meyssonnier,
Jessica Campaign**

**Le portail mutations
du site national**



LYCÉE À LA CARTE, UNE BOMBE À FRAGMENTATION

Qu'est-ce qu'une classe lorsqu'au moins deux tiers des heures élève s'effectuent dans des enseignements non nécessairement communs ? Comment envisager les conseils de classe quand cette dernière n'existe plus ? Que deviennent les missions du professeur principal et des délégués de classe ?

Pour le ministère et son comité de suivi, le conseil de classe est devenu obsolète et ce serait donc l'occasion de repenser les missions de tous dans la perspective d'un lycée organisé en « parcours » individuels. S'il existe une classe de référence sur le papier, cela ne correspond désormais ni à une équipe pédagogique, ni à la réalité d'une classe constituée.

« Tout oser » ?

Les établissements sont donc invités à « tout oser ». Ici, on aurait un conseil de classe de tronc commun et un autre pour les enseignements de spécialité. Ailleurs, le conseil de tronc commun comprendrait un ou plusieurs coordinateurs des enseignements de spécialité.

Il est aussi envisagé un conseil de classe semestriel qui prendrait appui sur des avis

écrits issus d'entretiens individuels menés par les enseignants de spécialité. Au bout de cette logique d'individualisation apparaît même l'idée d'un « conseil d'accompagnement » dont le périmètre serait fonction de la typologie d'un parcours identifié par les spécialités choisies.

Big bang pédagogique

Les professeurs principaux pourraient à terme se transformer en référents dont l'une des missions consisterait à « coacher » de petits groupes d'élèves tout au long du cycle terminal. Jamais les effets de l'atomisation du groupe-classe ne sont examinés sous un angle pédagogique.

Le travail interdisciplinaire est désormais impossible, le suivi des élèves aussi ! Qu'à cela ne tienne, l'institution fait le choix d'inscrire ses propositions dans le registre



très managérial de l'injonction à l'adaptation. ■

Claire Guéville

E3C NON AU BAC À LA DÉCOUPE

Coûte que coûte, le ministère veut imposer les épreuves communes de contrôle continu (E3C) dès cette année de Première alors que les élèves et les enseignants sont maintenus dans le flou total.

Malgré la communication officielle qui ressasse les mêmes infographies, rien n'est anticipé pour la mise en œuvre des épreuves locales du bac, en témoignent encore le renvoi au local des décisions d'aménagement des épreuves pour les élèves en situation de handicap (voir p. 28).

Une situation inacceptable

Le SNES-FSU continue de demander l'annulation urgente de la première session de ces E3C, et la transformation de la seconde en épreuves nationales en juin. Si le ministère

persiste à imposer ces nouvelles épreuves, il exige qu'un cadrage strict soit mis en place, afin de garantir au maximum l'égalité de traitement entre les candidats. Le passage des E3C doit être fait dans les conditions de l'examen (deux surveillants par salle, salle dédiée...), sur un temps banalisé et clairement identifié comme étant celui d'une épreuve de bac. L'ensemble des épreuves doit être organisé sur une période courte et définie nationalement. La convocation des correcteurs et la répartition des copies doivent être gérées par les services rectoraux des examens. Les inspections doi-

vent organiser en amont des réunions d'entente afin de préserver des critères homogènes d'évaluation. Tous les correcteurs doivent bénéficier d'une décharge de cours et de la rémunération prévue par les textes pour cette charge supplémentaire de travail.

N'hésitons pas à interpeller collectivement l'inspection pédagogique par courrier, à alerter les parents d'élèves et à se réunir pour faire valoir ces revendications ! Toutes les informations sont disponibles au lien suivant : <https://www.snes.edu/Le-ministere-fait-exploser-le-bac.html>. ■ Claire Guéville

À LA RÉUNION, LES STAGES LYCÉE DU SNES-FSU FONT LE PLEIN !

Alors que les réformes Blanquer touchent l'ensemble du système éducatif, de la maternelle au baccalauréat jusqu'à l'enseignement supérieur, les stages syndicaux permettent de prendre le temps de décrypter le projet politique à l'œuvre et donnent des outils pour se mobiliser et agir. Les moments où la parole est libre sont de plus en plus rares dans l'Éducation nationale, et cela explique aussi le succès de ces stages qui ont



réuni plus de 200 collègues dans quatre établissements de l'île pour discuter des réformes du lycée, du bac, du devenir des langues vivantes et de l'histoire-géographie.

L'ambiance était à la gravité et beaucoup venaient pour trouver les moyens de préserver leur métier attaqué par le rouleau compresseur des réformes. Se retrouver et réfléchir ensemble, c'est une première étape de l'action collective !

PROGRAMMES

LES AMÉNAGEMENTS, C'EST URGENT !

La réforme du lycée continue de susciter de fortes critiques de fond, sur la structure adoptée, les modes d'évaluation et de certification, et sur les contenus de certains programmes.

De nombreux collègues nous alertent sur l'impossibilité de mettre en œuvre des programmes pléthoriques ou élitistes, qui ne s'adressent pas à la diversité des élèves du lycée. C'est la démocratisation de l'accès au lycée et à l'enseignement supérieur qui est en jeu.

Inadaptés

Des modifications sont indispensables dès maintenant : diminuer le nombre de textes à étudier en français en Première, renouveler le programme par quart et non par moitié tous les ans, réduire le nombre d'œuvres complètes à lire en lecture cursive en Première et en Seconde, alléger le programme de la spécialité Mathématiques et celui de la spécialité Histoire-géographie-géopolitique et sciences politiques. La suppression du caractère obligatoire des points de passage et d'ouverture en histoire, moins de formalisation mathématique dans le programme de spécialité SES de Première, l'adaptation des disciplines de tronc commun dans les séries technologiques et la clarification



du rôle des disciplines technologiques transversales sont également nécessaires. Le SNES-FSU a adressé un courrier au ministre de l'Éducation nationale pour lui

demander des aménagements en urgence conçus à partir de l'expertise des enseignants en lycée. ■

Sandrine Charrier

LES LETTRES EN TROMPE-L'ŒIL

Les programmes du lycée sont trop lourds et occasionnent un survol réducteur. Des allègements sont urgents.

Personne ne pouvait vraiment se satisfaire des anciens programmes du lycée, trop lourds au regard des horaires alloués. Les nouveaux sont encore plus chargés : le nombre d'œuvres à lire en Seconde et en Première est irréaliste (huit livres par an) et le nombre d'exercices différents au baccalauréat a encore augmenté.

Bachotage insensé

Les élèves des séries technologiques ont un horaire inférieur de 25 % à celui de leurs camarades de voie générale, mais le programme n'en tient quasiment pas compte. Fatalement, le contenu proprement littéraire et linguistique des apprentissages ne peut que pâtir de cette réforme : l'analyse des textes est si limitée qu'elle conduit à un survol superficiel et réducteur. La réflexion ainsi que la possibilité de progresser et d'approfondir sont sacrifiées au profit d'un bachotage insensé.

Les enseignants de lettres en lycée sont aujourd'hui au bord du découragement face

à la charge de travail, à l'accroissement du nombre d'élèves en situation d'échec et à la quasi-absence de formation sur les nouveaux exercices. La préparation à l'épreuve anticipée en Première s'avère mission impossible ! La mise à mal de la liberté pédagogique, notamment en Première du fait des œuvres et parcours imposés chaque année, ajoute encore au sentiment d'être méprisé par l'institution.

Du temps nécessaire

Le programme flou et peu adapté de la spécialité Humanités, littérature et philosophie laisse professeurs et élèves bien démunis. Et une fois de plus, la réforme est l'occasion de fragiliser encore l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité. Dans l'immédiat, le SNES-FSU demande un allègement du programme de français : diminution du nombre d'œuvres à lire, suppression de l'épreuve de grammaire à l'oral de l'EAF, modification du programme de lectures par quart tous les ans et non par moi-



tié à partir de 2021, afin d'avoir le temps nécessaire pour dispenser un enseignement fructueux. ■

S. C.

COUP DE TONNERRE SUR LES REP : RAPPORT AZÉMA-MATHIOT

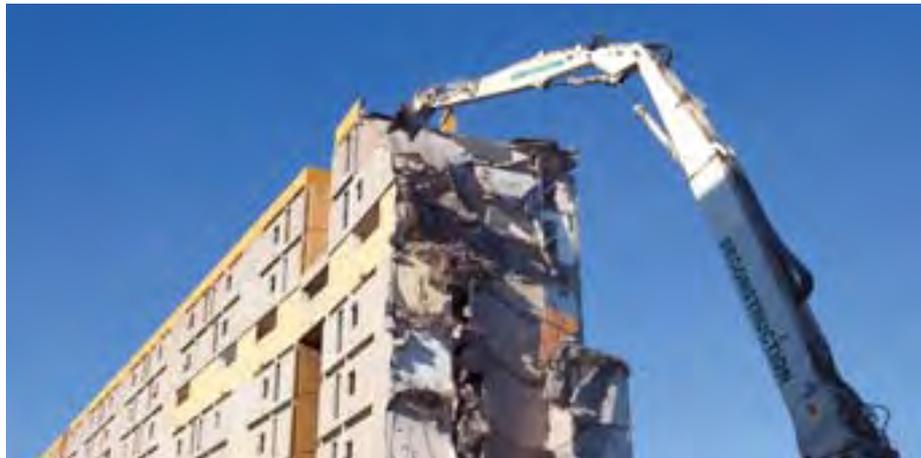
Le rapport de la mission Azéma-Mathiot a enfin été rendu public le 5 novembre. Sans surprise, il préconise la réduction du périmètre de l'éducation prioritaire aux seuls REP+, validant le rapport de la Cour des comptes de 2018.

Pour une gestion prétendument « plus souple et proche du terrain », les REP, délabellisés, passeraient sous responsabilité académique. Les recteurs auraient la main sur la répartition des moyens, notamment entre éducation prioritaire et ruralité, dans un contexte budgétaire contraint et sous la pression des collectivités locales. Quant aux lycées recevant des élèves de l'EP, il n'en est question dans le rapport que pour y développer une approche individualiste via les « Cordées de la réussite », dont on sait qu'elles ne bénéficient qu'aux meilleurs élèves.

Sous couvert d'expérimentation, les rapporteurs proposent nombre de mesures qui sont autant d'attaques contre nos statuts : bivalence, postes à profil, recours encouragé aux contractuels et aux lettres de missions, dans la droite ligne de la loi Fonction publique.

Une vision comptable

Délabelliser ne pourrait que produire une forte dégradation des conditions d'exercice dans les collèges REP et priverait les per-



© Jean-Marie Maillet/AdobeStock.com

sonnels des indemnités et bonifications de mutation afférentes. Or, tous les jours, les personnels exerçant en éducation prioritaire sont confrontés à des conditions d'exercice difficiles, sans moyens suffisants. À l'heure où les inégalités se creusent, le ministre doit entendre la profession et non pas les recommandations d'un énième rapport téléguiché par des considérations idéologiques et budgétaires.



Pour le SNES-FSU, il est indispensable d'affirmer une réelle ambition pour l'éducation prioritaire, à l'opposé du rapport Azéma-Mathiot. Une carte nationale, établie en fonction de besoins et non pas des moyens, incluant les lycées, doit être rapidement mise en discussion, avec l'extension des pondérations et l'attribution des indemnités à tous les personnels (AED, AESH...). ■ **François Lecointe**

93 : RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Un an et demi après un rapport parlementaire alarmant sur la situation économique et sociale de la Seine-Saint-Denis, le gouvernement présente 23 mesures pour les services publics, supposées « rendre l'État plus fort » dans ce département.

Cinq d'entre elles concernent directement l'école ou les enseignants. Une prime de 10 000 € versée en une seule fois après cinq années de services effectifs dans le département est envisagée. Le périmètre de son application reste vague : seuls sont cités les personnels en « première ligne ». Faut-il comprendre pour les personnels de l'éducation qu'il s'agit de ceux affectés en REP+ ? Dans les quartiers « politique de la ville » ? Concernerait-elle seu-

lement les nouveaux entrants ou un décompte commençant après promulgation de la mesure serait-il mis en place pour tous les agents ? Au même moment, les premières annonces sur la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire avec la perspective de la disparition du réseau national REP montrent bien qu'il s'agirait de réduire la voilure. Pour le SNES-FSU, cette prime est, dans tous les cas, insuffisante pour rendre attractif le département. Il faut améliorer les conditions de travail et de rémunération, recruter des personnels enseignants et de vie scolaire, des assistantes sociales, des Psy-ÉN, des personnels de santé en nombre suffisant pour permettre à chacun d'exercer son métier dans de bonnes conditions.

Plus inquiétant encore...

Le gouvernement veut également encourager le recrutement d'enseignants « locaux » avec, d'ici trois ans, 500 contrats de préprofession-

nalisation réservés à des étudiants boursiers du département. Cet objectif s'inscrit sans doute dans la perspective de les y affecter, et donc d'ouvrir une brèche dans le principe d'un recrutement national, ce qui est le meilleur moyen d'accroître encore les inégalités entre les territoires : à cet effet, il prévoit d'étendre à toute la Seine-Saint-Denis la sous-traitance du recrutement de contractuels à l'organisme privé « le choix de l'école ». On voit mal où est le renforcement de l'État alors qu'il renonce à répondre à une crise de recrutement plus grave encore dans le 93 que dans le reste du pays. Se dégage donc une idée de l'intervention de l'État inquiétante : une supposée adaptation de l'école au territoire et une délégation de l'action de l'État à des officines privées. La Seine-Saint-Denis n'a pas besoin d'expérimentations néolibérales mais d'investissements publics massifs pour garantir l'égalité aux populations déjà défavorisées. ■ **Grégory Frackowiak**



© Clément Martin

THÈME 4 : RENFORCER LA FSU ET LE SYNDICALISME

Quels en seront les principaux enjeux ? Dans le thème 4, les congressistes débattront d'abord de l'état du syndicalisme dans le pays.

Le pouvoir actuel n'y voit qu'un obstacle obsolète à ses réformes libérales, et les organisations syndicales, divisées, souvent sur la défensive, ont peiné à s'y opposer. Quelles voies doit désormais tracer le syndicalisme pour améliorer son efficacité, tant dans les modalités d'action (la grève, la manifestation) que dans son organisation interne (comment réduire ses divisions) ? Comment la FSU, forte de sa représentativité consolidée après les élections professionnelles dans la Fonction publique d'État et territoriale, première fédération au ministère de l'Éducation nationale, peut-elle contribuer à l'unité, au rassemblement, voire à l'unification du syndicalisme de transformation sociale, condition nécessaire à l'établissement d'un rapport de force avec l'État employeur ou les collectivités locales ?

Enjeux pour l'avenir

Sur la base des actions communes, au niveau national comme dans les territoires locaux, quelles nouvelles propositions concrètes pour œuvrer au rapprochement avec des organisa-



tions qui partagent nos conceptions syndicales, notamment avec la CGT ?

Autre axe de débat, nullement contradictoire, comment renforcer et développer la FSU ? Comment consolider l'enracinement de notre syndicalisme dans le secteur privé comme public ? Comment développer la syndicalisation et être représentatif de façon à peser dans les décisions politiques ? Comment s'adapter, dans une logique de dialogue articulé sur les mobilisations des personnels, aux évolutions

liées aux nouvelles phases de décentralisation ? La réflexion sur les conséquences de la loi de transformation de la Fonction publique sur les pratiques syndicales sera un enjeu important du congrès. Renforcer la FSU, améliorer sa visibilité, son fonctionnement interne, attirer de nouvelles et de nouveaux militants, renforcer la place des femmes et des jeunes dans notre organisation, et consolider enfin sa place dans le syndicalisme international seront également au menu. ■ **Frédérique Rolet**

ASSURANCE CHÔMAGE TOUJOURS MOINS DE DROITS

La réforme de l'assurance chômage, entrée en vigueur le 1^{er} novembre, devrait atteindre son rythme de croisière en avril. Elle est grosse de périls pour tous les salariés, privés d'emploi ou non.

Cette réforme a été imposée unilatéralement par le gouvernement qui a dessaisi les partenaires sociaux de leurs prérogatives

au printemps dernier, après leur avoir imposé une feuille de route intenable.

Il est désormais beaucoup plus difficile de s'ouvrir des droits à l'indemnisation. Il faut avoir travaillé l'équivalent de 6 mois durant les 24 mois précédents, contre 4 sur 28 auparavant et à partir d'avril, le montant des indemnités ne sera plus calculé à partir du salaire journalier moyen mais à partir du salaire mensuel, ce qui réduit considérablement l'indemnité lorsqu'on enchaîne petits boulots et chômage.

Préparer le hold-up du siècle

Avec cette réforme, le gouvernement va économiser près de 6 Md€ d'ici 2022. Il prétend que c'est pour sauver l'Unedic, mais c'est faux, puisque le rétablissement des comptes était déjà en cours. Il s'agit surtout de domestiquer les chômeurs, de les pousser à accepter n'importe quel job, même au prix d'une baisse de salaire. Il s'agit aussi d'utiliser la peur d'un

chômage non ou mal indemnisé pour museler leurs éventuelles revendications des actifs en emploi. Il s'agit enfin à moyen terme de dépenser moins pour le chômage pour siphonner les comptes de la Sécu. Car, depuis que les cotisations salariales chômage ont été supprimées et remplacées par une hausse de la CSG, l'UNEDIC est financée à 40 % par la CSG, qui doit financer aussi les différentes branches de la Sécu. Comme le gouvernement a programmé de ne plus compenser à la Sécu les pertes liées aux allègements ou suppression de cotisations, il doit pousser à l'austérité des comptes sociaux pour faire basculer vers le budget de l'État les recettes qui lui sont actuellement attribuées. Bref, les chômeurs vont payer la politique de diminution des prélèvements sociaux, qui a commencé dès 2017 par la suppression de l'ISF et l'instauration de la « flat tax » pour les riches. ■

Hervé Moreau



© Alexander Mikrokim/AdobeStock.com

Définitions

▶ Deep learning

L'apprentissage profond fait partie d'une famille de méthodes d'apprentissage automatique fondées sur l'apprentissage de modèles de données.

▶ Reinforcement learning

L'apprentissage par renforcement consiste, pour un agent autonome (robot, etc.), à apprendre les actions à partir d'expériences, de façon à optimiser une récompense quantitative au cours du temps. L'agent cherche, au travers d'expériences itérées, un comportement décisionnel (appelé stratégie ou politique, et qui est une fonction associant à l'état courant l'action à exécuter) optimal, en ce sens qu'il maximise la somme des récompenses au cours du temps.

▶ Big data

Le big data désigne des ensembles de données devenus si volumineux qu'ils dépassent l'intuition et les capacités humaines d'analyse et même celles des outils informatiques classiques de gestion de base de données ou de l'information.

▶ GAFAM

GAFAM est l'acronyme des géants du Web – Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft – qui sont les cinq grandes firmes américaines (fondées entre le dernier quart du xx^e siècle et le début du xx^e siècle) qui dominent le marché du numérique. *Source : Wikipedia*

Bibliographie

▶ Antonio A. Casilli (2019), *En attendant les robots*, Seuil, 400 p.

▶ Marie David, Cédric Sauviat (2019), *Intelligence artificielle, la nouvelle barbarie*, Éditions du Rocher, 320 p.



Liens utiles

▶ **Le Figaro**, « Comment l'intelligence artificielle pénètre le monde de l'éducation » : www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2018/04/10/32001-20180410ARTFIG00025-comment-l-intelligence-artificielle-penetre-le-monde-de-l-education.php

▶ **UNESCO**, « Comment l'intelligence artificielle peut-elle renforcer l'éducation ? » : <https://fr.unesco.org/news/comment-l-intelligence-artificielle-peut-elle-renforcer-leducation>

▶ **Café pédagogique**, « Numérique, orientation : vers l'IA » : www.cafe-pedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/11/16112018Article636779501400609842.aspx

▶ **Sciences&Avenir**, « Les algorithmes, nouveaux conseillers d'orientation » : www.sciencesetavenir.fr/high-tech/intelligence-artificielle/les-algorithmes-nouveaux-conseillers-d-orientation_133240

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Machine à illusions pour travail réel ?

Les androïdes de Philip K. Dick rêvaient peut-être de moutons électriques. Pour certains décideurs, pour les membres du courant dit « transhumaniste », l'intelligence artificielle est devenue à la fois une lubie voire un objet de fantasmes mais aussi une source potentielle de génération de richesses avec en arrière-plan l'exploitation de « petites mains »...

C'est quoi l'intelligence artificielle (IA) ? En fait, on ne devrait pas dire l'intelligence artificielle mais les intelligences artificielles. Nous nous ébahissons devant les prouesses d'AlphaGo, le programme qui bat tous les grands maîtres au jeu de go mais il y a plus de vingt ans Deep Blue battait déjà Gary Kasparov aux échecs... On sait programmer des IA pour réaliser des tâches répétitives... Comme jouer aux échecs, au go, traduire... Mais aucune IA n'est capable, comme notre cerveau, de choisir entre telle tâche ou telle tâche, d'intégrer les informations pour choisir un traitement approprié. On parle d'IA « forte » par opposition aux IA « faibles » capables de réaliser des tâches répétitives.

Big Data

Qu'est ce qui a changé depuis vingt ans ? Principalement l'amélioration des techniques de « *deep learning* » (apprentissage profond) et de « *reinforcement learning* » (apprentissage par renforcement). Là où on donnait une bibliothèque d'ouverture d'échecs à Deep Blue, AlphaGo apprend seul si on lui fournit suffisamment de données en entrée de son programme. Quand on nous parle actuellement d'intelligence artificielle, on est essentiellement dans le champ du traitement automatisé des données issues du Big Data (et d'ailleurs les GAFAM investissent énormément dans ce secteur) : en bref, des algorithmes qu'on améliore ou qui s'améliorent eux-mêmes par « *deep learning/reinforcement learning* » pour la reconnaissance faciale, vocale ou la prise de décision.



Si on montre volontiers les ingénieurs des GAFAM qui travaillent sur le développement des IA « fortes », on voit plus rarement dans les médias les milliards de petites mains qui permettent le fonctionnement des IA « faibles », nouveaux ouvriers du « *digital labor* »... Avec souvent une rémunération à la tâche, quelques centimes souvent... Les entreprises du « *digital labor* », en se positionnant comme plate-forme de mise en relation et non comme employeur, dissimulent cette réalité et sous-traitent, à moindre coût, le travail répétitif nécessaire pour nourrir les algorithmes sous couvert d'auto-entrepreneuriat et de flexibilité. Si les plates-formes ne changent pas de modèle à l'avenir, c'est une profonde inégalité qui se développera entre ceux qui gèrent les plates-formes et ceux qui les alimentent. Une nouvelle lutte des classes ? ■

Thomas Brissaire

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET ÉDUCATION

L'intelligence artificielle peut sans doute avoir des applications intéressantes dans l'éducation, pour la conception de parcours numériques pour les élèves... Le problème reste encore une fois l'utilisation qui peut en être faite pour déposséder l'enseignant de son expertise, voire la prescription qu'on voit poindre dans certains rapports dont celui de Catherine Becchetti-Bizot⁽¹⁾ de fournir de la donnée (enseignants, élèves) aux algorithmes... À quelle fin, dans quel but ? On peut se demander si un jour ce n'est pas un algorithme qui finira par prendre la décision que telle méthode pédagogique doit prendre la place de telle autre... Il existe déjà, dans le secteur très florissant de l'EdTech, des solutions « clés en main » pour que les élèves élaborent, avec une IA, leur orientation scolaire. On peut alors légitimement se demander quelles sont les limites à ce profilage, puisqu'il faut bien l'appeler ainsi, des élèves dans le domaine scolaire. Pour les personnels aussi, le développement des IA n'est pas sans conséquences... Le principe d'interdiction concernant les décisions administratives individuelles prises exclusivement sur la base d'un traitement automatisé a été levé, dans un certain nombre de cas, par la loi sur la protection des données personnelles. En clair, un algorithme pourrait prendre une décision administrative vous concernant sans intervention humaine... Bientôt une gestion des ressources humaines confiée à une IA ?

(1) Rapport 2017-056 IGEN de mai 2017, « Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique » : www.education.gouv.fr/cid122842/repenser-la-forme-scolaire-a-l-heure-du-numerique-vers-de-nouvelles-manieres-d-apprendre-et-d-enseigner.html

Santé au travail : défendre ses droits

Le travail ne doit pas porter atteinte à la santé. Il est de la responsabilité de l'employeur d'assurer des conditions de travail décentes à tous. La santé et la sécurité au travail ont été au XIX^e siècle les éléments fondateurs du droit du travail. La question de la santé au travail est plus que jamais d'actualité. Les agents de la Fonction publique, comme tous les salariés, ont des droits qui sont trop peu connus et trop peu respectés par notre employeur.

Visite annuelle

Le médecin de prévention

Chaque agent qui le souhaite peut bénéficier d'une visite annuelle avec le médecin de prévention. Cette dernière est obligatoire dans certains cas : handicap, réintégration après longue maladie, pathologies particulières, femmes enceintes. L'obligation est quinquennale pour tous les autres agents, mais on passe généralement toute sa carrière sans rencontrer ce médecin. Il ne faut pas hésiter à exiger cette visite. Le médecin de prévention est un médecin du travail qui doit agir dans l'intérêt exclusif des agents, il a pour rôle de prévenir toute altération de la santé du fait du travail (l'audition par exemple). Si l'état de santé le justifie, il peut préconiser des aménagements de poste. ■

Risques

Les obligations de l'employeur

« Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail », c'est la loi. Notre employeur (ou son représentant, du recteur au chef d'établissement) a l'obligation de protéger de tous les risques, physiques (amiante...) ou non (violences). Chaque manquement doit être signalé, dans les registres SST, en CA et aux représentants SNES-FSU du CHSCT académique ou départemental. ■

Accident de service

Dès lors qu'un événement survenu sur le temps et le lieu du service, ou dans le prolongement normal des fonctions, provoque une

détérioration de la santé physique ou mentale, il faut obtenir la reconnaissance en accident de service. La marche à suivre et un formulaire de déclaration d'accident doivent être disponibles sur les sites internet du rectorat ou de la DSDEN. ■

Déclaration d'accident

Santé au travail, une question collective

C'est toujours un individu qui est accidenté ou malade et il est essentiel de le protéger et de le soigner. Mais il faut aussi s'attaquer aux causes, il faut agir sur le travail. La question du bien-être au travail est une question éminemment collective. Il faut donc à tous les niveaux mettre en débat les situations de travail dégradées sans attendre que la santé des personnels soit affectée, signaler ces situations dans les registres de santé et sécurité au travail. C'est le travail que font les représentants de la FSU dans les CHSCT. Il est essentiel de s'appuyer sur leur expertise. ■

CHSCT

Médecine de prévention à l'Éducation nationale

1 pour 16 000

Pour que les droits des personnels soient respectés, il faudrait un médecin à temps plein pour 2 500 agents. Depuis plusieurs années, pour tout notre ministère, on stagne à environ 70 médecins, soit un pour 16 000 agents.

Accidents de service

13 554

accidents de service reconnus dans l'Éducation nationale en 2018, soit 12 pour 1 000 agents. Un taux plus faible que celui de l'ensemble des salariés, à cause d'une sous-déclaration endémique.

Lecture

N'attendons pas la fin du monde

Ce livre a une triple dimension. D'abord une ambition : offrir un panorama des alternatives qui sont



aujourd'hui en discussion partout dans le monde. Ensuite, un point de vue : partir toujours du terrain concret du travail et de l'expérience de la lutte sociale. Enfin une méthode :

entamer une discussion commune aussi rigoureuse que possible. Le syndicalisme est l'un des outils essentiels de la résistance à la destruction de l'humanité. Pour empêcher sa propre disparition, pour faire face à ses tâches historiques, pour se renforcer, il lui faut se réinventer et dépasser la vieille et mortifère coupure entre syndicalisme et politique. Il lui faut se transformer en un syndicalisme intégral. Un impératif en découle : qu'il se mêle au travail de l'utopie.

► *N'attendons pas la fin du monde*, Christian Laval et Christian Vergne (coord.), Syllepse.

Fraude fiscale

80 milliards

Le syndicat Solidaires Finances Publiques confirme son évaluation de la fraude fiscale en France. Réalisée en 2013, cette évaluation qu'il estimait alors entre 60 et 80 milliards d'euros a été actualisée l'an dernier à environ 80 milliards d'euros. Cette estimation n'a fait l'objet d'aucune recherche de la part de l'administration. Elle a néanmoins suscité des réactions qui ont amené le Premier ministre à demander à la Cour des comptes de réaliser un chiffrage, attendu dans quelques semaines.

APL

600 000 bénéficiaires en moins

La réforme de l'APL doit s'appliquer dès le 1^{er} janvier. Deux changements majeurs : le calcul des droits se fera sur les douze derniers mois au lieu des deux dernières années et ils seront recalculés chaque trimestre. Ces modifications risquent d'engendrer une diminution de l'aide pour 1,2 million de personnes et 600 000 personnes n'y auront plus droit. Au total, le gouvernement devrait faire plus d'un milliard d'euros d'économies (voir « Pauvreté » p. 19).

CHÔMAGE

Un pas de plus vers un régime d'assistance

Le décret réformant l'assurance chômage publié le 28 juillet dernier est entré en vigueur au 1^{er} novembre, entraînant une baisse considérable des revenus de certains chômeurs et actant l'étatisation du système.



© Troisième histoire / CREA CTIV 2013

À sa création en décembre 1958, l'assurance chômage était conçue selon le principe de l'assurance contre un risque social, celui de perdre son emploi, et les chômeurs n'étaient en aucun cas tenus pour responsables de leur situation. Mais le système a évolué : étatisation croissante du système, durcissement des conditions d'obtention des allocations et modification du regard porté sur les allocataires. Ces mutations vont toutes dans le même sens : celui du passage d'un régime d'assurance sociale à un régime d'assistance, d'une conception bismarckienne à une conception beveridgienne.

Assurance/assistance

Dans le régime bismarckien, celui des assurances sociales, les travailleurs cotisent auprès de caisses gérées conjointement par les représentants des salariés et des employeurs pour acquérir le droit de maintenir leurs revenus en cas de survenue de risques sociaux. C'est dans cette logique qu'a été créée la Sécurité sociale à la Libération et l'assurance chômage en 1958. Ce principe est aujourd'hui largement remis en cause au bénéfice d'un régime beveridgien d'assistance. Dans celui-ci, la protection sociale est financée par les impôts et gérée par l'État, les prestations ne sont plus considérées comme des droits mais comme des aides dont le but n'est pas de maintenir les revenus précédents mais d'assurer une survie transitoire à des allocataires jugés en partie responsables de leur situation et sommés d'en sortir au plus vite. Les chômeurs sont de plus en plus sommés de prouver qu'ils recherchent activement un emploi et d'accepter des offres de travail, y compris lorsqu'il y a déclassement par rapport à l'emploi précédent.

La réforme qui vient d'entrer en vigueur établit un durcissement des conditions d'obtention des allocations, tout particulièrement pour les salariés les plus précaires, en allongeant les durées nécessaires pour être indemnisé. Le mode de calcul des indemnités change lui aussi : celles-ci ne seront plus fonction du salaire journalier moyen mais du salaire mensuel, ce qui va très fortement pénaliser ceux qui ont une activité discontinue, alternant les contrats de très courte durée et les jours d'inactivité.

Stigmatisation des chômeurs

L'objectif de ces mesures est de réaliser une économie de 1,9 milliard d'euros mais aussi, selon la déclaration de la ministre du Travail, de faire que « le travail paye plus que le chômage ». Cela revient à faire reposer sur les chômeurs la responsabilité de leur situation et à ne plus les considérer comme victimes d'une situation sociale contre laquelle ils doivent être protégés. Un discours difficile à entendre quand on sait qu'une grande partie des emplois créés sont des contrats courts, que ceux qui enchaînent périodes de chômage et d'activité ont souvent des revenus qui les placent en dessous du seuil de pauvreté et que certaines entreprises instrumentalisent l'indemnisation chômage pour licencier leurs seniors. Dans la même logique, l'État, après avoir mis les partenaires sociaux dans l'impossibilité de se mettre d'accord, les désaite de la gestion de l'assurance chômage. Ils ne décideront plus de la revalorisation des allocations au sein du conseil d'administration de l'Unédic ; celle-ci se fera par arrêté ministériel. ■

Clarisse Guiraud

L'OIT fête ses 100 ans dans un monde en crise



Le travail ne doit plus être une marchandise et sa transformation est au cœur des défis écologiques, sociaux et numériques.

L'échec patent des politiques néolibérales devrait permettre de donner toute sa place à l'Organisation internationale du travail (OIT). Elle a été instituée en 1919 à l'époque d'une première mondialisation, alors que la seconde révolution industrielle avait prolétarisé et paupérisé une grande partie des populations, et au lendemain d'une Première Guerre mondiale qui a inauguré l'industrialisation des massacres. Alors que le taylorisme commençait à se développer, l'OIT s'engageait contre la « marchandisation du travail » et pour la « promotion d'un régime de travail réellement humain » procurant à celles et ceux qui l'exercent « la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de leurs connaissances et de contribuer le mieux au bien-être commun ». Avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'OIT a adopté la déclaration de Philadelphie qui rappelait qu'une « paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale » et que cet objectif de justice sociale devait être le « but central de toute politique nationale et internationale ». Sans s'opposer aux échanges internationaux, elle affirme depuis sa création que « la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leur propre pays » (préambule de la Constitution de l'OIT).

Travail et capitalisme

La marchandisation du travail est l'une des caractéristiques du capitalisme. Elle s'est mise en œuvre progressivement à partir du XVIII^e siècle. Les travailleurs sont contraints de louer leur temps et leur force de travail, mais n'ont aucun droit sur le résultat de leur activité. Ils ont en outre de moins en moins leur mot à dire sur le contenu et les objectifs de celle-ci et sur la manière de produire. Le capitalisme ne se limite donc pas à une expropriation des moyens matériels de production ; il s'agit aussi d'exproprier les travailleurs de leurs savoir-faire, de leur professionnalité. Contrairement à ce que



l'on veut généralement nous faire croire, ce n'est même pas une question d'efficacité. En réalité il s'agit surtout de pouvoir et de domination. Cette aliénation peut être résumée aujourd'hui par un double déni : le déni de pensée, qui interdit aux travailleurs toute réflexion collective sur l'organisation et le contenu de leur activité ; le déni de réalité qui se traduit par un « asservissement à la réalisation d'objectifs chiffrés »⁽¹⁾.

Plus que jamais contre la marchandisation du travail

Toutes les nations dites économiquement développées ont mis en œuvre un État social prenant des formes diverses. Mais jusqu'à présent l'OIT n'a pas réussi à imposer son point de vue, notamment sur le contenu du travail, et à faire en sorte que les autres organismes internationaux et les États subordonnent leurs objectifs à ceux qu'elle promeut. Le libéralisme économique n'a jamais capitulé et les politiques néolibérales qui se sont imposées depuis plus de trente ans débouchent sur une impasse sociale, économique et environnementale.

Dans le contexte de la révolution numérique, la reconquête du sens du travail, qui doit avoir des effets sur le quotidien, s'inscrit dans un combat global contre le néolibéralisme et pour la transition écologique. C'est l'idée que défend Alain Supiot, dans la clôture de son cours sur l'État social au Collège de France⁽²⁾. En complément à sa critique des politiques libérales qui subordonnent le droit social à de prétendues lois économiques, il indique que « la préservation [...] de notre écosystème dépend à l'évidence de l'organisation du travail et du choix de ses produits. [...] c'est aussi en tant que producteurs, que les travailleurs [...] doivent pouvoir peser en faveur d'une production durable et soutenable, tant dans ses méthodes que dans ses résultats ». ■

Hervé Moreau

(1) *Le travail au XXI^e siècle*, sous la direction d'Alain Supiot.

(2) *Le travail n'est pas une marchandise*, Alain Supiot.

Pauvreté

9,3 millions de personnes

Une note de l'INSEE révèle que 14,7 % des ménages, soit 9,3 millions de personnes, vivaient en 2018 avec moins de 1 050 € par mois et par unité de consommation. Ce taux est en hausse par rapport à 2017 (+ 0,5 point) et rejoint le taux de 2011, au plus fort de la crise. La baisse des APL subie par les locataires des HLM mais compensée seulement en partie par la baisse des loyers en est la cause. Ce chiffre est très décevant pour le gouvernement qui comptait sur la hausse de plusieurs minima sociaux pour endiguer le phénomène. Fait encore plus inquiétant : alors que le chômage recule (statistiquement) le nombre de bénéficiaires du RSA (1,83 million de personnes) se maintient. Même constat d'aggravation de la pauvreté dans le dernier rapport du Secours catholique qui relève une croissance du nombre de « marginaux éloignés de l'emploi, des personnes inaptes ou trop malades pour travailler mais aussi beaucoup d'étrangers sans statut légal qui n'ont pas même le droit de travailler ». Les réformes de l'indemnisation chômage et des APL risquent de faire exploser ces statistiques en 2019.

Profits

Au plus haut

Le taux de marge des entreprises françaises a atteint 33,1 % au deuxième trimestre 2019. C'est le plus haut niveau atteint depuis dix ans. Le taux de marge mesure la part de la valeur ajoutée qui reste aux entreprises après rémunération du travail - salaires directs et cotisations sociales - et impôts. C'est une année particulière puisque les entreprises bénéficient d'un double allègement de cotisation sociale lié à la transformation du CICE. Cette mesure représente environ 1,4 point de marge supplémentaire pour les entreprises. Leur capacité d'autofinancement est désormais très élevée et même supérieure à 100 %, grâce notamment aux taux d'intérêt très bas. Cela ne les empêche d'accroître un endettement accru qui n'est pas lié à des difficultés de financement.

Surpoids

Un ado sur six

18,2 % des adolescents en classe de Troisième sont en surcharge pondérale, dont plus d'un quart (5,2 %) sont obèses selon une étude de la DREES menée en 2016 et 2017, soit plus d'un point de plus qu'en 2009.



Rémunérations

Au plus haut pour les patrons

Les dirigeants des grandes entreprises (cotées au CAC 40) ont vu leur rémunération augmenter en moyenne de 12 % en 2018, selon Proxinvest, la croissance la plus forte depuis la crise de 2008. Pour ces patrons, la rémunération moyenne annuelle est de 5,8 millions d'euros, somme qui n'avait pas été atteinte depuis 2003. En tête du classement, figure, comme l'an dernier, le directeur général de Dassault Systèmes, Bernard Charès avec une rémunération totale de 33,1 millions d'euros, en hausse de 34,6 %.

Environnement

Retour à l'envoyeur

Après la décision de la Chine, en 2017, d'interdire toute importation de déchets pour recyclage s'ils n'ont pas été correctement triés, les déchets ont pris la direction d'autres pays asiatiques moins regardants mais qui menacent aujourd'hui de renvoyer les conteneurs de déchets illégaux. L'Indonésie est passée à l'acte et deux conteneurs sont revenus en France, pays pour lequel aucune autorisation de sortie n'est nécessaire si ces déchets ne sont pas dangereux.

Île-de-France

Creusement des inégalités territoriales

Une étude publiée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) montre, à partir de statistiques portant sur les revenus, les logements, les types de ménages, etc., une progression des inégalités depuis une quinzaine d'années dans la région parisienne. Cela ne surprendra personne, les inégalités spatiales se creusent. Le niveau de vie des ménages dans les villes et quartiers les plus riches progresse plus fortement qu'ailleurs. Dans les espaces où subsiste de la mixité, les prix immobiliers progressent rapidement, traduisant un embourgeoisement de ces communes.

Mais, plus étonnant, la *gentrification* n'est pas générale ; on assiste même à « une paupérisation absolue de secteurs urbains entiers », s'alarme l'IAU. Dans 44 des communes parmi les plus pauvres de la Région, où vivent 15 % des Franciliens, le revenu médian en euros constants a encore baissé entre 2001 et 2015.

AVENIR DE L'EUROPE

Ouvrir le débat au plus vite

L'ouvrage collectif *Europe, alternatives démocratiques. Analyses et propositions de gauche* s'interroge sur l'avenir de l'Union européenne, qui semble aujourd'hui être entrée dans une impasse.

La construction européenne est sur la sellette. La crise financière et économique s'est traduite, en 2010, par une attaque spéculative contre l'euro, monnaie incomplète parce que sans État. La monnaie unique a accentué le développement inégal entre les économies de la zone euro et, plus largement de l'Union européenne. Aucune politique commune n'a été mise en œuvre pour lutter contre ces éclatements et définir un projet collectif pour faire face au basculement du monde. Fin 2019, le résultat est là : l'économie allemande est indéniablement entrée en récession et la menace d'un effondrement économique, social, financier et politique se précise jour après jour.

Pronostic vital engagé

La politique d'austérité imposée à la Grèce, conséquence de la crise financière de 2008 et de la crise de l'euro, a mis à mal la construction européenne et provoqué une crise de légitimité qui appelle à des mutations profondes. L'UE est menacée d'implosion et d'explosion. Les États devraient rompre avec l'idéologie néolibérale pour proposer des orientations démocratiques et sociales. Qui croit encore à l'Europe telle qu'elle nous est imposée chaque jour, à son avenir ? Les gouvernements, de plus en plus nombreux, gorgés de démagogie aux accents nationalistes ou les tenants du Brexit ? Ce livre collectif, *Europe, alternatives démocratiques*, sous-titré *Analyses et propositions de gauche*, dénonce d'abord des institutions européennes porteuses d'une orientation néolibérale favorable aux transnationales et aux marchés financiers. Il appelle à rompre avec les traités actuels aux conséquences



anti-sociales et anti-démocratiques pour promouvoir des formes nouvelles d'intervention citoyenne. L'argumentation se déploie en trois temps : d'abord constat est fait de la crise de l'Union européenne, pour aborder ensuite spécifiquement l'union économique et monétaire et terminer par « La dette, l'euro et l'emploi » à travers les cas de la France, de l'Espagne et de la Grèce.

Rebond nécessaire

Les analyses, souvent provocantes, indiquent que le débat a été enfoui. Comme toujours après la crise, les gouvernants l'oublient. Pourtant, la crise démocratique et politique actuelle, qui se traduit par la mon-

tée de l'extrême droite, oblige à la réflexion. La gauche européenne est en train de sombrer par l'adoption des politiques néolibérales. Il est temps de penser la refondation d'un projet de transformation sociale.

Le rôle des institutions européennes est souvent occulté alors qu'il est essentiel. Elles sont posées comme éternelles alors qu'elles dépendent des États qui ont accepté de leur déléguer une partie de leur compétence. Elles sont par ailleurs poreuses aux pressions de l'opinion publique et aux évolutions du rapport de force social au sein de l'Union et de ses États membres.

Les formes de la mobilisation sociale se doivent d'évoluer pour renouer avec la solidarité internationale des travailleurs. Les mutations climatiques et la crise écologique sont par trop absentes ici des propositions pour bâtir une Europe sociale, démocratique et solidaire. Le débat continue... ■

Nicolas Bénéès

• *Europe, alternatives démocratiques*, sous la direction de Benjamin Bürbaumer, Alexis Cukier et Marlène Rosato, La Dispute, Paris, 2019.



DOSSIER

Contrer les inégalités sociales

Que peut l'école ?



Dossier coordonné par V. Ponvert et S. Vénétitay

Ont participé à la rédaction : T. Ananou, T. Collin, J.-F. Claudon, G. Frackowiak, C. Guiraud, D. Lecam, F. Lecointe, F. Rolet

« Le fait qu'il y ait des inégalités entre établissements, nous ne l'avons pas créé, nous voulons le compenser », c'est ainsi que

Jean-Michel Blanquer tentait de défendre sa réforme du baccalauréat dans un entretien.

Cette affirmation ne résiste pas longtemps à la confrontation avec le réel, tant il est désormais évident que la réforme du bac, comme l'ensemble des mesures prises par le ministre dans le second degré (éducation prioritaire, bac, lycée, orientation scolaire, etc.) aggravent les inégalités existantes. Derrière le discours de façade faisant du ministre le chantre de la lutte contre les inégalités, apparaît rapidement un paysage scolaire où les premiers de cordées s'extirpent sans problème des méandres de notre système éducatif.

Mais la question des inégalités, qu'elles soient scolaires, sociales et/ou économiques, ne peut être cantonnée à une analyse conjoncturelle : notre société est structurellement traversée par de profondes inégalités. Elles n'ont rien de naturelles : elles sont le fruit de politiques économiques et sociales et donc de choix politiques. Si l'action syndicale telle que la conçoit le SNES-FSU conduit à lutter pour d'autres politiques, elle se double aussi nécessairement d'une réflexion sociologique et pédagogique : quel rôle pour l'école et les personnels ? Comment analyser les dispositifs qui se multiplient au nom de l'égalité des chances ? Quelles propositions pour lutter contre les inégalités, au quotidien, dans nos classes ?

Une société inégalitaire

Panorama des inégalités sociales à l'école

La massification a permis d'augmenter le niveau scolaire global de la population, notamment en ouvrant l'accès aux études supérieures à une proportion croissante des jeunes. Cependant, elle n'a pas pour autant fait disparaître les inégalités de réussite en fonction de l'origine sociale.

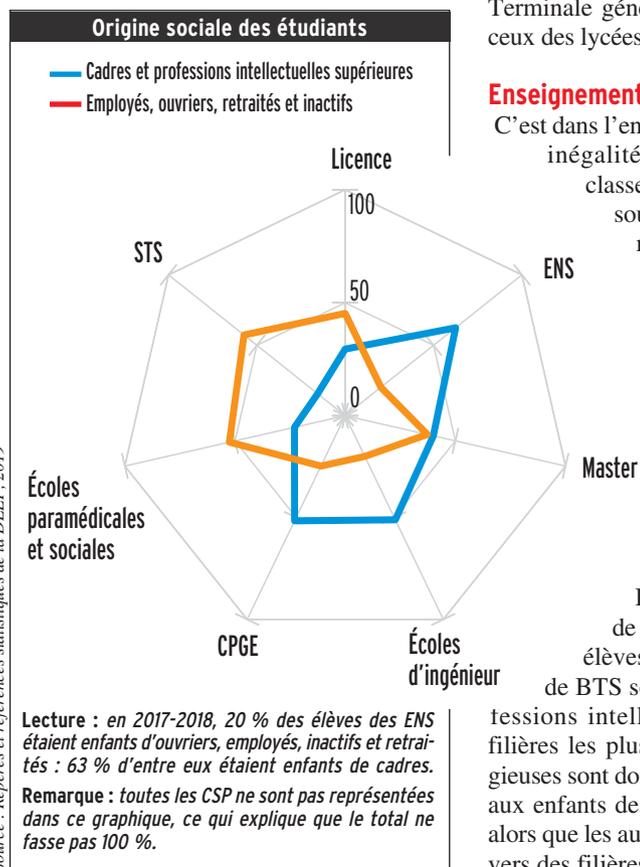
Les trajectoires scolaires sont fortement liées à l'origine sociale. Les enfants des classes populaires (employés, ouvriers et inactifs) représentent 43 % des élèves de collège mais ils disparaissent progressivement à mesure que l'on avance dans la scolarité et sont beaucoup moins présents dans les filières les plus prestigieuses. Ils ne représentent ainsi plus que 34 % des effectifs de Première et Terminale générale. À l'inverse, les enfants de cadres et professions intellectuelles représentent 22 % des collégiens et 34 % des lycéens en filière générale.

Devenir des élèves

Le destin scolaire dépend fortement de l'origine sociale. 85,4 % des enfants de cadres entrés en Sixième en 2007 avaient obtenu un bac général ou technologique dix ans plus tard, contre 34,6 % des enfants d'ouvriers non-qualifiés. 19,3 % des enfants d'ouvriers non-qualifiés ont obtenu un CAP ou un BEP, contre 1,9 % des enfants de cadres... Les enfants de cadres sont bien plus souvent orientés vers la voie générale que la voie professionnelle : ils représentent moins d'un quart des lycéens, toutes filières confondues, mais près d'un tiers des effectifs des Première et Terminale générale et seulement 7,5 % de ceux des lycées professionnels.



Le destin scolaire dépend fortement de l'origine sociale



Enseignement supérieur

C'est dans l'enseignement supérieur que les inégalités sont les plus fortes. Les classes populaires accèdent moins souvent à l'enseignement supérieur : les enfants de cadres supérieurs y sont près de trois fois plus nombreux que les enfants d'ouvriers. À cela s'ajoutent des écarts très importants de composition sociale entre les filières et les cursus. Les enfants d'ouvriers, d'employés, retraités et inactifs représentent ainsi 57 % des étudiants en BTS contre 25 % des élèves de CPGE. À l'inverse, 52 % des élèves de CPGE et 16 % de ceux de BTS sont enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures. Les filières les plus longues et les plus prestigieuses sont donc beaucoup plus accessibles aux enfants des milieux les plus favorisés, alors que les autres sont plus souvent dirigés vers des filières courtes. ■

Des choix politiques

Les personnels de l'éducation se débattent dans un océan d'inégalités, creusées par des politiques publiques de plus en plus anti-sociales. Les gouvernements successifs considèrent le service public exclusivement comme un coût et non comme ce qu'il est surtout, un investissement et l'outil de l'égalité des droits des citoyens. La baisse de la dépense publique et celle des recettes fiscales (impôts directs) sont leurs boussoles. Ils assument de favoriser les plus riches et le capital : suppression de l'ISF, baisse de l'impôt sur les sociétés, affaiblissement de la solidarité nationale et des redistributions liées à la protection sociale. Parce que les politiques menées ne donnent plus à l'État les moyens d'atteindre les objectifs proclamés par la devise républicaine, ni de contrarier les assignations territoriales, sociales ou culturelles, les personnels du service public d'éducation se trouvent, en première ligne, bien démunis pour combattre au quotidien les effets des inégalités.

Chiffres

18,3 %

des enfants d'ouvriers non qualifiés entrés en Sixième en 2007 sont sortis de l'école sans diplôme.

8,6 %

des enfants d'ouvriers avaient au moins un an de retard à l'entrée en Sixième contre 1,8 % des enfants de cadres.

86 %

des élèves de Segpa sont issus de classes sociales défavorisées (contre 2 % seulement pour les enfants de cadres supérieurs).

52 %

des élèves de CPGE sont enfants de cadres supérieurs.

Source : RERS, 2019

Sélection, éviction, relégation...

Des renoncements *coupables*

Lycée, bac, démantèlement du service public de l'orientation : la frénésie de réformes en tout genre menées tambour battant peut donner l'impression d'une forme d'éparpillement.

Il n'en est rien. Ces mesures forment un ensemble cohérent, traversé par une ligne directrice : construire un système scolaire permettant d'extraire une élite, tout en cantonnant une majorité d'élèves dans leur situation d'origine, voire en leur bouchant de nombreux horizons. Certes, en apparence, les discours gouvernementaux vantent ici le libre choix de son parcours en lycée, là l'autonomie de l'établissement qui permet de coller au plus près des réalités locales ou encore une fluidité des parcours entre le secondaire et le supérieur. Mais les faits sont têtus. Ainsi, en lycée, le libre choix des spécialités n'est qu'un leurre, en raison des contraintes organisationnelles, mais aussi parce que ces choix restent marqués par une forme de déterminisme social qui conduit à la reproduction des inégalités existantes, qu'elles soient de genre ou sociales.

Au profit des plus favorisés

Pierre Mathiot et Jean-Michel Blanquer peuvent bien s'autocongratuler en voyant près



© Olivier Teyraud

de la moitié des élèves choisir des triplettes qui ne reproduisent pas les filières, le SNES-FSU a montré que ce sont majoritairement les élèves les plus favorisés qui ont choisi des triplettes reproduisant les filières. Un hasard ? Certainement pas ! Ces élèves, plus au fait des codes du système éducatif, ont construit des triplettes en cohérence avec Parcoursup ce qui permet de ne leur fermer que peu de portes, quand ceux qui ont choisi des triplettes baroques, peu en adéquation avec les attendus de Parcoursup, sont tombés,

Un projet politique élitiste et conservateur

bien involontairement, dans les pièges du lycée Blanquer, qui ferment, dès la classe de Première ou de Terminale, les portes de l'enseignement supérieur. Ces dernières ont déjà été claquées au nez de bon nombre de bacheliers des milieux populaires du fait de la sélection opérée par Parcoursup : ainsi, mi-juillet, près d'un tiers des saisies des Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) venaient de l'académie de Créteil, preuve que les inégalités sociales territoriales sont toujours très marquées.

Éviction et relégation ne sont pas seulement des effets collatéraux des réformes, mais bien des choix assumés qui marquent une rupture avec le paradigme des politiques éducatives des Trente Glorieuses : à la volonté de massification et démocratisation a succédé un projet politique élitiste et conservateur. ■

Après la massification

Objectif démocratisation

Débat sans fin : l'accès massif des enfants des classes populaires à l'enseignement secondaire, puis supérieur a-t-il permis une réduction des inégalités scolaires ?

À la fin des années 80, l'utilisation par le SNES-FSU de l'expression « *bac canada dry*⁽¹⁾ » pour qualifier le nouveau bac pro fait polémique. Faut-il considérer la création de ce bac comme une avancée démocratique ou une voie de garage pour les élèves des collèges de l'enseignement technique (CET), ancêtre des LEP puis LP ?

Élan véritable

Les travaux d'Eric Maurin ont clairement montré que cette massification avait été

bénéfique aux enfants des catégories populaires.

À titre d'exemple, une nette corrélation apparaît entre la massification et l'amélioration de l'insertion professionnelle, de même que cette amélioration cesse à partir des années 2000. La proportion de diplômés du supérieur passe de 22 % pour la génération née en 65 à près de 40 % pour la génération née en 75. Cette progression se fait nettement au profit des bac +2 qui regroupent principalement des élèves issus des catégories ouvriers et

employés. Pendant ce temps, le taux de chômage à la sortie de l'école baisse de cinq points entre ces deux générations, avant de diminuer beaucoup plus lentement ; en même temps, la démocratisation marque un arrêt marqué à partir de 1993, année à partir de laquelle le SNES-FSU commence à parler d'une « *panne de la démocratisation* ». ■

1. Une publicité pour cette marque de soda de l'époque disait « *Ça ressemble à l'alcool, c'est doré comme l'alcool... mais ce n'est pas de l'alcool* ».

27 %

Les ouvriers représentent environ 27 % des actifs.

sont enfants d'ouvriers

12 %

des étudiants à l'Université

7 %

des élèves en classes préparatoires

3 %

des élèves des écoles normales supérieures.

Place des filles

Elles représentent

- 55 % de l'ensemble des étudiants
- 70 % des étudiants en lettres
- 28 % des élèves en écoles d'ingénieurs
- 43 % des élèves en CPGE

Égalité des chances ?

La « méritocratie républicaine »

Ce concept, qui s'est largement imposé dans la sphère politico-médiatique, pose en réalité bien plus de problèmes qu'il n'en résout.

Cela fait maintenant dix ans que Sarkozy a remis en vogue la notion d'« égalité des chances » à l'école. Avec les résultats que l'on sait. En 2009, il déplorait qu'un enfant d'ouvrier ait « deux fois moins de chances qu'un enfant plus privilégié d'accéder à l'enseignement supérieur ». On parle aujourd'hui davantage d'un rapport de un à trois...

Un concept qui irait de soi ?

« L'égalité des chances », en instaurant une compétition pure entre individus dotés du même viatique initial, serait l'incarnation concrète de cette « méritocratie républicaine » dont beaucoup se réclament. Au dire de Marie Duru-Bellat, la méritocratie, qui s'est « imposée comme un principe de justice central, notamment à l'école », relève en effet d'une forme de consensus. Pour le sociologue François Dubet, « ce modèle de justice et d'égalité a une force essentielle : c'est qu'il n'y en a pas d'autre ».

Le hic, c'est que l'inventeur du terme – l'anglais Michael Young qui a publié en 1958 un récit d'anticipation intitulé *The Rise of*



© Patricia W. / AdobeStock

the Meritocracy – a forgé ce néologisme pour dénoncer les effets pervers du système d'éducation anglais. Selon lui, la logique méritocratique, poussée à l'extrême, engendrerait une forme d'exclusion des « non-méritants », responsables en dernier ressort de leur triste situation.

Méritocratie et néolibéralisme

Car comment évaluer le « mérite » ? La Déclaration des droits de 1789 le dit explicitement :

La logique méritocratique engendre une forme d'exclusion

en appréciant « l'utilité commune » de chacun, seul fondement légitime des « distinctions sociales » dans une société démocratique. Mais, le libéralisme a ensuite réduit cette utilité collective à la seule performance individuelle, érigée en mesure de toute chose. De la « méritocratie républicaine » au darwinisme social, il n'y aurait donc finalement qu'un pas. Pour les libéraux, l'avantage de l'idéologie méritocratique est double : elle conforte les élites existantes en justifiant les inégalités de situation qui seraient non-fondées en droit, mais également en organisant la promotion de quelques éléments « méritants », érigés en preuves vivantes des vertus intégratrices du « système ». C'est sur ce terreau qu'ont fait florès les dispositifs dérogatoires visant à concentrer les moyens sur un tout petit nombre d'élèves et abandonnant les autres élèves issus des milieux populaires à leur sort... bien « mérité ». ■

Des dispositifs pour l'égalité des chances ?

Promouvoir le mérite passe par des dispositifs qui ne concernent qu'un petit nombre et n'agissent que de façon très marginale sur les inégalités.

Les instituteurs de la III^e République repéraient les plus « doués » des enfants des classes populaires et les aidaient à obtenir des bourses pour poursuivre des études. Aujourd'hui, ce n'est pas tant les plus doués que les plus méritants que l'on cherche à valoriser grâce à des dispositifs qui visent à sélectionner de futures élites parmi les classes populaires. Les paliers d'orientation ayant été largement repoussés, c'est désormais à la fin du collège et au lycée que l'on cherche à repérer les meilleurs potentiels, avec l'idée qu'il faut extraire le bon grain de l'ivraie pour ne pas laisser

la société se priver de talents qui seraient restés méconnus.

Sciences Po et les lycées de banlieue

Plusieurs formations de l'enseignement supérieur cherchent ainsi à diversifier l'origine sociale de leurs élèves en mettant en place une admission parallèle et un accompagnement destiné aux meilleurs lycéens des quartiers populaires. Après Sciences Po Paris, d'autres ont emboîté le pas, comme par exemple l'université Paris Dauphine ou l'école du Louvre.

L'Éducation nationale propose elle-même différents dis-

positifs qui visent à encourager la réussite des meilleurs élèves : les Cordées de la réussite, les parcours d'excellence et les internats d'excellence. Ces derniers ont vocation à accueillir des « élèves méritants de milieu modeste ». Ils ont été mis en place par Sarkozy en 2008 et Blanquer veut les relancer, en créant une centaine d'établissements de ce type d'ici 2022.

Sous couvert de promotion de justice sociale et d'égalité des chances, ces dispositifs n'ouvrent en réalité la porte de l'ascenseur social qu'à une poignée d'heureux élus sans agir véritablement sur les inégalités sociales de réussite scolaire. Et cela d'autant plus que, par ailleurs, les écoles des quartiers populaires sont largement abandonnées. Après exfiltration de ceux qui semblent en valoir la peine, on laisse largement les autres à leur sort... ■



Sélectionner les futures élites

Le privé et la mixité

L'enseignement privé représentait, en 2018, 17 % des élèves scolarisés (13 % dans le premier degré et 21 % dans le second degré).

Ces établissements sont essentiellement des établissements sous contrat (95 % dans le primaire et 97 % dans le secondaire). Ces effectifs échappent à la sectorisation et accentuent la ségrégation sociale. Dans le second degré, le privé n'accueille que 17,7 % d'élèves issus de familles défavorisées contre 39,8 % dans le public ; en lycée, 12 % dans le privé contre 30 % dans le public. À l'inverse, les élèves issus des familles favorisées ou très favorisées sont surreprésentés dans le privé, 65 % contre 43 % dans le public en lycée. Ce processus d'entre soi s'aggrave :

les catégories très favorisées représentent 37 % des effectifs du privé, contre 30 % douze ans plus tôt.

Privé favorisé par les réformes

Outre la localisation géographique (plutôt en centre-ville), le privé a souvent profité des dernières réformes pour maintenir des enseignements supprimés dans le public (options notamment).

Il renforce la ségrégation sociale là où l'offre scolaire est importante, il ferme des établissements en zone rurale dans l'enseignement

technologique et professionnel et les concentre pour augmenter ses capacités d'accueil. L'assouplissement de la carte scolaire renforce l'idée de marché scolaire, le privé en bénéficie.

Pour le SNES-FSU l'argent public doit financer exclusivement l'enseignement public. En l'état actuel des choses, il est impératif que les établissements privés sous contrat soient soumis aux mêmes exigences et contraintes que les établissements publics, avec un réel contrôle de l'État. ■

L'éducation prioritaire en question

Beaucoup de rapports pointent l'inefficacité des politiques d'EP allant même jusqu'à les qualifier de contre-productives. En toute bonne foi ?

En 2016, le CNET critique le label EP car « fortement associé à une dégradation du niveau des élèves », ainsi



© Olivier Teyraud

que la stigmatisation des établissements concernés : les familles favorisées les éviteraient, entraînant la dégradation des résultats et des conditions de travail. L'extension de la carte serait aussi responsable de l'inefficacité de cette politique par dilution des moyens. Le ministère actuel risque d'en réduire le périmètre aux seuls REP+ par le biais d'une énième réforme.

Dégradation économique et sociale

Ces constats ignorent les effets de la gentrification des villes et de la paupérisation de nombreux quartiers. De plus, les volets

Paupérisation de nombreux quartiers

pédagogiques des réformes ont cantonné les élèves à l'acquisition d'un socle sans l'ambition de faire réussir tous les élèves. Invoquer la dilution des moyens est une façon habile de masquer que les établissements de l'EP sont touchés par une hausse des effectifs pour des questions d'économie. L'EP ne peut pas être tenue pour responsable d'une politique de l'Éducation nationale qui favorise l'évitement en faveur du privé et de choix politiques plus larges qui s'abstiennent de lutter contre les ségrégations spatiales.

En fait, l'éducation prioritaire, de par l'engagement des personnels, permet d'amortir à la fois les effets de la dégradation économique et sociale de certains quartiers et l'absence d'une politique ambitieuse pour tous les élèves. ■

9-3 : école des pauvres, pauvreté de l'école ?

Il y a un an, un rapport parlementaire intitulé « La République en échec » dénonçait les défaillances de l'État dans l'action en Seine-Saint-Denis.

En matière d'éducation, ce département se démarque de tous les autres de la France métropolitaine avec une situation particulièrement dégradée, alors même que les difficultés sociales y sont plus aiguës, avec notamment un taux de pauvreté deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Moins d'assistantes sociales, de médecins scolaires, de remplacements assurés, d'enseignants expérimentés, de classes de CP et CE1 dédoublées... Selon le sociologue Benjamin Moignard, le moins bien doté des établissements parisiens est mieux doté que le mieux doté des établissements de la Seine-Saint-Denis.

Selon certaines estimations, un élève de Saint-Saint-Denis perdrait en moyenne un an dans sa scolarité du fait des remplacements non assurés. Le turnover y est aussi important : les deux-tiers des enseignants ont moins de cinq ans d'ancienneté dans leur établissement.

Les mesures prévues pour l'éducation dans le plan pour la Seine-Saint-Denis présenté le 30 octobre dernier sont extrêmement limitées et misent essentiellement sur une prime de 10 000 euros pour les enseignants. Prime dont on ne connaît pas encore les conditions d'obtention et qui ne saurait compenser la difficulté des conditions d'enseignement dans ce département... Quant à la réforme de l'éducation prioritaire qui se profile, elle inquiète particulièrement dans un département où plus de six collèges sur dix sont classés en REP ou en REP+.



« Les politiques actuelles renforcent le culte du classement »

Camille Peugny est professeur à l'université Versailles-Saint-Quentin. Ses travaux traitent de la reproduction et de la mobilité sociale, du déclassement et, plus généralement des inégalités en France et en Europe. Il est notamment l'auteur de *Le destin au berceau*, sorti au Seuil en 2013.

L'US Mag : Vos recherches portent sur la mobilité sociale. Comment a-t-elle évolué en France ?

Camille Peugny : Pour répondre à cette question, il faut distinguer l'évolution sur le long terme et la période récente. La société française d'aujourd'hui est évidemment plus ouverte que voilà un siècle. On est passé d'une société où les positions sociales se transmettaient d'une génération à l'autre, à une société où il faut acquérir une position sociale, notamment grâce aux diplômes. Cependant, on constate un ralentissement des progrès⁽¹⁾, voire une stagnation, depuis les années 1980 : dans la société française d'aujourd'hui, les enfants d'ouvriers restent par exemple majoritairement cantonnés dans des emplois subalternes (70 % des enfants d'ouvriers restent ouvriers ou deviennent employés).

L'US Mag : Vous soulignez le rôle de l'école aujourd'hui dans la position sociale occupée par les individus. Permet-elle de favoriser la mobilité et de limiter les inégalités ?

C. P. : Mes collègues qui travaillent sur ces questions, à partir notamment des enquêtes PISA, montrent que la France est un des pays dans lequel l'origine sociale pèse le plus sur les résultats scolaires.

La principale raison renvoie à l'élitisme républicain. Notre école est plus élitiste⁽²⁾ que les autres. Elle a le culte de l'évaluation et du classement précoce. Cela peut aboutir à la stigmatisation précoce de certains, en les enfermant dans le rôle de « mauvais élève ».

En même temps, nous demeurons plus que jamais une société du diplôme⁽³⁾. Statistiquement, c'est le diplôme qui constitue la meilleure arme pour accéder à des emplois stables et correctement rémunérés, et ce d'autant plus pour les personnes d'origine sociale modeste. L'école joue le rôle de rempart contre le déclassement. Je pense donc qu'il est urgent de réfléchir à la construction d'une école réellement démocratique, qui donne sa chance à tout le monde, qui recule le moment de la sélection. Or, quasiment toutes les politiques actuelles renforcent ce culte du classement. C'est le drame du système français, qui se donne comme objectif de sélectionner une petite élite, souvent au détriment de la réussite d'une majorité d'élèves.

L'US Mag : Retrouve-t-on ces processus de sélection sociale à l'Université ?

C. P. : L'enseignement supérieur n'est toujours pas aux couleurs de la France, car on trouve seulement 25 % d'étudiants dont le père est ouvrier ou employé alors que ces catégories constituent 50 % de la population. Mais la massification scolaire arrive à l'Université, qui est pourtant abandonnée en terme budgétaire ! Là aussi, c'est l'élitisme du système éducatif qui est en cause, car toute l'énergie du pays est consacrée à se demander comment envoyer 30 % de boursiers dans des grandes écoles, qui ne scolarisent que 2 à 3 % d'une classe d'âge ! Quand bien même on aurait des grandes écoles aux couleurs de la France, on sait que 98 % des poursuites d'études se font ailleurs ! Il est donc urgent de donner plus de moyens aux premiers cycles universitaires.

L'US Mag : Finalement, la société française est-elle une société de classes ?

C. P. : Les classes sociales n'ont jamais disparu de la société française. Elles ont été un peu moins visibles pendant la période des Trente Glorieuses (marquées par un mouvement général d'ascension sociale). Mais dès les années 1970, les inégalités

apparaissent de nouveau dans toute leur force. Inégalités sociales, de genre et d'origine ethno-raciale se cumulent et font système : les employés des services à la personne, par exemple, sont à la fois des personnes dominées d'un point de vue économique, quasi exclusivement des femmes, et des immigrées. La « classe sociale » reste un concept qui permet d'articuler ces différentes dimensions : il est très important d'appréhender ces inégalités toutes en même temps. ■



1. Voir *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*.
 2. Voir Christian Baudelot et Roger Establet, *L'élitisme républicain*, Seuil, 2009.
 3. Voir François Dubet, Marie Duru-Bellat et Antoine Vérétoit, *Les sociétés et leur école*, Seuil, 2010.

Égalité : une exigence du service public

Les inégalités sociales ne sont pas des faits « naturels », elles sont le produit des politiques libérales : à l'école, d'autres politiques éducatives permettraient de relancer la nécessaire démocratisation sociale, de repousser les discriminations, de réduire le poids du genre dans les parcours scolaires, de hausser le niveau de qualification de toute une classe d'âge et de rompre avec l'idée de « destin scolaire » tout tracé. Au sein d'une société fracturée par les inégalités, l'École à elle seule ne peut pas tout résoudre : mais elle peut faire beaucoup ! Et les leviers existent pour que les services publics d'éducation mènent à bien sa mission, celle de permettre à tous l'égalité d'accès aux apprentissages et à l'acquisition des connaissances. Cela nécessite évidemment une volonté politique et les moyens qui en découlent. Le SNES-FSU a des propositions qui permettraient d'imposer d'autres choix.

Pourquoi vouloir porter la scolarité obligatoire à 18 ans ?

La scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans existe depuis un demi-siècle. Or, les évolutions des métiers, la mobilité mais aussi le rôle citoyen que chacun doit jouer dans une société démocratique supposent une augmentation des savoirs et des qualifications. Dans la réalité seuls 7,8 % des jeunes ne sont plus scolarisés actuellement à 17 ans (8,8 % pour les garçons, 6,8 % pour les filles). Pour ces jeunes les difficultés se cumulent et, même si des retours en formation peuvent exister, il est plus facile de maintenir des jeunes dans le système scolaire que de chercher ensuite à les récupérer. Mais on ne peut allonger la scolarité obligatoire sans la repenser profondément, avec notamment des programmes plus aérés, construits sur l'ensemble de la scolarité, une place plus importante donnée aux disciplines comme les enseignements artistiques par exemple, pouvant susciter l'appétence de jeunes rebutés par la culture scolaire, une formation des enseignants permettant de diversifier les pratiques, une amélioration notable des conditions de travail (réduction des effectifs, diversification des situations d'apprentissage).

Il s'agit aussi de prévenir l'échec scolaire très tôt en tenant compte de toutes ses dimensions, éducatives, sociales, économiques, afin que chaque jeune puisse s'appropriier les contenus dispensés. Penser la scolarité dans le cadre d'un cursus collège/lycée permettrait de desserrer les pressions sur l'orientation, ne pas figer trop vite les destins de certains jeunes.

L'hétérogénéité des classes est-elle un atout, si oui, pour qui ?

La question revient en bonne place dans les facteurs de difficulté professionnelle rencontrée par les enseignants, notamment au collège où sont scolarisés tous les jeunes. Le principe même de l'hétérogénéité n'est pas remis en cause la plupart du temps, les enseignants ayant eu à exercer dans des « classes de niveau » savent combien l'absence d'émulation,

de coopération entre élèves plus ou moins à l'aise dans telle discipline conduit de fait à une baisse des exigences intellectuelles et enferme des jeunes dans l'échec scolaire. Les études de chercheurs attestent du rôle bénéfique d'une hétérogénéité modulée, la majorité des élèves y trouvant profit sans que ceux les plus avancés soient pénalisés. Le problème soulevé

par les enseignants est celui des conditions de travail et d'étude : le manque d'équipes pluri-professionnelles pouvant prendre en charge des problèmes rencontrés par des élèves dans leur quotidien extra-scolaire, la lourdeur des effectifs, le manque de temps et de diversification pédagogique (co-interventions, groupes, concertation dans le service, etc.).

Les nombres d'élèves par classe a-t-il un impact sur leur réussite ?

L'étude faite il y a une quinzaine d'années par Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire posait la corrélation entre une politique de réduction de la taille des classes et son impact sur la réussite scolaire. Elle portait essentiellement sur le premier degré mais les auteurs l'élargissaient dans une moindre mesure au collège. Certes, cela ne suffirait pas à résorber l'échec scolaire, mais cela constitue une condition nécessaire si l'on veut que chaque jeune puisse trouver sa place dans la classe, faire part de ses difficultés, de ses questionnements, permettre au professeur de faire en sorte que la remédiation aux difficultés se fasse dans la classe au lieu d'être externalisée.

Les élèves en grande difficulté ont-ils leur place au collège ?

Il convient d'abord de cerner ce qu'on met sous le vocable de « grande difficulté », certains élèves relevant par exemple de l'enseignement adapté du fait de difficultés cognitives persistantes, beaucoup étant simplement éloignés socialement des codes et exigences de la scolarité, en difficulté par rapport au développement des capacités d'abstraction, d'autonomie développées dans le second degré. Loin d'une « naturalisation » des difficultés ou du fatalisme attaché à la notion de « handicap » socio-culturel, le SNES-FSU partage l'idée de la capacité de tous les jeunes à l'acquisition de savoirs et savoir-faire complexes. Cela suppose de renforcer la formation des enseignants pour mieux appréhender la construction des malentendus socio-cognitifs, favoriser le travail en équipe. En cas de grande difficulté, des dispositifs peuvent être envisagés en termes de contenus, horaires, objectifs ambitieux de formation à condition qu'ils se situent dans un cadrage national et ne ferment pas les portes aux poursuites d'études après la Troisième.

BAC 2021 ET HANDICAP. La note de service n° 2019-149 (BO 38 du 17/10/2019) prévoit une « simplification » de la procédure de demande d'aménagement pour les épreuves du baccalauréat de la classe de Première.

Aménagements des épreuves

L'inscription des élèves de Première au baccalauréat a commencé alors que les premières épreuves, les E3C (voir page 12), sont susceptibles d'avoir lieu dès janvier. Les candidats bénéficiant d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS), d'un Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ou d'un Projet d'accueil individualisé (PAI) doivent donc au plus vite déposer leur éventuelle demande d'aménagement des épreuves (temps majoré, aide technique ou humaine, mise en forme des sujets, dispense...). Selon la circulaire n° 2015-127 (BO du 27/08/2015), cette demande est effectuée auprès du médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui transmet son avis à l'autorité administrative décisionnaire. Cette dernière répond sous deux mois, ce laps de temps permettant une éventuelle instruction du dossier, en particulier par consultation des IPR de la ou des disciplines concernées.

Tenir tous les bouts

Les délais habituels étant incompatibles avec le calendrier des E3C, une note de service tente de les raccourcir. Pour cela, le cheminement de la demande des candidats change. L'élève



© Mark Grapengeter/Flickr.com

donne son dossier au professeur principal, lequel, avec l'équipe pédagogique et « eu égard aux besoins constatés sur le temps scolaire et conformément aux attendus de chaque épreuve », donne un avis motivé sur les aménagements demandés. Si l'élève avait déjà un aménagement pour le DNB et/ou en classe de Seconde, alors le dossier part directement pour décision au rectorat. S'il s'agit d'une première demande, il doit y avoir intervention du médecin de la CDAPH avant la décision rectorale. Pour le SNES-FSU, l'inclusion scolaire doit

être pensée dans sa globalité. Il est important de simplifier les démarches administratives des élèves à besoins éducatifs particuliers, mais il faut aussi former les équipes (professeurs, médecins...) appelées à donner des avis, et tenir compte de cette charge de travail dans les services. Les épreuves d'examen doivent être organisées en intégrant les aménagements possibles. Ces conditions ne sont actuellement pas remplies, au détriment de l'ensemble de la communauté éducative. ■

Valérie Sipahimalani

7 NOVEMBRE. 7 à 10 % des collégiens seraient victimes de harcèlement, avec des conséquences graves sur leur santé et leur scolarité. Il est pourtant bien difficile de repérer ces actes au quotidien dans les établissements.

Journée nationale de lutte contre le harcèlement

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves » (circulaire 2013-100, BO 31 du 29 août 2013). Le harcèlement scolaire est, la plupart du temps, un phénomène de groupe, avec ses leaders et leurs supporters qui cherchent à nuire, et des spectateurs qui ne mesurent pas la gravité de la situation. Les violences sont verbales et/ou physiques, dans les couloirs, la cour, la cantine, les transports scolaires... Elles se poursuivent sur les réseaux sociaux.

La prévention avant tout

Les faits se déroulent généralement en l'absence de tout adulte, et les victimes parlent rarement. Le principal axe de lutte contre le

harcèlement est donc la prévention. Il s'agit à la fois d'informer et de faire réfléchir les élèves dans le cadre de séances dédiées, mais aussi de former des « ambassadeurs », élèves volontaires qui seront en mesure d'agir auprès de leurs camarades.

Pour les personnels – en particulier les AED qui sont les premiers vers lesquels les victimes se tournent dans l'établissement –, de la formation serait nécessaire, mais il y a comme d'habitude un gouffre entre la communication du ministère et les moyens humains et financiers alloués. Des outils sont en ligne : www.nonauharcèlement.education.gouv.fr, et un numéro vert dédié est ouvert (le 30 20). Un élève victime qui parle mais qui n'est pas entendu ne s'y risquera pas à deux fois. Il est donc crucial qu'il soit accueilli de façon pertinente, ce qui ne s'improvise pas. Un « programme clé en main pour les



écoles et les collèges » est expérimenté cette année dans les académies de Strasbourg, Rennes, Aix-Marseille, Caen-Rouen, Nice et Toulouse avant sa généralisation à la rentrée 2020. ■

V. S.

RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS, CPE. L'an passé, le ministre a lancé le chantier de la réforme de la formation initiale, mais aujourd'hui elle n'est toujours pas aboutie et des rumeurs inquiétantes persistent.

Pas de mise en place à la rentrée 2020 !

Aucune concertation n'a eu lieu depuis juin 2019 sur ce dossier, suite à la décision du ministre de placer les concours du CAPES/T, PLP, CPE en Master 2 au lieu de M1. Sans texte, il va être difficile aux équipes des INSPE de mettre en place des maquettes de Master censées être structurées autour de stages dont on ne connaît à ce jour ni la durée, ni la caractéristique (pratique accompagnée, responsabilité ou observation).

Vide, flou, rumeurs...

Qu'en sera-t-il du stage d'entrée dans la Fonction publique après réussite au concours ? Qu'en sera-t-il de l'année universitaire 2020-2021 qui est censée à la fois préparer les étudiants à réussir le concours 2021, mais aussi former pour le nouveau concours de la session 2022 pour lequel le M2 sera exigé ?

Des rumeurs persistantes indiquent que les candidats aux concours devraient effectuer en M2 MEEF un stage en établissement équivalant à un tiers de service ; après réussite au concours, ils seraient affectés à plein temps. Si ces rumeurs étaient confirmées, le ministre irait à l'encontre de l'objectif affiché. Ce serait une profonde dégradation de la formation.



Élever le niveau de recrutement est une nécessité pour permettre de mieux maîtriser la ou les disciplines à enseigner et pour obtenir à termes le recrutement dans le corps des agrégés de tous les enseignants du second degré. Cette réforme doit s'accompagner d'aides importantes et de prérecrutements pour les étudiants qui veulent exercer nos métiers, leur permettre

une entrée progressive dans le métier, avec prise en responsabilité des classes après réussite au concours et garantir une revalorisation financière, en particulier des débuts de carrière. Trop d'incertitudes planent à ce jour sur ce dossier, la mise en place de la réforme ne doit pas se faire à la rentrée 2020. ■

Alain Billate

LE SNES-FSU AUX RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE À BLOIS. Le stage national de formation syndicale sur l'histoire-géographie s'est déroulé les 10, 11 et 12 octobre : au cœur de la réflexion, les programmes et l'évaluation.

Le succès aux Rendez-vous

Depuis de nombreuses années, profitant des Rendez-vous de Blois, le SNES-FSU organise pour ses syndiqués un stage disciplinaire qui réunit une quarantaine de collègues et leur permet d'assister à quelques conférences du riche programme du festival. Cette année une quinzaine d'académies différentes étaient représentées par des collègues enseignant en collège comme en lycée, qui

ont pu partager leur vécu. Nouveaux programmes, nouvelles modalités d'évaluation, il s'agissait de revenir sur les changements importants qu'a connus la discipline depuis 2016, en collège puis en lycée. Ces réformes ont demandé beaucoup de travail, sans satisfaire aux demandes de la profession : des programmes faisables dans les horaires impartis, des conditions d'enseignement permettant

une diversité d'approches et une réelle liberté pédagogique, des modalités d'évaluation (DNB et baccalauréat) faisant sens par rapport aux objectifs de l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

Un amphithéâtre plein à craquer

Le SNES-FSU était également présent dans le programme officiel des Rendez-vous de Blois à travers une table ronde qui réunissait trois jeunes spécialistes de l'histoire italienne (Antiquité, Renaissance, et xx^e siècle) : Mathieu Engerbeaud, Corinne Manchio et Charlotte Moge. Abordant le thème des rapports entre sociétés, violence et politique, la conférence a attiré un large public. Les nombreux collègues présents témoignaient de l'importance que la profession attache à la dimension disciplinaire de sa formation continue, et de la nécessité de conserver un lien fort entre le monde universitaire et les enseignants du secondaire. ■

Amélie Hart-Hutasse, Christophe Cailleaux



RAPPORT EL KHOMRI SUR LES MÉTIERS DU GRAND ÂGE. Si l'ancienne ministre du Travail n'a pas bâclé celui que lui a confié Agnès Buzyn, reste que les moyens qu'elle propose d'allouer à la dépendance sont insuffisants.

Malheureusement loin des besoins

Le rapport doit nourrir le projet de loi annoncé avant la fin de l'année. Cette question est une priorité : pénurie de personnels, salariés mal payés (souvent en dessous du Smic), peu formés et qui subissent des conditions de travail difficiles avec accidents du travail, temps partiels subis et fragmentés. Depuis plus d'un an, les mobilisations dans le secteur des Ehpad et de l'aide à domicile ont révélé l'ampleur de la crise. Il faut réagir, dit le texte, pour des raisons éthiques et pour éviter une recrudescence des arrivées aux urgences. Les besoins sont énormes : création de 93 000 postes et formation de 26 000 professionnels pour pourvoir les postes vacants, d'ici 2024.

Formations et dépendance

Sur les 59 mesures présentées, on retiendra la nécessité d'assurer de meilleures conditions d'emploi et de rémunération en ouvrant 18 500 postes supplémentaires par an et en portant au Smic les rémunérations inférieures. Les mesures d'amélioration des conditions de travail se feront dans le cadre de l'assurance maladie et quatre heures mensuelles de temps collectif seront imposées. Concernant la formation, il faut « réduire drasti-



© Pixel-Shot/AdobeStock.com

quement l'éventail des diplômes ». On développera le recours à l'alternance et à la VAE. Suppression du concours d'aide-soignant et accès à une formation en gérontologie sont proposés.

« Le financement de la dépendance appelle des ressources pérennes [...]. Il est nécessaire de répondre à cette exigence en affectant le produit de la CRDS à son financement dès 2025 [...] ou en lui affectant toute autre ressource pérenne. »

Si certaines mesures ont leur intérêt, elles sont bien insuffisantes face à l'urgence de la situation et aux besoins de financement. Rien n'est prévu pour augmenter les recettes avant 2025. Le manque d'ambition concernant la formation des personnels est flagrant. Quelle perspective de carrière attractive offre-t-on ? On est bien loin des parcours de formation défendus par la FSU : du LP à l'Université avec des qualifications correspondant à des diplômes reconnus. ■ **Marylène Cahouet**

NON-TITULAIRES. La réforme de l'assurance chômage : une réforme qui maintient durablement la précarité !

De précarité en pauvreté

Le gouvernement a décidé de durcir les conditions d'ouverture de droits à une allocation, avec en outre un effet pervers : celui de maintenir durablement une précarité organisée, en obligeant les agents à accepter des contrats de travail quelle que soit leur nature. En effet, le principal durcissement de la réforme est l'allongement à six mois (910 heures) contre 1 auparavant (150 heures)

du seuil à atteindre pour recharger de nouveaux droits (voir pages 15 et 18).

Double peine

Cette seule modification du seuil va pénaliser de nombreux collègues en CDD qui enchaînent des contrats courts (moins de six mois). À partir du 1^{er} avril 2020, le nouveau mode de calcul du montant des allocations-chômage

conduira nécessairement à la baisse des indemnités. Le gouvernement a décidé de maintenir les sanctions envers les ayants droit en cas de manquement à leurs « obligations », en les radiant, notamment en cas de refus de plusieurs rendez-vous avec un conseiller, d'insuffisance de recherche d'emploi ou d'abandon d'une formation. Estimant qu'une partie des demandeurs d'emploi va basculer dans les minima sociaux, les syndicats et des associations de défense des chômeurs ont déposé un recours devant le Conseil d'État pour contester ces nouvelles règles.

Dans son application aux contractuels de la Fonction publique, l'administration maintient qu'en cas de non-renouvellement d'un contrat arrivé à terme, celui-ci n'ouvrirait des droits que si c'est l'employeur qui ne propose pas un autre CDD. En clair, un refus de renouvellement de l'agent, même légitime, entraînerait une absence d'indemnisation.

Le SNES, avec la FSU, continue de combattre ces dispositions qui ne s'appliquent que dans la Fonction publique. Il réaffirme de plus son opposition à la réforme de l'assurance chômage. ■



© DR

Le secteur Non-titulaires

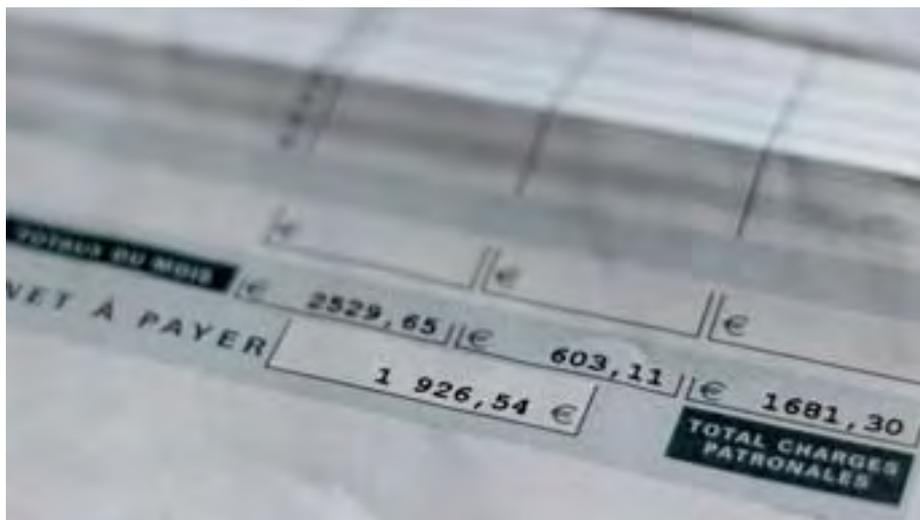
REVALORISATION DES ENSEIGNANTS. Le Premier ministre, Jean-Paul Delevoye et aussi le président de la République feignent de s'intéresser à la situation des enseignants qui seront particulièrement pénalisés si le projet de réforme de retraites s'appliquait.

L'Arlésienne

Affirmant la main sur le cœur qu'il s'agissait de compenser les pertes du niveau de pension, Emmanuel Macron, Édouard Philippe et Jean-Paul Delevoye ont affirmé que l'on discuterait d'une revalorisation... Le SNES-FSU, qui a depuis longtemps mené campagne sur cette absolue nécessité, a rappelé ses demandes, tant en termes de refonte des grilles que de mesures immédiates comme le doublement de l'ISOE et l'alignement des indemnités des professeurs documentalistes et psychologues du second degré.

Vains calculs

Une réunion rassemblant les fédérations de l'éducation s'est tenue le 7 novembre. Il n'a pas fallu longtemps pour comprendre que la tactique gouvernementale visant à différer les annonces sur les retraites pour amoindrir la contestation était entendue au ministère de l'Éducation nationale. Sans aucun arbitrage budgétaire dédié à une revalorisation, l'essentiel de la réunion a porté sur la présentation



d'éléments chiffrés sur le montant des salaires et pensions, éléments déjà fort bien connus alors que rien n'a été évoqué en termes de comparabilité avec les autres corps de la Fonction publique, à qualification égale. On est aussi étonnés de constater que le salaire statutaire des professeurs du second degré soit calculé en intégrant une HSA. Cette réunion n'a débouché sur rien de concret mais une certitude : celle de l'exigence de

contreparties. Jean-Michel Blanquer ne se cache pas de vouloir subordonner une hypothétique revalorisation salariale des enseignants à une nouvelle définition du métier, une augmentation du temps de travail, un développement de primes différenciées distribuées au gré de la hiérarchie. Dans ce contexte, se mobiliser le 5 décembre dans le cadre interprofessionnel est décisif pour nos métiers, nos salaires, nos pensions. ■ **Frédérique Rolet**

FORMATION INITIALE. Une enquête du SNES-FSU auprès des professeurs, CPE et Psy-ÉN stagiaires montre la réalité des conditions de formation et d'entrée dans le métier.

Prendre en compte les besoins des stagiaires

Les réponses des fonctionnaires stagiaires recueillies en juin 2019 décrivent une situation qui ne s'est pas améliorée depuis plusieurs années. À cause d'une importante surcharge de travail, l'entrée dans le métier est jugée très difficile : stressante pour plus d'un stagiaire sur deux (52 %), fatigante pour plus des deux tiers.

Contre-la-montre

Sans comptabiliser les nombreux trajets domicile-établissement ESPÉ, en additionnant simplement le temps d'enseignement, les préparations de cours, les cours à l'ESPÉ et les travaux à rendre dans le cadre de la formation, ce sont plus de deux fonctionnaires stagiaires sur trois (67 %) qui déclarent travailler au moins 40 heures par semaine et un sur quatre plus de 50 heures. Cette surcharge de travail se répercute sur le ressenti des stagiaires concernant leur formation. Les enseignements jugés les plus positivement sont ceux indispensables pour les cours qu'ils donneront à leurs classes dans la semaine. Tout ce qui ne répond pas à cette urgence devient accessoire : la maîtrise d'une langue étrangère (sans intérêt pour l'exercice du métier d'après 57 % des stagiaires) comme l'initiation à la recherche (reconnue comme

utile pour le métier à court ou moyen terme par 27 % d'entre eux seulement).

Insuffisamment préparés

En fin d'année, lorsqu'on leur demande s'ils ont le sentiment d'avoir été suffisamment préparés pour exercer le métier, 56 % des fonctionnaires stagiaires répondent « non ». Le ministre devrait s'inspirer de cette enquête

en diminuant au tiers du service la charge de stage en responsabilité après réussite au concours afin d'assurer une entrée dans le métier dans des conditions plus sereines. Le temps de la formation initiale doit permettre de maîtriser nos métiers dans leur complexité et non pas de réduire la formation à une accumulation de recettes pédagogiques. ■

François Boudet



Privé hors contrat



AVEC SES DIRIGEANTS APPARTENANT À LA DROITE traditionaliste et sa pédagogie rétrograde associant uniforme et salut au drapeau, le réseau Espérance banlieue tente d'endoctriner la jeunesse des quartiers populaires.

Espérance banlieue : l'école libre ?

Espérance banlieue, ce sont désormais seize écoles placées sous le régime de l'enseignement privé hors contrat et qui scolarisent environ six cents élèves. Une infime goutte d'eau au regard du total de 12 millions d'élèves que compte notre pays. Mais le modèle défendu par ces écoles a de quoi inquiéter, d'autant plus qu'il semble séduire Jean-Michel Blanquer qui, en 2016, alors qu'il n'était pas encore ministre, est intervenu dans le colloque d'Espérance banlieue pour en vanter la pédagogie et les modalités d'encadrement.

Depuis l'ouverture de la première école de la franchise Espérance banlieue à Montfermeil en 2012, le modèle a essaimé un peu partout et compte désormais seize écoles.

Il émane de la Fondation pour l'école, un lobby de défense de l'école libre et dont les dirigeants sont dans leur immense majorité proches de la Manif pour tous et des milieux traditionalistes. Son fondateur, Eric Mestrallet, est un proche de Philippe de Villiers, engagé avec Civitas contre le mariage pour tous et présenté par *Le Figaro* comme le « *hérald de la droite chrétienne au cœur des banlieues* ». Les Républicains sont très actifs dans le soutien à ces écoles « libres » et plai-

dent pour que celles-ci bénéficient de financements publics.

D'où vient l'argent ?

Le régime du hors contrat ne leur permet en effet pas de percevoir des financements publics directs. Cependant, grâce à son statut d'association reconnue d'utilité publique, Espérance banlieue reçoit des dons qui donnent droit à des réductions d'impôts, ce qui lui permet de bénéficier indirectement d'une subvention publique sous forme d'allègements fiscaux consentis aux donateurs. Les entreprises Vinci, Auchan, Bouygues, LVMH ou encore la Fondation Bettencourt apportent ainsi un soutien qui réduit le montant de leurs impôts, préférant ainsi financer

des écoles privées qui échappent largement aux règles communes plutôt que l'école publique. Le statut associatif permet aussi de percevoir des subventions publiques, ce qui a permis à Valérie Pécresse de verser



LE HORS-CONTRAT A LE VENT EN POUPE

Depuis la loi Debré de 1959, on distingue trois types d'établissements privés : sous contrat d'association, sous contrat simple et hors contrat. Ces dernières sont les moins nombreuses, elles scolarisent à peine un élève sur 200. Mais leur nombre est en augmentation, une centaine sont créées chaque année : le « blog de la liberté scolaire » en revendique 1 530, dont 113 ouvertes à la rentrée 2019. Alors que le privé sous contrat est largement dominé par l'enseignement catholique, le hors-contrat est très divers : ce sont des écoles qui se réclament de pédagogies « innovantes » (Montessori, Steiner-Waldorf...), des écoles confessionnelles ou encore censées être adaptées à des publics particuliers (enfants « précoces », sportifs, en situation de handicap...).

5 000 € de sa réserve parlementaire, puis une subvention de 35 000 € de la Région Île-de-France.

Salut au drapeau

Ces financements se font sans contrepartie puisque les écoles du réseau revendiquent une totale autonomie par rapport aux programmes officiels de l'Éducation nationale, comme leur statut leur en donne le droit. Le projet idéologique des enseignements ne cherche pas à se dissimuler, à la fois dans les contenus enseignés et les méthodes pédagogiques utilisées. Les activités valorisent l'amour de la patrie et une vision réactionnaire de la société, avec salut quotidien au drapeau, chant de la Marseillaise, port de l'uniforme – de couleur différente pour les filles et les garçons, pour éviter toute confusion des genres... Quant aux méthodes, on retrouve sans surprise tous les poncifs de l'enseignement traditionaliste : apprentissage par cœur, méthode syllabique stricte, cours de morale... Les écoles du réseau se prétendent non confessionnelles et accueillent des élèves non-catholiques mais leur projet est bien d'évangéliser la jeunesse des quartiers populaires, comme l'écrivait Paul Devin dans un article de blog⁽¹⁾ « *Les responsables d'Espérance Banlieue révèlent son fondement essentiel : reconstruire une unité nationale sur les valeurs morales du catholicisme. À la différence des écoles catholiques bourgeoises qui visent essentiellement l'entre-soi, ces écoles sont celles de la reconquête morale. C'est pourquoi elles revendiquent la mixité religieuse de leur public qui consti-*



tue effectivement la condition d'une stratégie missionnaire et prosélyte ».

Mais ceux qui prônent la morale semblent avoir oublié d'être exemplaires puisque le réseau Espérance banlieue est dans la tourmente depuis le printemps 2018, avec une plainte pour « abus de confiance » déposée contre lui et un rapport d'audit qui pointe des dysfonctionnements, avec notamment la facturation de prestations hors de prix à la fondation par ses dirigeants et des irrégularités dans l'affectation des dons... ■

(1) <https://blogs.mediapart.fr/paul-devin/blog/020417/esperance-banlieues-ecoles-de-l-endocrinement>

Rubrique réalisée par Clarisse Guiraud

QUEL FINANCEMENT POUR LE HORS CONTRAT ?

Les écoles hors contrat ne sont pas concernées par la loi Debré de 1959. Les collectivités locales ne sont en principe pas autorisées à financer le fonctionnement des écoles hors contrat, elles peuvent seulement fournir un local et une subvention d'investissement (dont le montant est plafonné à 10 % des dépenses annuelles de l'établissement). Mais les règles sont aisées à contourner puisque la plupart des écoles sont créées sous le régime des associations loi 1901 qui peuvent recevoir des subventions sous couvert de « *développement de la vie associative* ».

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ HORS CONTRAT : QUELLES RÈGLES ET QUELS CONTRÔLES ?

Un établissement hors contrat n'est pas lié à l'État par un contrat et n'a donc pas pour obligation de suivre les programmes et les horaires fixés par l'Éducation nationale. Les règles qui s'y appliquent sont essentiellement des normes sanitaires et sociales, l'absence d'atteintes à l'ordre public et le respect de l'instruction obligatoire.

Facilité d'ouverture

L'ouverture d'un établissement privé hors contrat reste relativement aisée. Celle-ci est soumise à déclaration préalable au recteur qui la transmet au maire, au procureur de la République et au préfet. Chacune de ces quatre autorités dispose d'un délai de trois mois pour s'opposer à cette ouverture. Un délai très court pour réaliser une enquête sur l'établissement. Le refus de l'ouverture peut être motivé par une menace à l'ordre public ou à la protection de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que par des conditions pénales, de diplôme, de nationalité, éventuellement d'expérience professionnelle, de la personne dirigeant l'établissement.

Peu de contrôles

Les établissements hors contrat sont soumis à une inspection obligatoire au cours de la première année de leur fonctionnement ; d'autres contrôles peuvent être organisés par la suite, de manière inopinée ou non. Des contrôles administratifs, effectués sous l'autorité conjointe du préfet et du recteur, s'assurent que le directeur et les enseignants



disposent des diplômes requis et que sont respectées les dispositions juridiques relatives à l'obligation scolaire, l'ordre public, la prévention sanitaire et sociale, et à la protection de l'enfance et de la jeunesse. Le contrôle pédagogique, de la compétence du recteur, s'assure que l'enseignement se conforme aux droits à l'éducation, à l'instruction et à la scolarité. Si, après une première mise en demeure, le chef d'établissement persiste à ne pas respecter ces droits, il commet un délit dont le procureur est informé et l'école est fermée.

Les privatisations



© Gasub/Flickr.com



© Paille/Flickr.com



© Mathieu Marquer/Flickr.com



© Jeanne Menjoulet/Flickr.com

ALORS QUE LA PRIVATISATION DE LA FRANÇAISE DES JEUX EST SUR LES RAILS, retour sur plusieurs décennies de désengagement de l'État marquées par la vente de pans entiers du secteur public. Manifestement, la France et les Français sont les grands perdants de cette politique qui tourne à la grande braderie.

La France grande perdante du jeu des privatisations

La disparition récente de Jacques Chirac a remis en mémoire qu'il avait été, comme Premier ministre, l'homme du grand soir des privatisations (avec 65 entreprises privatisées), mettant un terme à la vague de nationalisations lancée par François Mitterrand. Un mouvement qui n'a ensuite jamais cessé. Depuis des années, la privatisation des biens publics se fait à marche forcée. Quels que soient les gouvernements. En 1947, à l'issue des nationalisations, le secteur public employait 1,15 million de salariés concentrés dans les transports (48 %) et l'énergie (36 %), après les nationalisations de 1982, il atteignait son maximum avec près de deux millions de personnes représentant ainsi 7,7 % de la population active et 10,4 % de la population salariée. Fin 2016, l'État n'employait plus que 778 100 salariés au travers de 85 sociétés, résultat d'un processus quasi ininterrompu de cession d'actifs de la part de l'État.

Vagues successives de privatisations

Les vagues de privatisations commencent donc à la fin des années 1980, avec le retour au pouvoir d'une droite influencée par les politiques de Reagan aux États-Unis et de

Thatcher au Royaume-Uni. Les Français découvrent la cohabitation et font connaissance avec Édouard Balladur, ministre de l'Économie, des Finances... et de la Privatisation. À l'heure du libéralisme roi, le rôle de l'État-actionnaire est jugé incompatible avec les activités industrielles concurrentielles. Le gouvernement se désengage de ses actifs (11 milliards) : Saint-Gobain, les banques comme BNP, la Société Générale ou encore Suez et la plus emblématique, TF1, car la plus lisible par tous les Français qui voient débarquer une chaîne privée dans leur téléviseur. Avec la réélection de François Mitterrand en 1988, c'est le temps de la politique du « ni ni » (ni privatisation, ni nationalisation), une courte période puisque le retour d'Édouard Balladur, « champion des privatisations » à Matignon, initie, en 1993, une seconde vague (17,4 milliards d'euros). Et pourtant, le Premier ministre qui a le plus privatisé de l'histoire de la V^e République restera Lionel Jospin avec 40 milliards d'euros, entre 1997 et 2002. Ces privatisations « de la troisième vague » ont aussi ceci de remarquable qu'elles vont concerner des entreprises en charge de déli-

vrer des services publics. Des privatisations cependant partielles – ça permet de mieux faire passer la pilule – comme France Télécom, Air France, Thomson, EADS et... les autoroutes du sud de la France. Des autoroutes ensuite majoritairement privatisées. Conséquences de ces politiques et vent du libéralisme de l'époque obligeant, des fonds de pension anglo-américains ont pu contrôler des pans entiers de l'économie française, bouleversant en profondeur la configuration traditionnelle du capitalisme français. L'exemple récent d'Alstom avec l'Américain General Electric est en ce sens très significatif. Obsédées par la baisse du coût du travail, ces entreprises débarrassées de la tutelle de l'État réduisent massivement les emplois d'une part et, de l'autre, dérèglent le travail des salariés restants. Les privatisations successives ont non seulement entraîné la perte de 290 000 emplois et accru les recours à la précarité, la flexibilité, la sous-traitance, l'externalisation. Renault est à ce titre un bel exemple en matière d'externalisation, de sous-traitance, de vente des filiales, et témoigne de l'abandon des missions de l'État dans la planification industrielle nationale (maîtrise industrielle,

aménagement du territoire, progrès social) liées à la nationalisation. Cette politique a donc très largement contribué à affaiblir la production automobile hexagonale et multiplier les plans sociaux dans ce secteur.

Aucun intérêt pour l'État

Quant à redresser les finances publiques, en désendettant le pays, exigence de la commission européenne et argument toujours avancé, ce fut à chaque fois un coup d'épée dans l'eau. Les premières privatisations ont rapporté au gouvernement près de 100 milliards de francs. Dans le même temps, la dette publique a grossi de plus de 800 milliards ! Au final, ces privatisations auront peu rapporté mais davantage coûté, à cause des recapitalisations préalables et des financements des politiques sociales.

Autre conséquence néfaste, ces groupes, qui s'accommodent des objectifs sociaux et environnementaux, en profitent aussi pour augmenter leurs prix, au détriment des usagers. Ils ont transformé ces sociétés en machines à produire des dividendes pour les actionnaires, privant les finances publiques, et donc les services publics, de sommes considérables. Cette gabegie financière se vérifie à chaque franchissement de péage autoroutier. Un « fiasco », un « désastre financier », un « racket »... les parlementaires de tous bords n'ont pas eu de mots assez durs contre les concessions autoroutières, lors du récent débat sur la privatisation du Groupe Aéroports de Paris. Un peu tard sans doute. L'État a vendu à l'époque ses parts pour un montant de 15 milliards d'euros, soit un manque à gagner estimé par la Cour des comptes de 10 milliards d'euros ! Alors que le ministre des Finances de l'époque, Thierry Breton, déclarait : « *Ne craignez rien (sic) car c'est l'État qui contrôlera et qui fixera les tarifs (des péages)* », les sociétés de BTP ont agi à leur guise en augmentant, régulièrement et fortement, les tarifs pour un bénéfice estimé aujourd'hui à 27 milliards. Les opérations répétées de « Gilets jaunes » sur des barrières de péage n'y sont pas pour rien. Elles ont réveillé la polémique sur cette privatisation qui, près de quinze ans après, n'a toujours pas été vraiment digérée. Et quand on sait que Vinci, acquéreur d'une partie de ces autoroutes, veut aujourd'hui racheter ADP...

Et ça recommence

En effet, le gouvernement, conformément aux engagements du président de la République qui, comme ministre de l'Économie de François Hollande avait déjà supervisé la privatisation des aéroports de Lyon, de Toulouse et de Nice, et procédé à la cession de participations publiques, démarre un nouveau vaste programme de cessions d'actifs pour alimenter un fonds de dix milliards d'euros consacré à l'innovation. Après avoir vendu les aéroports de Lyon et de Nice, et cédé des actions Renault, PSA, Safran et Engie l'année



Vincent Gay, sociologue et membre d'Attac

L'US Mag : *Quels sont les enjeux autour de la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) ?*

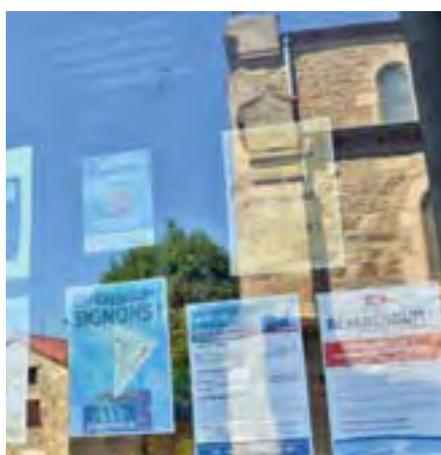
Vincent Gay : Les enjeux sont énormes. Depuis 1986, les gouvernements enchaînent les privatisations. C'est une des orientations du tournant néolibéral qui prend forme à l'époque. Avec Aéroports de Paris, Le gouvernement d'Édouard Philippe met une nouvelle pierre à l'édifice, avec la particularité de ce qu'est Aéroports de Paris : une entreprise qui était 100 % publique à sa création en 1945, dont une partie a été vendue en 2005, pour laquelle l'État a financé une grande partie des infrastructures et qui rapporte beaucoup aux caisses de l'État. Autrement dit, le gouvernement veut vendre au privé (Vinci par exemple), une entreprise qu'elle a largement contribué à financer et qui lui rapporte. Une aberration, à laquelle se rajoutent les modalités particulières de la concession : 70 ans, c'est du jamais vu. Mais ce n'est pas seulement un enjeu économique. Si les aéroports n'ont pas la main sur la croissance du trafic aérien, une entreprise qui n'aurait comme objectifs que ses seuls profits risque de faire tout, à travers les services qu'elle offre ou ses relations avec les compagnies, pour augmenter ce trafic, ce qui est une catastrophe pour le climat. De plus Aéroports de Paris, c'est 6 686 hectares autour de Roissy et Orly. Aujourd'hui, les enjeux d'artificialisation des terres ou de leur préservation sont cruciaux. Avec Vinci ou un de ses concurrents aux manettes, l'avenir de ces terres est d'autant plus menacé.

L'US Mag : *Cette procédure de référendum d'initiative dépeuple-t-elle la démocratie ?*

V. G. : Très partiellement. Les demandes démocratiques sont aujourd'hui massives, comme l'a montré la revendication de référendum d'initiative citoyenne (RIC) portée par les Gilets Jaunes. Le référendum d'initiative partagée est une des rares possibilités de s'exprimer, mais dans des conditions difficiles : rassembler 185 députés et 4,7 millions d'électeurs, c'est un défi énorme, dans un jeu politique et médiatique qui rend invisible la privatisation d'Aéroports de Paris. Cependant, cette procédure permet de faire campagne en montrant qu'on peut agir, qu'on a notre mot à dire, et que sur une question qui pourrait paraître compliquée, le peuple ne peut rester muet.

L'US Mag : *Nous sommes aujourd'hui autour d'un million de signatures. Comment expliquer que les citoyens peinent à se mobiliser ?*

V. G. : Il y a plusieurs raisons, mais la première est le silence organisé autour de cette privatisation. Depuis l'annonce du processus pour le référendum, le gouvernement n'en parle pas, aucune émission de grande écoute n'est consacrée au sujet, rien n'est fait pour que cela devienne un débat national. Ensuite, les urgences militantes des différentes organisations, notamment syndicales, rendent difficiles une campagne permanente des équipes militantes pour atteindre les 4,7 millions de signatures. Et puis il est plus facile de faire campagne pour défendre La Poste qu'une entreprise qui gère des aéroports. Enfin, le non-respect du vote populaire en 2005 a sans doute laissé des traces et a créé un manque de confiance vis-à-vis du respect démocratique du gouvernement.



© Jeanne Menjoulet/Flickr.com

dernière, l'État vient d'engager le processus pour la FDJ, deuxième loterie européenne et quatrième mondiale, et Aéroports de Paris devrait suivre. ADP (Roissy Charles-de-Gaulle, Orly et Le Bourget) a rapporté 173 millions d'euros de dividendes pour la collectivité l'an dernier. Tout comme la FDJ,

il n'y a donc aucune raison de s'en séparer. Se pose également la question du contrôle des frontières, les aéroports concernés étant la première frontière française. Même aux États-Unis, le choix a été fait de conserver ces équipements sous contrôle public. Pour toutes ces raisons, une bataille, menée par de nombreux acteurs, notamment des syndicats comme la FSU, est engagée contre ces privatisations. Plus de 200 parlementaires ont été à l'initiative du processus de référendum d'initiative partagée avançant le caractère de « *service public national* » des aéroports parisiens. Il faut désormais 4,7 millions de signatures pour que puisse se tenir ensuite un référendum national (voir ci-dessus). Si cet objectif est atteint, ce sera un grand coup d'arrêt au projet de privatiser un grand pan de l'économie et laminier ainsi ce qu'il reste de services publics. ■

Rubrique réalisée par Pascal Mandin

À LIRE

Notre sélection

APRÈS LE PRINTEMPS



Une enquête sur les formes de la mobilisation sociale récente à partir des « printemps arabes » pour mettre en lumière la place nouvelle des réseaux sociaux. Zeynep Tufekci mêle les témoignages et l'analyse pour un tour du monde des soulèvements démocratiques et contre la corruption. Les réseaux sociaux vont de pair avec la nécessité de réunions physiques. Une enquête qui est aussi le récit des exaspérations des peuples en butte à une répression sévère sinon mortelle. *Twitter & les gaz lacrymogènes* sous-titré *Forces et fragilités de la contestation connectée* est une mise en perspective des raisons, souvent semblables au niveau mondial, qui poussent à la révolte. Une réflexion vitale dans un style alerte. **N. B.**

• *Twitter & les gaz lacrymogènes*, Zeynep Tufekci, C&F éditions.

LES CINQ DERNIÈRES MINUTES



Un crime décrit avec calme et précision par le criminel lui-même, telle est l'ouverture étonnante du roman de T. Viel nouvellement paru en poche. La confession de Martial Kermour au juge occupe tout le livre et va révéler pourquoi cet homme simple a commis l'irréparable. Plus qu'un assassin, le lecteur voit en lui une victime : chômeur, il a été avec d'autres la proie facile d'un escroc venu vendre du rêve sur sa presque île brestoise déshéritée. Au fil de son discours et sur fond d'effluves marins surgissent la honte, la rage et aussi l'amour pour son fils. Reste à comprendre le titre de ce roman, *Article 353 du code pénal*, remarquablement construit, il faudra pour cela attendre... la dernière page.

B. Cacheux, G. Chourrou

• *Article 353 du code pénal*, Tanguy Viel, Les Éditions de minuit, Poche double.

MYSTÈRES DE LA VIE



Le Jardin est un curieux titre pour un roman dont le personnage central est paralysé après un accident de voiture dans lequel sa femme est morte. Hye-Young Pyun, écrivaine sud-coréenne, arrive à décrire les pensées, les douleurs, les remords d'un homme privé de toute possibilité de communication. Les mystères sont nombreux, à commencer par la place de ce jardin dans la vie de son épouse. Mystère aussi que ce désir intransigeant de vivre. La toile d'araignée dans laquelle nous enferme l'autrice ne laisse aucune possibilité d'abandonner la lecture.

N. B.

• *Le Jardin*, Hye-Young Pyun, Rivages/Noir.

KALÉIDOSCOPE

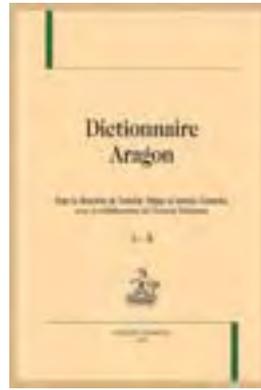
Une plongée dans l'océan Aragon

« Je décris par l'ombre l'évidence » (*Traité de style*, 1928).

Si la littérature est bien la forme de langage et d'expérience qui se caractérise d'abord par la complexité et l'ambivalence, lire Aragon plonge quiconque s'y risque dans une épaisseur de significations exceptionnelles. Les 450 entrées du *Dictionnaire Aragon* offrent une approche aussi riche qu'inédite des champs du savoir en jeu dans cette œuvre.

Aragon a laissé de son vivant une somme vertigineuse et multiforme : *Les Œuvres romanesques croisées* (de 1964 à 1971 chez Robert Laffont) et *L'Œuvre poétique* (de 1974 à 1981 au Livre Club Diderot), rassemblées après sa mort en sept volumes de la *Bibliothèque de la Pléiade*. Viennent s'ajouter les très nombreux essais, les articles parus dans la presse, les discours, ainsi qu'une immense correspondance...

L'ensemble est d'une impressionnante diversité, poétique et romanesque, politique et polémique, classique et avant-gardiste, provocatrice et révérencieuse, populaire et érudite, réaliste et surréaliste. Tous les doubles, toutes les ambivalences peuvent la caractériser. Les deux volumes du *Dictionnaire* dirigé par Nathalie Piégay et Josette



Pintueles font le pari de la pluralité des approches pour rendre compte de la complexité de l'œuvre d'Aragon. Une œuvre savante qui mobilise une tradition (littéraire, esthétique, politique et historique) et investit de façon romanesque et poétique certains objets (l'anarchie et le communisme du XX^e siècle, les troubadours du XIII^e, l'industrie textile picarde au temps de la Révolution, la grammaire arabe de Grenade...). Savante enfin parce qu'Aragon s'est confronté parmi les premiers à des

objets devenus objets de savoir (le cinéma, la chanson, les collages...).

Pari ô combien réussi, fruit d'un travail pharaonique. Plus de soixante contributrices et contributeurs mobilisé-e-s qui ont misé sur les associations pour faire apparaître les éléments d'un réseau – réseau de notions, d'amis, de compagnons, de livres, de mémoires – cachés par l'œuvre constituée en labyrinthes, en jeu de cartes, en éclats et vertiges. Le lecteur y circulera librement, selon son gré, selon sa mémoire, selon le savoir qu'il a besoin de compléter ou d'enrichir. **■ Stéphane Rio**

• *Dictionnaire Aragon*, sous la direction de Nathalie Piégay et Josette Pintueles, Honoré Champion, 2019.

Le coin du polar

À l'Est que du nouveau...

... Du côté de Varsovie... Zygmunt Miloszewski dans *Te souviendras-tu de demain ?* met en scène un couple de vieux amants, Ludwik et Grazyna, vivant de nos jours à Varsovie. Ils se trouvent reportés dans un Varsovie de 1963. L'uchronie, procédé à la mode – avec des « si », ce serait une autre Histoire – permet à l'auteur de dresser un portrait actuel de cette ville étrange qu'est Varsovie. Une fois ouvert, l'intrigue colle au cerveau et le livre ne se referme qu'à la dernière ligne qui laisse encore l'esprit vagabonder.



... et de la Slovaquie. Dans ce relatif jeune pays, issu de l'éclatement de la Tchécoslovaquie, le roman noir n'avait, paraît-il, pas de représentant, pas d'auteur. Arpad Soltesz, journaliste de son état, vient combler ce vide. *Il était une fois dans l'Est* est une saga complexe dont le centre est constitué par les agissements de la police secrète.



Le point de départ, l'enlèvement et le viol d'une adolescente qui trouve les ressorts nécessaires pour s'échapper. Soltesz, avec humour et un peu de distance, refuse la coupure des bons et des méchants. Les personnages apparaissent dans leurs contradictions, dans leurs rôles divers mariant le crime et la philanthropie. Souvent un peu lourd, indigeste dans la volonté de tout décrire, le roman se dévore pourtant tout en interrogeant sur le monde tel qu'il ne va pas.

Du côté des autres polars

Polar historique. Paul Doherty, médiéviste dans le civil, dresse le portrait d'une future mère de roi d'Angleterre, Margaret Beaufort. *La Reine de l'ombre* nous permet de visiter l'Angleterre de la guerre des Deux Roses qui a vu dans un premier temps, en mai 1471, la victoire des York. Leçon d'histoire qui se lit comme un roman policier.



Polar politique : vengeance à tous les étages. Brian de Palma et Susan Lehman ont construit une intrigue aux fils multiples dans le cadre de campagnes électorales sénatoriales aux États-Unis. *Les serpents sont-*



ils nécessaires ? est une question qui trouve une curieuse résolution dans la conclusion de cette enquête sans policiers.

Pastiche du polar : réjouissant mais pas trop. Aidan Truhen a trouvé un titre populaire, *Allez tous vous faire foutre*, pour un pastiche du roman noir et policier. Le narrateur, dealer, voleur, menteur, est à lui seul tous les personnages qui peuplent ce type de roman habituellement. Le rire est au rendez-vous mais l'accumulation des clichés sature le lecteur. À la fin, le trop-plein a tendance à déborder. Une tentative intelligente, bien écrite, toute en références, en écho à d'autres œuvres, qui ouvre des portes et les ferme. **■ N. Bénéès**

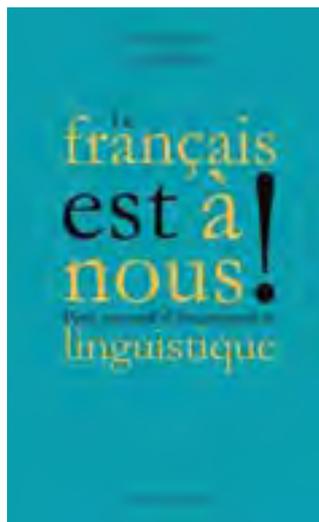


• *Te souviendras-tu de demain ?* Zygmunt Miloszewski, traduit par Kamil Barbarski, Fleuve éditions ; *Il était une fois dans l'Est*, Arpad Soltesz, traduit par Barbora Fauré, Agullo éditions ; *La Reine de l'ombre*, Paul Doherty, traduit par Christian Poussier et Nelly Markovic, 10/18 ; *Les serpents sont-ils nécessaires ?* Brian de Palma et Susan Lehman, traduit par Jean Esch, Rivages Noir ; *Allez tous vous faire foutre*, Aidan Truhen, 10/18.

Mauvaise langue

Askip (à ce qu'il paraît), la langue française se meurt, elle est morte, elle est entermée ! Et cela dure depuis au moins cinq siècles et la *Deffence et Illustration de la Langue Francoise* de Joachim du Bellay. Aujourd'hui ce ne sont plus les italianismes qui la menaceraient mais les mots arabes, anglais, franglais, la novlangue inclusive, le verlan, les argots, les SMS ou le politiquement correct. Tout cela nous donne parfois le *seum* ! Mais pourquoi ? Qu'est-ce qui nous rend si éruptifs dès qu'il s'agit de la langue ? Pourquoi entendre « *la cousine à ma mère* » ou « *je vais au coiffeur* » nous hérissent-ils à ce point le poil tandis que leurs variantes « *de ma mère* » et « *chez le coiffeur* » sont des marques de distinction ?

Pour Maria Candéa et Laélia Véron, maîtresses de conférences en linguistique pour l'une et stylistique pour l'autre, ces réactions épidermiques traduisent moins un amour de la langue qu'un rejet de sa dimension vivante. En effet, quand on parle de langue, on parle souvent d'autre chose. Ainsi, défendre la langue est souvent prétexte à tempêter contre la société contemporaine. Loin de tous les *a priori*, cet essai nous plonge dans la petite et la grande Histoire de notre langue. Truffé d'anecdotes, il offre un éclairage sur les débats passionnés autour du français. Saviez-vous par exemple que les moines copistes du Moyen Âge appréciaient des abréviations dignes de nos pires textos ? Que Molière écrivait « *ortografe* » et qu'à cette époque on utilisait très peu d'accents aigus, que l'accent circonflexe était rare et marquait l'allongement d'une voyelle tandis que l'accent grave n'existait que sur le « à » ? La démarche de cet ouvrage n'est donc pas prescriptive (on ne dit pas/on dit) mais réflexive, scientifique et résolument politique. Ses autrices abor-



dent la langue non pas comme un phénomène de la nature ou un « trésor » mais comme une pratique sociale avec son histoire, son institutionnalisation, sa diffusion, ses polémiques et les revendications qui sont suscitées en son nom. Elles font le pari que dans les classes, les élèves qui maîtrisent le moins les normes du français standard se les approprieront d'autant mieux qu'ils étudieront aussi toutes ces dimensions de la langue. Car le français est à eux, à nous, à toutes et tous ! ■

Cécile Exbrayat

• *Le français est à nous ! – Petit manuel d'émancipation linguistique*, Maria Candéa et Laélia Véron, La Découverte.

Laélia Véron, l'une des deux autrices de *Le français est à nous !* déconstruit les idées reçues sur la langue dans un podcast de vulgarisation scientifique qui décomplexe notre rapport au français.
• www.binge.audio/parler-comme-jamais

Le coin de la BD **L'ours est un sauvage qui s'ignore**

Tout enfant, et tout adulte – qui est par définition un ancien enfant – sait que les ours, à l'image de Winnie, ne rêvent que d'une chose : se remplir la panse de miel. C'est ainsi que quelque part dans le nord-est des États-Unis, un plantigrade à la recherche de sa nourriture favorite déterre au pied d'un épicéa une mystérieuse mallette. À la déception de n'y découvrir qu'un manuscrit intitulé *Désir et destinée*, succède, dans la tête de l'ours pas si bête, la perspective de convertir l'œuvre en bon argent qui permettra d'acheter beaucoup de pots de miel... Notre héros se faufile donc dans un train de marchandises direction New York et ses magasins pleins de sucreries. Le pillage en règle d'une cargaison de céréales pour petit-déjeuner lui inspire le pseudonyme de Dan Flakes, et la première personne sympathique qu'il rencontre dans la métropole est la secrétaire d'un agent littéraire. Le destin du nouvel écrivain charismatique que toute la scène littéraire et mondaine va bientôt s'arracher est scellé. Et le ton de l'album est donné, entre fable philosophique et critique drôle et acide du monde moderne, des mécanismes de la célébrité. Ce qui devrait rendre un ours complètement inadapté, incongru dans le monde urbain est précisément converti en atout pour un auteur de best-seller : une



maîtrise rudimentaire du langage humain, des codes sociaux, une voracité à toute épreuve... Tout New York s'extasie devant Dan Flakes. Pendant ce temps, que devient le véritable auteur du manuscrit, Arthur Bramhall, professeur à l'université du Maine retiré dans un chalet pour écrire ? Alan Kokor mène en parallèle, avec humour et sensibilité, le récit de l'intégration à la vie urbaine de l'ours et celui de la conversion à la vie sauvage du romancier. Quelques personnages secondaires pittoresques l'accompagnent, dont un bûcheron à mi-temps philosophe : « *Les citadins dépressifs en quête de retour à la terre sont monnaie courante et ne m'inquiètent pas plus que ça... Disons... que je préfère les regarder de loin... et attendre... J'attends patiemment qu'ils deviennent d'authentiques dépressifs locaux.* » Loin de sombrer, l'écrivain un temps désespéré par la perte de son grand œuvre parcourt la forêt, ressemblant de plus en plus à un ours, tandis que l'ours sirote des sodas sous les arbres de Central Park. On referme cet album avec un sourire, et une légère jalousie. ■

Amélie Hart-Hutasse

• *L'ours est un écrivain comme les autres*, écrit et dessiné par Alain Kokor, Futuropolis, 2019 (librement adapté de l'ouvrage de W. Kotzwinke).

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

UN COMBAT DE CLERCS

Les intellectuels français et la guerre d'Espagne représente un travail de grande érudition sur l'engagement sans précédent des intellectuels pour l'un et l'autre des deux camps pendant cette période troublée. L'ouvrage fait un point exhaustif sur le clivage droite/gauche qui opposa antifascistes et franquistes. Mais P.-F. Charpentier va beaucoup plus loin que ce schéma binaire couramment admis. Il ausculte les contradictions internes de part et d'autre : fractures internes entre la gauche pacifiste et interventionniste, refus des chrétiens progressistes d'entériner la « guerre sainte » contre les « rouges »...

S. R.

• *Les intellectuels français et la guerre d'Espagne. Une guerre civile par procuration (1936-1939)*, Pierre-Frédéric Charpentier, Éditions du Félin, 2019.

MYSTÈRE

Léo, directeur des cours au centre franco-indonésien, est un passionné des « replicas » - ces offrandes funéraires de papier dont les Indonésiens d'ascendance chinoise font grand usage. Sa vie bascule quand Meng, l'auteur des « replicas », est retrouvé sauvagement assassiné. Cette mort a-t-elle un lien avec les vagues de violence anti-chinoise dans l'archipel ? Hélène Honorat offre un récit palpitant permettant de découvrir la complexité indonésienne.

S. R.

• *N'oublie pas Irma*, Hélène Honorat, Éditions Novana, 2018.

FOR THE KIDS

Deux albums à croquer !

Ploc ! Un délicieux fruit rouge tombe sur la tête d'un ourson. Il va escalader l'arbre qui est au-dessus de lui, pensant que le fruit est tombé d'une de ses branches. De surprises en découvertes, il oublie prudence et sécurité... Heureusement, grand ours veille. Avec *La petite encyclopédie des bébés animaux*, 3^e d'une série sur les animaux étonnants, les enfants découvrent la biodiversité de notre planète. Les informations surprenantes et parfois amusantes sont portées par un trait épuré qui incite au dessin.

Catie Pillé

• *Un fruit rouge*, Yi Gee Eun, à partir de 2 ans, Rue du Monde, 2019 ; *La petite encyclopédie illustrée des bébés animaux*, à partir de 4 ans, Rue du Monde, 2019.

LES MISÉRABLES, UN FILM DE LADJ LI (FRANCE)

Intérieur banlieue

Stéphane, tout juste débarqué de Cherbourg, prend ses fonctions au sein de la brigade anti-criminalité de Montfermeil dans le 93. Il fait la connaissance de ses deux futurs coéquipiers, Chris une forte tête, un peu raciste, un peu misogyne et Gwada, natif de la banlieue, des « bacqueurs » rompus aux missions difficiles, à la tentation du pouvoir et aux compromissions. Stéphane va découvrir les différents groupes qui constituent la population du quartier : les mafieux et les trafiquants, les « barbus » rabatteurs, les gitans, les autorités parallèles qui appliquent leurs propres lois, les gamins dits « les microbes » parfois redoutables guerriers, les lycéennes féministes.

Filmés à leur insu au cours d'un affrontement musclé avec une bande de jeunes qui se soldera par un tir de flash-ball, les « bacqueurs » vont se retrouver plongés au sein d'une bavure policière... La force du film de Ladj Li (on lui doit en collaboration avec Stéphane de Freitas le film optimiste sur la banlieue qu'était *À voix haute*) est d'éviter tout manichéisme, de porter un regard sans préjugés sur les

différents protagonistes de façon à refléter une réalité complexe, l'existence de bons et de méchants des deux côtés.

Au milieu d'un imbroglio relationnel entre les différentes parties en présence, *Les Misérables* porte un regard humaniste et politique qui ne juge pas mais dénonce implicitement un système perverti dont tout le monde finit par être la victime, résidents et flics. *Les Misérables* est un regard sur la banlieue depuis l'intérieur, celui d'un observateur qui continue à vivre dans « les quartiers » et qui connaît sur le bout des doigts le fonctionnement de mondes opposés mais qui s'arrangent pour vivre ensemble. Un film puissant, nécessaire, d'une grande lucidité, dont on aurait aimé que le déroulement soit un tout petit peu, sur la fin, moins scénarisé. ■ Francis Dubois



CINÉMA

Temporalités magiques

Pour échapper au chômage, Juliana quitte les quartiers d'Irauna pour la métropole de Contaguem, au



Brésil. Elle intègre une équipe d'agents chargés de contrôler les jardins et les terrasses afin de détecter la présence de moustiques à l'origine de la

dengue. En attendant l'arrivée de son mari dont elle est sans nouvelles, elle s'adapte à sa nouvelle vie.

Temporada appartient à ce mouvement novateur qui se contente de rendre compte de l'existence désignée et laborieuse de personnages qui portent sur leurs épaules la vraie responsabilité de la marche du monde. Une suite de moments qui rythment un quotidien de l'ombre, répétitif et sans relief apparemment. Pourtant, la servitude ne parviendra cependant pas à porter atteinte à une dignité profonde. Comment une image anodine qui montre une femme ordinaire dans des situations qui le sont tout autant peut-elle autant passionner. Miracle de la magie du cinéma... F. D.

• *Temporada*, un film d'André Novais Oliveira (Brésil).

SÉRIE

Aux frontières de l'imaginaire

Sortant du coma après un accident de la route, Alma aperçoit à ses côtés son père décédé 20 ans plus tôt ! Physicien de renom, il lui demande d'élucider les conditions suspectes de sa mort car elle a



désormais le don de voyager dans le passé... Émouvante et drôle, Alma, en enquêtant, apprend à passer du présent au passé, de l'introspection à l'action. Mais où se situent réalité et imaginaire ? Belle esthétique (filmée en rotoscopie) de cette série d'animation aux dialogues étourdissants.

Catie Pillé

• *Undone*, R. B.-Waksberg, K. Purdy, Amazon, Prime Video, 2019.

RADIO

Du jazz en direct

TSF Jazz (88.9), fondée par Franck Ténot et Jean-François Bizot, fête ses 20 ans d'existence. Une nouvelle animatrice, la chanteuse Melody Gardot, illumine les lundis soir à 19 heures avec son émission *Château Gardot*. Pour le reste, les jazz sont en diffusion continue. Pour se faire une idée des mémoires de cette musique trop souvent ignorée.

Nicolas Bénéis

• *TSF Jazz*, autour de 88.9 suivant les régions.

MUSIQUES

CLASSIQUE

Une gravité joyeuse

En introduction au disque de sonates de Mozart qu'elle vient d'enregistrer, la pianiste



Anne Queffélec rappelle que « sur le virginal du tableau de Vermeer La leçon de mu-

sique, on peut lire l'inscription "Musica laetitiae comes, medicina doloris", musique compagne de la joie, remède à la douleur ». Cette inscription convient parfaitement à la tonalité générale de ce beau disque : on y discerne une étrange gravité que tempère une joie profonde, à moins que ce ne soit l'inverse. On y retrouve la totalité de la palette des émotions humaines, et même la dernière sonate du disque, *Alla Turca*, souvent vive et légère, est ici pleine d'une belle profondeur. Un disque à savourer indéfiniment... Nicolas Morvan

• *Mozart, Sonates K 331, 332, 333*, Anne Queffélec, Piano.

ROCK

« Une Américaine à Paris »

Shannon Wright, native d'Atlanta, poursuit sa carrière en France avec un 13^e album sur le label français Vicious Circle. Entièrement articulé autour de sa voix et de son piano, elle livre des histoires personnelles, sombres, dépouillées qui évoquent l'amour perdu, la rupture. Une quête personnelle de la sagesse ? Un disque bouleversant !

Éric Loizeau

• *Providence*, Shannon Wright, Vicious Circle, 2019.

MUSIQUES DU MONDE

Musiques émergentes ?



Fontenay-sous-Bois est devenue un lieu mythique de rencontres de musiques qui cherchent leur place. *Les Aventuriers*, intitulé de

ce festival, sert de credo. Les artistes féminines seront en haut de l'affiche. Un livre sur l'histoire du festival sera disponible. Il ne faut pas rater ce rendez-vous avec les musiques d'aujourd'hui. N. B.

• *Les Aventuriers*, le Festival-Club des musiques émergentes et indépendantes, du 11 au 20/12, www.festival-les-aventuriers.com

JAZZ

Un festival...

L'Oise déborde de jazz ! *Jazz au fil de l'Oise* tempête sa 24^e édition en invitant une grande partie de la scène française. Claude Tchamitchian et François Méchali pour un duo d'hommage à la contrebasse, Anne Pacey, Théo Ceccaldi, Laurent Coulondre, Émile Parisien, Jacky Terrasson... se partageront l'affiche. En même temps, il faudra visiter toutes les villes du département. N. B.

• *Jazz au fil de l'Oise*, jusqu'au 22/12, 01 39 89 87 51, www.jazzaufildeoise.fr

Un coffret...

ACT reprend, dans ce coffret, trois albums : *Historicity*, *Accelerando*, *Solo* qui permettent de rendre grâce au talent du pianiste et compositeur Vijay Iyer. Les deux premiers sont en trio, un trio classique : piano, contrebasse, batterie qui retrouve une nouvelle jeunesse et le dernier, comme le titre l'indique, un piano solo. La fraîcheur de ce musicien tient à la multiplicité de ses influences, de Bill Evans au free-jazz. On ne peut mieux dire que : essentiel ! N. B.

• *Essentials*, Vijay Iyer, ACT.

ENTRETIEN. Encore tout imprégnée du souvenir de la grande comédienne, qui l'a léguée à la commune d'Alloue, au cœur de la Charente limousine, la Maison Maria-Casarès continue à défendre avec passion le théâtre. Ses jeunes directeurs **Yohanna Silberstein** et **Matthieu Roy** nous ont reçus.

La jeune création à la campagne

L'US Mag : Qu'est-ce qui vous a attiré lorsque vous avez souhaité prendre la direction de ce lieu ?

Yohanna Silberstein et Matthieu Roy : Nous connaissons la Maison Maria-Casarès depuis longtemps car nous y avons répété plusieurs spectacles. Nous aimions les conditions de travail qui y sont proposées : créer au milieu de la nature dans un lieu avec une énergie et une histoire particulière liée à Maria Casarès. Quand nous en avons pris la direction en janvier 2017, nous avons souhaité continuer à y accueillir des créations théâtrales mais pas uniquement. Le Domaine de la Vergne est un site patrimonial avec cinq hectares de jardin dont une île au bord de la Charente. Nous avons souhaité en faire un lieu « polyculturel » : théâtral, patrimonial, paysager, lieu de formation et de médiation, et surtout un lieu axé sur la convivialité. Quand on vient voir un spectacle, on reste pour dîner ! À la Maison Maria-Casarès, nous cherchons à inventer la décentralisation du XXI^e siècle et une nouvelle expérience de visiteur et de spectateur.

L'US Mag : Comment accompagnez-vous les jeunes artistes qui y sont accueillis ?

Y. S. et M. R. : Dès notre arrivée, nous avons créé le Dispositif Jeunes Pousses, pour l'accompagne-

ment à l'insertion professionnelle des jeunes metteurs et metteuses en scène. Après les avoir choisis sur appel à projets, nous leur proposons de venir répéter leur spectacle à La Maison puis de présenter ensuite une étape de travail au public et lors d'une journée professionnelle. Au-delà de ce « dispositif », nous suivons ces jeunes artistes pendant plusieurs années en fonction de leurs besoins, notamment en accompagnement administratif, structurel et pédagogique, ce qui manque aujourd'hui dans les formations artistiques en France.

L'US Mag : Quelle place accordez-vous à vos propres créations ?

Y. S. et M. R. : En tant que metteur en scène et comédienne, nous menons de front nos activités d'artiste et de direction. Grâce à nos créations, nous avons pu lancer la saison estivale « *C'est l'été, la Maison est ouverte !* » qui présentera l'année prochaine sa 4^e édition. Notre répertoire a donc permis de démarrer le festival, d'y montrer notre philosophie : porter un regard sur le monde à travers des écritures contemporaines fortes et des spectacles très construits et ouverts à tous les publics et à tous les âges. Et c'est grâce à la Maison Maria-Casarès que nous avons pu apporter une nouvelle dimension à nos créations : poursuivre la rencontre avec les spectateurs à l'issue de la représentation, en alliant convivialité, échanges et plaisir gastronomique ! ■

Propos recueillis par **Micheline Rousselet**



© Christophe Raynaud De Lage

Charlotte Perriand, enfin dans la lumière

« **V**ous savez ici, on ne brode pas des coussins ! » répondit Le Corbusier à Charlotte Perriand venue lui proposer ses services. Sans se dégonfler, malgré ses 24 ans, elle l'invita à venir voir son « *bar sous le toit* » au Salon d'Automne. Ce fut le début d'une collaboration fructueuse de dix ans entre elle, Le Corbusier et Pierre Jeanneret. Elle a créé les décorations intérieures et dessiné les meubles qui pourtant encore aujourd'hui sont référencés « LC » (pour Le Corbusier), « LC4 » pour la chaise longue basculante, par exemple. L'exposition qui lui est consacrée à la Fondation Vuitton rend justice à son talent. La taille des salles permet de recréer les appartements qu'elle a conçus comme son « *atelier* » ou la « *maison du jeune homme* ». Elle était capable, tout

en gardant les lignes directrices des meubles créés dans les années 1930, de les faire évoluer en intégrant la culture des pays où elle a résidé. Magnifique reconstitution de son appartement de Tokyo des années 1950 ou de celui de Rio. Également photographe talentueuse, elle a participé activement après-guerre à la « Reconstruction » (hôpital de Saint-Lô, chambres des maisons du Mexique ou de la Tunisie à la Cité U). On est surtout frappé par le fait que ses créations restent d'avant-garde presque 100 ans après leur naissance. L'exposition comporte aussi des œuvres de ses amis, peintures, sculptures de Le Corbusier, photos de P. Jeanneret, et surtout beaucoup de peintures et tapisseries de son grand ami Fernand Léger. L'exposition se clôt par la remarquable « *Maison au bord*



de l'eau » et le cadre reposant de la « *Maison de thé* ». ■

Sylvie Chardon

• *Le monde nouveau de Charlotte Perriand* jusqu'au 24 février à la Fondation Vuitton, www.fondationlouisvuitton.fr. Microsites guidées gratuites toutes les 30 minutes. Catalogue.

FAIRE VIVRE LES REVUES

Entrelacements

De jeunes cinéastes et critiques se lancent dans l'aventure de la revue papier après sept ans d'existence numérique. Le papier pour sortir des cercles d'experts et se risquer à l'exercice de la critique. Sortir de France pour voir ce qui s'écrit dans d'autres langues. Sortir du cinéma pour aller voir comment il entrelace ses puissances avec la vidéo, la BD, Internet, la photographie... Une réussite pour ce premier numéro qui entreprend plusieurs descriptions de la vie urbaine avec notamment un focus sur les séries de David Simon et un entretien avec le cinéaste Philippe Faucon. À ne pas rater ! **Stéphane Rio**



POUR LA CLASSE

Jour de classe

Un exposé en cours d'histoire se transforme en *coming out*, dans une atmosphère troublante et étouffante. La vie de Magnus Hirschfeld, grand médecin juif allemand, fondateur de la sexologie, défenseur des homosexuels et victime du nazisme, fait écho à la solitude douloureuse de Livio, le jeune héros de *Jour de courage*. Brigitte Giraud plonge le lecteur dans le même malaise que celui de ses camarades de classe et suscite habilement l'émotion en nous faisant partager les hésitations de Livio comme les réactions diverses de son auditoire. La tension monte au cours de ce huis clos dont le lecteur redoute l'issue. Tous les enseignants et leurs lycéens pourront se reconnaître dans ce livre plein de sensibilité. **B. Cacheux, G. Chourreux**

• *Jour de courage*, B. Giraud, Flammarion.



FOR THE KIDS (BIS)

Enfance en exil

Maryam vient de loin, de Là-bas. Maryam ne joue pas, Maryam ne mange pas et Maryam ne parle pas. Car la langue de Là-bas se chamaille dans sa tête avec la langue d'ici. Jusqu'à ce qu'une petite voix lui demande « *Comment tu t'appelles ?* ». Maryam Madjidi, autrice de *Marx et la poupée*, prix Goncourt du premier roman 2017, raconte dans une langue simple et douce l'histoire d'une enfance en exil qui ressemble à la sienne. Un court roman délicatement illustré à lire tout seul à partir de 7 ans.

Cécile Exbrayat

• *Je m'appelle Maryam*, Maryam Madjidi, illustr. Claude K. Dubois. Éd. L'École des loisirs, coll. « Mouche ».



Temps de lire, Beaux Arts, littérature, essais, livres pour la jeunesse... Temps d'écouter des musiques diverses, aussi diverses que notre époque, les rocks, le punk, le jazz, Beethoven, Prince... Temps de voir via les DVD pour se refaire des souvenirs... Une sélection qui se poursuivra sur le site www.snes.edu

Beaux Arts ✨



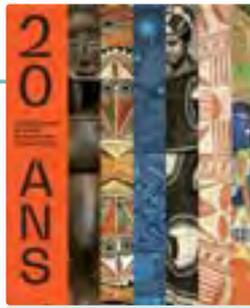
Le Modèle noir, Pap Ndiaye, Louise Madinier, coédition musée d'Orsay/Flammarion, 96 p., 16 €.

Temps de lire. Catalogue et exposition centrent l'analyse sur l'imaginaire révélé par la représentation des figures noires dans les arts visuels européens. ✨



Archives d'une vie, Ernest Hemingway, Gallimard, 238 p., 32 € ; *Le Paris de Barbara*, Gilles Schlessler, Éditions Parigramme, 141 p., 18,90 €.

Temps de lire. Deux livres magnifiquement illustrés pour rendre compte de deux destins du XX^e siècle avec pour contexte commun : Paris. ✨



20 ans. Les acquisitions du musée du quai Branly-Jacques Chirac, collectif sous la direction d'Yves Le Fur, Éd. Skira, 303 p., 49 €.

Temps de lire. Catalogue de l'exposition présentant les acquisitions et les processus d'enrichissement des collections. La question à résoudre : la multiplication des demandes de restitution. ✨



Basquiat Remix, collection Lambert en Avignon, Actes Sud, 29 € ; *Du Douanier Rousseau à Séraphine*, Gallimard/Musée Maillol, 35 €.

Temps de lire. Basquiat et ses influences : un essai remarquable et éclairant sur la genèse de ses œuvres.

Exposition et catalogue autour des grands maîtres naïfs vus par les peintres modernes. ✨



Francis Bacon ou la mesure de l'excès, Yves Peyré, Gallimard, 336 p., 49 €.

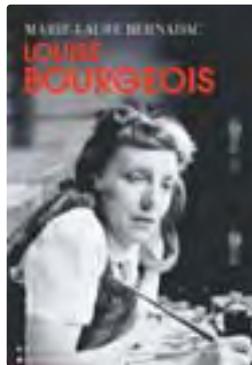
Temps de lire. En sept textes littéraires et philosophiques, accompagnés d'une centaine d'œuvres iconiques, le regard personnel et touchant d'un ami de Bacon. ✨

Littérature ✨



À l'ombre des jeunes filles en fleurs, Marcel Proust, Folio classique, 816 p. ; *Proust, prix Goncourt. Une émeute littéraire*, Thierry Laget, Gallimard, 272 p.

Temps de lire. Le 10 décembre 1919, le prix Goncourt est attribué à Marcel Proust. Thierry Laget raconte cette aventure avec ce qu'il faut d'humour et d'ironie. Folio réédite, en coffret, le roman. ✨



Louise Bourgeois, femme couteau, Marie-Laure Bernadac, Grandes Biographies/Flammarion, 528 p., 32 €.

Temps de lire. Le parcours d'une grande artiste du XX^e siècle et le récit d'une vie de femme qui a connu les deux guerres mondiales. M.-L. Bernadac fait preuve d'une grande empathie avec l'artiste. ✨



Œuvres complètes, Cyrano de Bergerac, Honoré Champion, Paris.

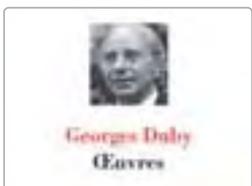
Temps de lire. Pour les 400 ans de sa naissance, l'œuvre audacieuse et l'écriture pleine de « panache » d'Hercule Savinien de Cyrano de Bergerac reste actuelle que ce soit son théâtre ou ses récits. Une très belle collection. ✨



Le polar dans tous ses états. De la série noire à Jacqueline Chambon en passant par Quidam Éditeur pour finir par Rivages Noir.

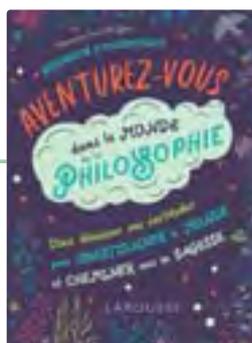
Temps de lire. Tous les éditeurs et quasiment tous les auteurs se lancent dans le polar ou ses clichés. Partie intégrante de la révolte sociale, il marque de son empreinte la littérature. ✨

Essais ✨



Œuvres, Georges Duby, Bibliothèque de la Pléiade, 2 080 p., 65 €.

Temps de lire. Le grand médiéviste entre dans la prestigieuse collection avec un recueil de ses livres les plus significatifs tels *Le Dimanche de Bouvines* ou *Le Temps des cathédrales*... Une grande œuvre. ✨



Aventurez-vous dans le monde de la philosophie, Brendan O'Donoghue et Paula McGlavin, Larousse, 400 p., 19,90 €.

Temps de lire. 27 grandes notions philosophiques présentées de manière ludique en utilisant une typographie spécifique, la peinture et les différents procédés littéraires. Une réussite. ✨



Les Noirs de Philadelphie. Étude sociale d'une vie, W. E. B. Du Bois, traduit, introduit par Nicolas Martin-Breteau, La Découverte, 550 p.

Temps de lire. Un livre fondateur de la sociologie américaine, sous-estimé à cause de son auteur. W. E. B. Du Bois est Noir et en 1899 c'est une tare aux États-Unis. Le temps de la redécouverte a sonné. ✨



Poil et pouvoir, l'autorité au fil du rasoir, Bertrand Lançon, Éditions Arkhè, 168 p., 16,50 €.

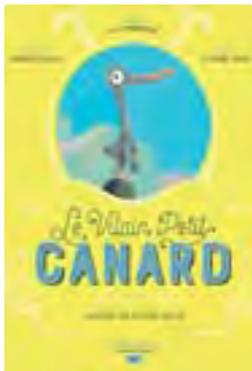
Temps de lire. Cheveux courts ou longue barbe... à quoi tient l'autorité des puissants ou la volonté de subversion ? D'Auguste à Fidel Castro, le poil a toujours ses raisons... politiques ! ✨



1415-1763, Le Premier âge du capitalisme, tome 3, deux volumes : *Un premier monde capitaliste*, Alain Bihr, Éditions Syllepse/Page 2, 1 500 p.

Temps de lire. Une entreprise gargantuesque que de décrire et théoriser l'enfantement du capitalisme. Les deux premiers tomes analysaient les formes de la société et ce dernier conclut sur les modalités de fonctionnement de ce premier monde capitaliste. ✨

Jeunesse



Le vilain petit canard, album-CD raconté par Arnaud Valois, Gallimard Jeunesse. À partir de 6 ans, 24,90 €.

Temps de lire. Une adaptation drôle et sensible du conte intemporel *Le vilain Petit Canard* mis en musique par Étienne Daho. Irrésistible ! ♦



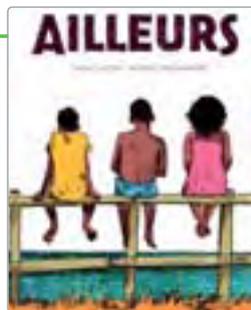
Le dernier sur la plaine, N. Bernard, Thierry Magnier, coll. Grands romans, 368 p., 14,80 €.

Temps de lire. Inspiré de faits réels, ce roman nous entraîne sur les traces du dernier chef comanche à avoir vécu libre sur les plaines américaines. Un homme qui s'est battu pour tenter de sauver son peuple et sa culture. Émouvant. ♦



Sortie 32.b, A. Da Silva, Éd. du Rouergue, coll. Epik, 400 p., 15,70 €.

Temps de lire. Quand les autoroutes se transforment en piège mortel, l'espèce humaine révèle ses travers mais aussi son sens de la solidarité... Entre SF et fantastique. Prenant. ♦



Ailleurs, D. Guyon, H. Crochemore, Éd. Talents Hauts, Amnesty International, 30 p. À partir de 8 ans.

Temps de lire. Un hommage puissant à tous les enfants du monde qui rêvent – où qu'ils soient – d'une vie meilleure ailleurs... Mots poétiques et illustrations puissantes. ♦



Vingt mille lieues sous les mers, album-CD illustré par Gazhole, musique Didier Benetti, Orchestre national de France, Gallimard Jeunesse. À partir de 7 ans, 24,90 €.

Temps de lire. Un voyage aussi épique qu'inoubliable à bord du Nautilus, d'après le roman de Jules Verne ! ♦

Musique



1999, Prince, coffret Super Deluxe, édition limitée, 65 €.

Temps d'écouter. 65 titres, deux concerts inédits, un album magique ! Prince au sommet de son art ! ♦



Guitar Odyssey, B. Butler, A. Casey, J. Williams ; *The Quintessence*, W. Herman ; *Biguine Reflections*, Alain Jean-Marie ; *The Complete 1961 Paris Recordings*, Ray Charles, Frémeaux & Associés.

Temps d'écouter. Des collections dont *The Quintessence* dirigée par Alain Gerber, qui permettent une plongée dans les mondes du jazz. Redécouverte aussi de concerts parisiens... ♦



Beethoven, The New Complete Edition, Deutsche Grammophon.

Temps d'écouter. Un must pour quiconque veut découvrir ou approfondir sa connaissance de Beethoven, géant parmi les géants de la musique. On trouve dans ce coffret les meilleurs enregistrements de Deutsche Grammophon et de Decca. ♦



Der Klang der Familie, F. Denk, S. von Thülen, 25 € ; *Too much future*, M. Boehlke, H. Gericke, 15 € ; *Dilapide ta jeunesse*, J. Telpel, 25 €. Allia.

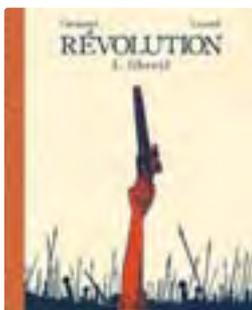
Temps d'écouter. Trois classiques incontournables de l'histoire de la musique pour se plonger dans le punk, la new wave et la techno à Berlin-est. ♦



Karl Marx et la naissance de la société moderne. Biographie intellectuelle, tome 1, 1818-1841, Michael Heinrich, Éd. Sociales, 560 p., 25 €.

Temps de lire. Une biographie adomienne qui permet à la fois une lecture de Marx et la description de la société capitaliste de son temps. Un livre nécessaire qui marque la renaissance des Éditions Sociales. ♦

BD



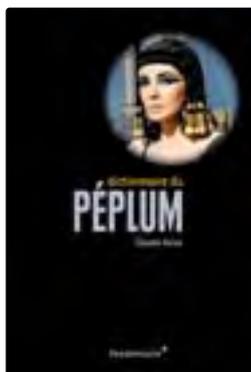
Révolution, Liberté, Grouazel et Locard, tome 1, Actes Sud, 26 €.

Temps de lire. Un portrait de toutes les classes de la société en 1789. Prix de la BD historique 2019 aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois. ♦



Blueberry, Amertume Apache, Christophe Blain et Joann Sfar, tomes 1 et 2, Dargaud, 15 €.

Temps de lire. Christophe Blain et Joann Sfar associent leurs talents pour une nouvelle aventure du lieutenant Blueberry. Un hommage au western culte du magazine *Pilote*. ♦



Dictionnaire du péplum, Claude Aziza, Éd. Vendémiaire, 396 p., 27 €.

Temps de voir. Premier du genre, un dictionnaire plaisant où les connaissances littéraires et historiques du spécialiste de la latinité s'ajoutent aux données cinématographiques pour éclairer les œuvres. ♦



François Truffaut. L'intégrale, Marin Karmitz, 21 films.

Temps de voir. Un coffret qui date de 2015 mais qui reste incontournable. De quoi revenir aux sources de la nouvelle vague. ♦



Si loin, si près. Pour en finir avec la préhistoire, Jean-Michel Geneste, Boris Valentin, Flammarion, 288 p., 29,90 €.

Temps de lire. Un dialogue d'émerveillements sur l'histoire très ancienne entre J.-M. Geneste, conservateur général du patrimoine et B. Valentin, professeur des universités. Le premier raconte ses recherches au second qui commente. Superbe ! ♦

« Je veux surtout raconter des histoires - celles qu'on m'a confiées »

Écrivain, traducteur, militant féministe, amateur de séries télévisées, Martin Winckler est généraliste.

On ne parle pas ici de médecine. Trait d'union entre toutes les facettes de cette personnalité, son nom, Winckler est emprunté à un personnage de la *Vie mode d'Emploi* de Perec. Derrière ces identités, Marc Zaffran, inlassable auditeur de celles qui souffrent, inaltérable porte-voix de celles qu'on n'entend pas, transforme la littérature en acte, soulage et soigne.

L'US Mag : *Dans l'École des soignantes, vous décrivez l'hôpital idéal. Quel est-il ?*

Martin Winckler : C'est un hôpital où il n'y a pas de hiérarchie : les femmes et les hommes sont toutes des soignantes ; toutes les soignantes peuvent se former à toutes les fonctions, sans réserve ni obstacle, en fonction de leurs affinités et de leur désir ; soigner est un projet coopératif et commun ; enfin, ce sont les personnes soignées qui prennent les décisions qui les concernent : les soignantes les soutiennent et les accompagnent quelles que soient ces décisions. C'est aussi un hôpital qui a pu voir le jour grâce à la volonté de la collectivité : la communauté urbaine de Tourmens* met toute son énergie à la construction d'une cité tournée vers la solidarité et le lien communautaire, sans exclusive, sans condition, pour toutes les personnes présentes. Le CHHT (centre hospitalier holistique de Tourmens) ne peut exister que parce que la collectivité met tout en œuvre pour le soutenir.

L'US Mag : *En féminisant les mots, les choses et les êtres, L'École des soignantes témoigne d'une grande radicalité. De quelle manière êtes-vous féministe ?*

M. W. : Le féminisme, c'est la quête de l'égalité pour toutes – et donc, tous. J'ai commencé par être égalitaire : dans ma famille, j'avais le sentiment que les femmes avaient les mêmes droits et prérogatives que les hommes, elles prenaient la parole, elles décidaient pour elles-mêmes et pour les autres à l'égal des hommes. Dans les années 1970, quand j'ai rencontré la première vague de féminisme dans mes lectures et parmi mes camarades de fac, j'ai réalisé tout naturellement que si j'étais égalitaire, j'étais inévitablement féministe. Les deux démarches sont indissociables. De sorte que



© Hélène Bambergier

« Comme nous avons toutes un corps animé par les mêmes mécanismes, les mêmes émotions, ce que nous ressentons de plus intime est universel »

pour moi, inventer un hôpital égalitaire c'était naturellement décrire un hôpital guidé par l'idéal féministe.

L'US Mag : *Qu'est-ce que Le Chœur des femmes donne à entendre : des voix citoyennes, comme dans la tragédie antique ou un lamento douloureux ?*

M. W. : Les deux, mon capitaine ! Chaque voix compte et toutes les voix entendues individuellement – et additionnées – constituent un ensemble qui œuvre au bien, à la cohésion, à l'harmonie communes. Fondamentalement, nous avons toutes les mêmes sentiments, les mêmes peurs, les mêmes aspirations. Entendre l'autre

exprimer les siennes nous la rend plus proche, et réciproquement. À partir de ce que nous avons en commun, nous pouvons travailler à dépasser nos différences. Et comme nous avons toutes un corps animé par les mêmes mécanismes, les mêmes émotions, ce que nous ressentons de plus intime est universel.

L'US Mag : *Sachs (La Maladie de Sachs), Karma & Atwood (Le Chœur des femmes et l'École des soignantes), Zacks (En souvenir d'André), quatre figures qui dessinent un médecin idéal. Pouvez-vous en faire le portrait ?*

M. W. : C'est surtout une soignante idéale (à mes yeux, tous les soignants sont des soignantes...) : son rôle ne se réduit pas à faire des diagnostics et prescrire des traitements, mais impose de se mettre au service de la personne soignée, c'est-à-dire la recevoir, l'entendre, identifier ses besoins avec elle (et pour elle), lui proposer des voies et l'assister à tout moment dans les décisions qu'elle prend. Et, au besoin, la défendre, être son avocate. Les personnages de mes romans savent qu'on ne peut pas changer le monde dans son

intégralité, mais qu'on peut aider les autres à prendre la direction de leur vie, une personne à la fois. Ça commence par l'écoute – qui permet à la personne soignée de dire où elle est, comment elle se sent, où elle veut ou non aller. Et le reste suit naturellement : la soignante idéale vous aide à piloter votre vaisseau (votre corps) sur l'océan hostile et imprévisible. À aucun moment elle ne décide à votre place. C'est une relation sans rapport de force, fondée sur la coopération. C'est là un paradigme très éloigné de la formation des

* Ville fictive, cadre de plusieurs romans de M. Winckler.

médecins français, mais pour celles et ceux qui l'adoptent, c'est extrêmement gratifiant, à tous points de vue, pour elles et pour les soignées.

L'US Mag : Lutte-t-on suffisamment contre la douleur aujourd'hui ?

M. W. : Non, parce que c'est un symptôme mésestimé, méprisé et sous-traité. Il y a des raisons religieuses (le catholicisme), culturelles et idéologiques (le sexisme, le classisme, le racisme qui éloignent les médecins issus de classes favorisées de la plupart des personnes soignées) et psychologiques (on a tendance à mesurer la douleur à l'aune de ses propres valeurs, ce qui est contraire à l'éthique et contre-productif). Il y a donc beaucoup à faire, et le livre qu'Alain Gahagnon et moi avons publié récemment, *Tu comprendras ta douleur !*, insiste sur deux choses essentielles. 1° La douleur est une expérience intime ; la seule personne qui peut mesurer la douleur est la personne qui a mal ; les soignantes doivent toujours l'entendre et la respecter. 2° Chaque douleur a son origine, son mécanisme, sa signification et son traitement propres. Pour la soulager, il faut la comprendre. Tout découle de ces deux principes.

L'US Mag : Littérature et médecine, tout est langage. Faut-il écrire pour témoigner ? Faut-il raconter pour guérir ?

M. W. : On peut témoigner en courant un marathon à 80 ans ou en étant porteuse d'un handicap ; en parlant devant une caméra pour révéler les violences sexuelles qu'on a subies enfant ; en écrivant sa vie ou un roman, ou de mille autres manières. L'important, c'est de transmettre son histoire, car toute expérience de vie est source d'enseignements pour les autres. Et raconter, ça fait du bien à celle qui raconte, mais aussi à celles qui écoutent et ne peuvent pas raconter. Entendre une histoire qui ressemble à la nôtre, c'est savoir que notre histoire existe en dehors de nous, que nos sentiments sont partagés, que nos aspirations sont légitimes, que notre colère est juste.

L'US Mag : Vous êtes un grand amateur de séries télévisées. Qu'est-ce qui vous plaît dans ce mode de narration ? Est-ce que le cycle romanesque des médecins de *Tourmens* peut-être envisagé comme une série ?

M. W. : Ce qui me plaît dans les séries, c'est précisément leur capacité à prendre leur temps et à parler du monde et des personnes de manière variée et en adoptant des points de vue toujours différents. Le monde est complexe, on ne peut pas le décrire de manière simple ou expéditive. Les séries ont l'avantage, comme les romans ou les cycles romanesques, de s'arrêter sur des personnages ou des situations qui sont nécessairement esquissés, faute de temps, dans les films par exemple. Mais regardez les films Marvel : on peut les voir comme un cycle romanesque au cinéma (ou comme une série) puisque les personnages et les histoires se croisent, rebondissent, se nourrissent et s'enrichissent mutuellement. Les séries télévisées font ça de manière plus nourrie, plus minutieuse, et parfois très



longue ! *Law & Order (New York District)* a duré 20 ans, et *Law & Order : Special Victims Unit (New York Unité Spéciale)* entame sa 21^e année de diffusion. Elles constituent une chronique incomparable de l'histoire politique, judiciaire, sociale et économique des États-Unis, à travers ses citoyens. Et ça fait 30 ans que ça dure ! C'est stupéfiant et – narrativement parlant – inégalé. Mon propre cycle romanesque a

commencé lui aussi il y a 30 ans (en 1989) et s'est nourri de séries comme elles ou comme *Urgences*. Mes romans sont des miniatures, en comparaison. Mais comme les séries, mes fictions interrogent le monde, avec des moyens plus limités mais en touchant tout de même un nombre respectable de personnes. Et j'en suis très fier, et très gratifié : lorsqu'une lectrice vient me dire que *Le Chœur des femmes* a changé sa vie ou que *La Maladie de Sachs* l'a accompagnée et soutenue moralement lors d'un moment difficile, j'en suis très heureux, et ça justifie mon travail. Je n'ai jamais eu honte d'aimer les séries télévisées

BIBLIOGRAPHIE/SITOGRAFIE

Essais

- ▶ *Les Brutes en blanc - La maltraitance médicale en France*, Flammarion, 2016.
- ▶ *Tu comprendras ta douleur ! - Pourquoi vous avez mal et que faire pour que ça cesse*, en collaboration avec Alain Gahagnon, Fayard, 2019.

Romans

- ▶ *La Maladie de Sachs*, POL, 1998
- ▶ *Le Chœur des femmes*, POL, 2009
- ▶ *En souvenir d'André*, POL, 2012
- ▶ *L'École des soignantes*, POL, 2019
- ▶ *Franz en Amérique*, POL (à paraître)

Sites et blogs

- ▶ Site personnel : www.martinwinckler.com
- ▶ Blog pour lecteurs et écrivains : www.franceculture.fr/emissions/a-voix-nue/martin-winckler-35-tendresse-et-humanisme
- ▶ Blog participatif (patients, soignants, citoyens) : <https://ecoledeessoignants.blogspot.com>

– pas plus que de lire Sherlock Holmes, Arsène Lupin, les *Aventures de Spirou* ou des romans de science-fiction comme *Terminus, les étoiles*. Alors, je n'ai pas honte d'écrire des romans populaires – car c'est ce qu'ils sont. Je n'écris pas de la littérature, à proprement parler : la langue, à mes yeux, est un moyen, non un but. Je me fous de « faire du style ». Je veux surtout raconter des histoires – celles qu'on m'a confiées – et partager des sentiments, des révoltes, des engagements.

L'US Mag : Êtes-vous foncièrement optimiste ?

M. W. : Oui, parce que je sais qu'être pessimiste altère l'énergie des personnes qui pourraient travailler à un monde meilleur. C'est comme dire à quelqu'un « *T'es nul, t'arriveras jamais à rien* ». Ce type de paroles a, on le sait maintenant, un effet inhibiteur sur les émotions et sur toute l'énergie de la personne. Encourager les gens, les valoriser, les soutenir dans leurs projets et leurs tentatives, c'est libérateur. Alors, non seulement je suis optimiste, mais je pense que c'est la seule manière éthique de travailler : dans l'encouragement, l'optimisme et l'espoir. ■

Entretien réalisé par Hamda El Khiri

SOUFFRIR, DIRE, GUÉRIR

« Ce qu'une femme ressent est plus important que ce que tu sais. Et ce que tu crois compte beaucoup moins que ce qu'elle ne dit pas. »

« Les livres de médecine ne parlent jamais de douleurs provoquées par les gestes des médecins. Et beaucoup de médecins pensent que "si c'est pour le bien des patientes, la douleur est justifiée". Aucune douleur n'est justifiée. Jamais. »

« Il y a deux sortes de médecins, les docteurs et les soignants. [...] C'est l'attitude face à la douleur qui fait la différence. En France, il a fallu attendre

la fin des années quatre-vingt-dix pour qu'un ministre de la Santé suggère de rendre l'enseignement du traitement de la douleur obligatoire dans toutes les facs de médecine françaises. [...] Le rôle des médecins, c'était de faire des diagnostics. »

« La médecine française est, purement et simplement, une médecine de classe. Un trop grand nombre de "professionnels" méprisent souverainement tous les patients et les traitent comme des enfants – et plus encore les femmes, parce que ce sont des femmes. »

Le Chœur des femmes

LES 14 ET 15 NOVEMBRE DERNIERS, le SNES-FSU participait à la conférence de clôture sur l'intégration des migrants dans les systèmes éducatifs européens. Organisée à Bruxelles et suivie d'une audition au Parlement européen, cette conférence marquait la fin d'un travail conjoint mené par des syndicats de l'éducation.

Migrations et éducation



© Maticy Browne/Flickr.com

Dirigée par le professeur Nihad Bunar, chercheur principal du projet à l'Université de Stockholm, cette étude a été menée durant deux années à partir d'analyses de cas concrets réalisées en Belgique, en Serbie et en Espagne, mettant ainsi en lumière la situation des migrants dans ces pays et le travail effectué par les enseignants et les syndicats de l'enseignement pour promouvoir l'inclusion. La recherche démontre qu'une inclusion réussie se concentre sur l'enfant en l'intégrant dans des classes ordinaires le plus rapidement possible tout en lui permettant de bénéficier d'un suivi supplémentaire. Dans cette approche, la langue maternelle des enfants est considérée comme essentielle. Elle devrait être utilisée pour étayer leur apprentissage et non perçue comme un obstacle à l'insertion de l'élève et à l'acquisition de la

langue du pays d'accueil. Ce dernier aspect, lié aux conditions de formation initiale et continue des enseignants pose la question des conditions de travail propices à l'inclusion.

Réussir l'inclusion

Que l'on considère, comme Nihad Bunar, qu'une inclusion réussie consiste à intégrer l'enfant dans des classes ordinaires le plus rapidement possible ou bien qu'elle doit être assurée de manière plus progressive en offrant un véritable temps d'accueil, dans tous les cas, un suivi spécifique au cours de l'année d'accueil et des années qui suivent est nécessaire. Les moyens pour assurer ce suivi doivent être garantis. La formation initiale et continue des enseignants est l'autre enjeu fondamental d'une politique d'inclusion efficace. En outre, la maîtrise rapide de

la langue du pays d'accueil, qu'un accompagnement approprié doit favoriser, n'empêche pas de prendre appui sur la langue maternelle de l'enfant, bien au contraire.

Conditions de travail et inclusion

Les conditions favorables à l'insertion des enfants migrants dans le système scolaire du pays hôte dépendent à la fois des outils de formation et de l'autonomie professionnelle des professeurs. À l'issue de cette conférence, les syndicats de l'éducation se sont engagés à faire en sorte que les discussions politiques prennent en compte les conditions de travail et les besoins professionnels des éducateurs qui s'occupent des migrants et des réfugiés et ont interpellé l'eurodéputé Pierfrancesco Majorino lors de l'audition publique au Parlement. ■

Mélanie Faivre

LA SERBIE, PAYS DE PASSAGE

Avec l'embrasement de la Syrie à partir de 2012, les conflits permanents en Irak et en Afghanistan et la pauvreté endémique dans nombre de pays africains, les routes migratoires se sont multipliées. L'une d'entre elles, celles des Balkans, est empruntée par ceux qui, traversant la Méditerranée pour rejoindre la Turquie, la Grèce ou la Serbie, tentent ensuite de rejoindre l'Europe occidentale en contournant la Hongrie, dont la frontière est désormais fermée par un mur de fils barbelés... Une route longue et périlleuse, comme nous le rappelle la mort récente de trente-neuf personnes retrouvées asphyxiées dans un camion près de Londres.

La Serbie est donc essentiellement un pays de transit, où passent chaque année des milliers de réfugiés, dont des enfants en âge d'être scolarisés. La prise en charge de ces enfants illustre les difficultés majeures rencontrées par les pays d'accueil : bien souvent, les élèves nouveaux arrivants ne pos-

sèdent aucun document relatif à leur formation antérieure et il est impossible de déterminer les classes dans lesquelles ils doivent être inscrits. De plus, leur scolarisation a, la plupart du temps, été interrompue depuis une longue période dans leur pays d'origine. Ces situations sont encore plus difficiles à prendre en compte dans un pays de transit comme la Serbie où les populations migrantes ne s'installent pas. Mais le gouvernement serbe cherche à remédier à ces difficultés croissantes et à prendre en compte les déficits scolaires des enfants migrants. Il a récemment instauré un certain nombre de réformes. En mai 2017, le ministère serbe de l'Éducation, des Sciences et du Développement technologique a en effet publié et diffusé dans toutes les écoles du pays un document donnant un ensemble de directives à toutes les écoles du pays pour favoriser l'accueil et faciliter la scolarisation d'enfants migrants.

CLIMAT. L'irruption de la jeunesse dans la lutte contre le réchauffement climatique a indéniablement changé la donne mondiale depuis plus d'un an. La vague écologique est-elle en train de se muer en déferlante générationnelle ?

Décidément plus chauds que le climat !



Marche pour le climat, Montréal, 27 septembre 2019.

Depuis des mois, étudiants et lycéens du monde entier ratent les cours et battent le pavé pour obliger les gouvernements à enfin prendre au sérieux l'urgence environnementale. Dans les années 1960-1970, la lutte contre la guerre du Vietnam a amené beaucoup de jeunes de par le monde à lutter contre un capitalisme fauteur de guerre. Qui sait si, aujourd'hui, la lutte contre le dérèglement climatique n'est pas en passe de devenir le combat d'une génération prenant conscience, dans l'action, qu'il faut mettre un terme aux ravages que ce mode de production insoutenable inflige à notre planète ?

Brutale irruption

C'est le 20 août 2018, après un été particulièrement chaud, qu'a lieu la première grève des jeunes pour le climat devant le Parlement suédois à l'appel de Greta Thunberg. La mobilisation, qui devait avoir initialement pour point d'orgue la tenue des élections législatives, le 9 septembre, a continué après cette date et les jeunes activistes suédois commencent, à l'automne, à attirer l'attention de l'opinion publique internationale et de la jeunesse des pays occidentaux.

En janvier 2019, les élèves et étudiants entrent dans la danse en Belgique et aux Pays-Bas, mais aussi en Autriche, en Allemagne, en Suisse, en Scandinavie, ainsi que dans le monde anglo-saxon. Le mouvement *Fridays for Future* est définitivement né. Dès février, il reçoit le soutien de nombreux scientifiques. Le 20, plus de 260 chercheurs suisses, français et belges appellent, dans les colonnes de *Le Temps*, à « encourager cette mobilisation de la jeunesse ». Pas étonnant qu'un nouveau palier soit franchi le 15 mars, jour où l'on recense 2 052 événements dans 123 pays. Dans une lettre ouverte traduite en 19 langues, la coordination internationale du mouvement de grèves des jeunes déclare : « La jeunesse de ce monde s'est mise en mouvement et elle ne s'arrêtera plus ».

Vient alors, pour la mobilisation des jeunes, le temps de la consolidation. Le 24 mai, le nombre de manifestants dans le monde entier augmente une nouvelle fois, malgré un plus petit nombre d'événements annoncés – preuve que massification rime alors avec structuration. Le 21 juin, une première manifestation centrale rassemble, à Aix-la-Chapelle, des dizaines de milliers de jeunes venus de toute l'Europe. Une nouvelle journée mondiale d'ampleur a lieu le vendredi 20 septembre. Elle est suivie la semaine suivante par la manifestation monstre qui s'est tenue à Montréal. Près de 500 000 personnes ont participé à cette mobilisation sans précédent dans l'histoire du Québec.

Raisons d'un succès

Cette marée montante s'explique avant tout par la place prédominante qu'occupe le dérèglement climatique dans les préoccupations des jeunes générations. Ainsi, une étude de l'université de Gand publiée en janvier 2019 indique que la question environnementale est le premier sujet de préoccupation des Belges de 18 à 25 ans, quand elle n'est que le septième pour les plus de 50 ans. La percée électorale des Grünen aux élections européennes du 26 mai en Allemagne (où 33 % des moins de 30 ans ont voté Verts), la poussée d'EELV au même scrutin en France, ainsi que le triomphe des Verts suisses aux élections fédérales du 20 octobre constituent des indicateurs clairs de cette priorité écologique portée au premier chef par les jeunes électeurs.

La seconde raison de la réussite de *Fridays for Future*, c'est toutefois sa capacité à s'afficher comme un outil mobilisateur indépendant des grandes forces politiques, syndicales et même associatives. Comme l'a noté Stéphane Canetta, porte-parole Greenpeace Suisse, au début de la mobilisation « l'indépendance et le caractère non partisan et spontané de ces mouvements sont leur force première ». Dès les débuts de la

mobilisation de la jeunesse, Nelly Didelot écrivait dans les colonnes de *Libération* qu'« au-delà du choix très symbolique de la grève scolaire [...], ces mouvements sont tous spontanés, horizontaux, plus ou moins acéphales et nés grâce aux réseaux sociaux ». Autant dire qu'ils correspondent parfaitement à l'état d'esprit prévalant au sein de la jeunesse scolarisée.

Et en France ?

La participation des jeunes Français n'est toutefois pas à la hauteur de la mobilisation de leurs homologues européens. Les violences policières qui émaillent les manifestations depuis plusieurs années amènent assurément de nombreuses personnes à réfléchir avant d'aller manifester. Lors de la marche pour le climat du 20 septembre dernier, la police a, par exemple, pris le prétexte de la présence de black blocs pour gazer, charger, tabasser et arrêter de nombreux manifestants non violents.

Mais la crainte légitime des débordements n'épuise pas le sujet. Certains chercheurs estiment qu'en France plus qu'ailleurs, la dimension consensuelle du discours officiel de *Fridays for Future* qui invite les politiques en place à s'emparer du problème – et qui les considère donc comme une part de la solution – ne convainc pas forcément les jeunes militants écologistes. L'idée que l'on ne pourra pas résoudre la crise climatique sans changer de modèle de société a certainement fait plus son chemin dans l'Hexagone que chez nos voisins. Selon Maxime Gaborit, sociologue membre du collectif *Quantité critique*, si « en France, la désobéissance civile est acceptée quasi unanimement par les militants climatiques [...], les moins de 26 ans sont prêts à aller plus loin : ils acceptent les dégâts matériels justifiés par la cause climatique à 66 %, contre 50 % pour le reste des participants ».



Occupation du centre commercial Italie 2 (Paris), 5 octobre 2019

Cette dimension « action directe », qui prend racine dans les traditions du mouvement ouvrier hexagonal, explique peut-être en partie le succès actuel d'Extinction Rebellion, même si ce mouvement sulfureux prône une forme de désobéissance civile empreinte de non-violence. ■ **Jean-François Claudon**

Logement

Effondrements

Un an après la tragédie de la rue d'Aubagne à Marseille, le rapport du Haut Comité au Logement est accablant. Il révèle que « les effondrements [...] résultent d'une continuité de dysfonctionnements [...] des acteurs publics ». Il souligne notamment « l'absence de traitement de l'habitat indigne jusqu'à la gestion chaotique de la crise » avec pas moins de 1 400 signalements restés sans réponse. Le rapport pointe clairement la responsabilité de la mairie et celle de l'État. La question clé est bien celle du logement social. La ville n'atteint pas le quota de 25 % des logements sociaux exigés par la loi SRU et construit peu de « logements très sociaux » alors que 74 % des demandeurs de logements sociaux disposent de revenus très bas. Un plan d'urgence est incontournable. C'est ce que réclame une mobilisation citoyenne très déterminée.

Violences policières

Létalité réduite ?

Deux études témoignent des conséquences dramatiques des violences policières et notamment de l'utilisation des armes chimiques. Ainsi, un jeune biologiste de Nice met en lumière des doses importantes de cyanure dans le sang de manifestants exposés aux gaz lacrymogènes. Une étude publiée par la revue médicale britannique *The Lancet* vient de rendre publique une « enquête rétrospective » à tous les CHU de France sur l'ampleur des blessures oculaires lors des manifestations des Gilets jaunes : quarante cas recensés, parmi eux, neuf énucléés. Force est de constater le silence du gouvernement à ce sujet. Le bilan est pourtant édifiant et justifie pleinement l'interdiction de ces armes.

Sans papiers

Droit à la scolarisation

À Dijon, la situation devient intenable pour de nombreux élèves sans papiers et leurs familles. Menacés d'expulsion, logés au 115 ou dans la rue alors qu'ils remplissent les conditions de régularisation, les enfants scolarisés ne peuvent pas suivre les cours dans des conditions acceptables. Des mineurs non accompagnés se voient refuser la scolarisation à laquelle ils ont droit. La rectrice doit faire respecter le droit à la scolarisation et la protection de l'enfance, en refusant de céder à la pression des collectivités territoriales. Elle doit surtout prendre la mesure du désarroi des équipes éducatives qui n'acceptent pas le gâchis que représente l'expulsion de jeunes en cours de formation dans le service public de l'Éducation nationale.

IMMIGRATION

Vers une politique anti-immigrés

Lancée à la fin de l'été par le président de la République, poursuivie début octobre par un débat parlementaire à froid, et conclue par la publication d'un entretien du chef de l'État dans *Valeurs actuelles*, l'offensive du pouvoir contre les immigrés s'est concrétisée par l'annonce d'une série de mesures, présentées comme équilibrées. Celles-ci, pourtant, accréditent les idées de l'extrême droite.

Il en est ainsi de celles relatives à la santé. Profitant des légitimes inquiétudes suscitées par la dégradation des services publics, dont témoignent les mobilisations des services d'urgence, le gouvernement entonne l'air du « tourisme sanitaire » en établissant un délai de carence de trois mois pendant lesquels les demandeurs d'asile n'auront plus droit à la protection maladie universelle, ni les migrants à l'aide médicale d'État, et en créant l'obligation d'accord préalable de la Sécu pour les actes « non urgents » (ce qui peut englober une grande partie des soins).

Logique de quotas

De même, les contrôles seront « durcis » à la fois sur l'accès à la protection sociale et sur les versements de certaines prestations, notamment l'aide aux demandeurs d'asile. Mais derrière cette offensive contre les 110 000 demandeurs d'asiles, on trouve une transformation radicale de la logique de l'immigration dite « économique » avec la mise en place de quotas, rebaptisés « objectifs chiffrés », selon les « besoins des entreprises ».



© EU civil protection / Flickr.com

En expliquant que la logique de cette mesure était de « permettre aux Français de trouver du travail », la ministre du travail a explicité la reprise du vieux slogan du Front national faisant de l'immigration la cause première du chômage.

Inutile de dire que le pendant « humanitaire » à ces mesures, à savoir la promesse – une de plus – d'accélération des procédures d'examen des demandes d'asile, ne pèse pas grand-chose, surtout que plus d'un tiers d'entre elles relève de la réglementation dite de « Dublin », c'est-à-dire séjournant en France mais demandant l'asile dans un autre pays européen. Si l'accélération de cette procédure aboutit à plus de rejet, on ne voit pas bien où se situe l'amélioration.

Une fois de plus, les plus démunis feront les frais de l'incapacité à répondre à l'urgence sociale d'un gouvernement qui ne sait que dresser les victimes de sa politique économique les uns contre les autres. ■

Hervé Le Fiblec

FÉMINICIDES

Pour un vrai plan d'urgence

Quelques millions d'euros n'y suffiront pas. C'est le regard de la société sur les auteurs et leurs victimes qui doit changer radicalement pour qu'enfin, des femmes et des enfants cessent de mourir. Pour prévenir les violences faites aux femmes, il faut se donner les moyens de les détecter. Il faut former systématiquement des professionnels de santé, de la petite enfance, du travail social, de la justice, de la police et la gendarmerie, en milieu scolaire et universitaire.

Elles et ils sont souvent les premières interlocutrices et interlocuteurs des victimes et de leur famille. Il faut doter les services publics d'outils efficaces de prévention et de détection et mettre au plus vite les victimes et leurs enfants à l'abri,

tout en finançant des campagnes ambitieuses de prévention et d'information.

Prévenir les violences

Le lieu de travail doit aussi permettre la libération de la parole des femmes victimes dans le cadre professionnel comme dans le cadre conjugal. Les administrations et les entreprises qui n'appliquent pas l'obligation de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail doivent être sanctionnées. Le SNES y veille avec la FSU dans la Fonction publique.

Il faut ouvrir assez de places d'hébergement en centres spécifiques sur l'ensemble du territoire, prenant en charge les traumatismes physiques et psychologiques. Tout comme il faut démultiplier les ordonnances de protection contre les auteurs, en rendant leur proposition systématique lors d'une main courante ou d'une plainte.

Enfin, il faut libérer la parole à l'École et lever le tabou des violences sexuelles intrafamiliales et entre pairs, pour faire qu'enfin, la honte change de camp. Le SNES-FSU manifesterà le 23 novembre partout en France contre les violences faites aux femmes. Venez-y nombreuses et nombreux ! ■

Aurélia Sarrasin



© Jeanne Manjulet / Flickr.com

casden 

La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE 

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 194 275 728 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 – BPCF – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 130 384 833 euros – Siège social: 50, avenue Pierre Mendès France – 75011 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 942 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 700 • Crédits photo: © Roman Jekhanov • Conception: Insign • Imprimé par XXXX • Réf: XXXX

Pourquoi choisir l'épargne responsable et solidaire ?

Nous sommes nombreux à partager l'envie d'être plus utiles. Selon une enquête Ifop, 63% des Français s'intéressent à l'impact environnemental et social de leur épargne. Mais comment être sûr que notre argent ne sert pas à financer n'importe quoi, n'importe où, pour n'importe qui ?



Une épargne plus utile

Lutter contre le travail des enfants, la corruption ou le réchauffement climatique, c'est possible grâce à l'épargne responsable et solidaire. L'argent placé par l'épargnant est orienté vers des entreprises triées sur le volet, sélectionnées en fonction de leur performance financière mais aussi de leur comportement social, éthique et environnemental.

Sont privilégiées, par exemple, les sociétés qui agissent pour l'emploi, le logement, la réinsertion, la préservation de l'environnement, l'agriculture biologique et les énergies renouvelables. C'est donc une épargne qui contribue à transformer positivement la société.

17500

emplois créés chaque année.

Une excellente raison de soutenir la finance solidaire aux côtés de France Active et MAIF.

L'épargne solidaire en chiffres

L'épargne responsable et solidaire, tout aussi rentable que les produits financiers classiques, a déjà été adoptée par plus d'un million de Français. En dix ans, grâce à l'épargne solidaire et à France Active, 175 000 emplois ont été créés, dont 64 000 pour des personnes en situation

de handicap ou de précarité qui ne trouvaient pas d'emploi sur le marché ordinaire du travail. Par ailleurs, 430 millions d'euros ont été investis dans la transition énergétique grâce à l'épargne collectée par MAIF. Attachée à ce modèle d'épargne éthique et utile, MAIF est le premier assureur français à proposer une gamme de produits d'épargne intégralement solidaire.



assureur militant